



HAL
open science

Les jeux d'acteurs dans les formes d'espaces publics au Cameroun : l'exemple des débats télévisés

Simon Ngono

► **To cite this version:**

Simon Ngono. Les jeux d'acteurs dans les formes d'espaces publics au Cameroun : l'exemple des débats télévisés. Sciences de l'information et de la communication. 2014. dumas-01070722

HAL Id: dumas-01070722

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01070722>

Submitted on 2 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les jeux d'acteurs dans les formes d'espaces publics au Cameroun : l'exemple des débats télévisés.

NGONO Simon

UFR LLASIC

Mémoire de master 2 recherche

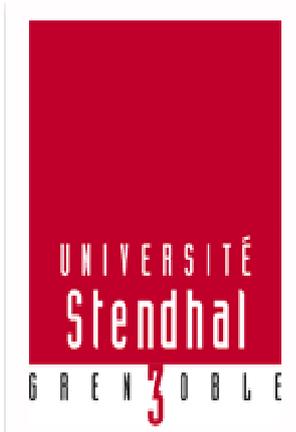
24 crédits.

Mention : Très-Bien.

Recherches et Etudes en Information-Communication

Sous la direction du Pr Bertrand Cabedoche

Année universitaire 2013-2014



Les jeux d'acteurs dans les formes d'espaces publics au Cameroun : l'exemple des débats télévisés.

NGONO Simon

UFR LLASIC

Mémoire de master 2 recherche

24 crédits.

Mention : Très-Bien.

Recherches et Etudes en Information-Communication

Sous la direction du Pr Bertrand Cabedoche

Année universitaire 2013-2014

DEDICACE

À mon père, ma mère, mes frères et sœurs ;

À mon défunt ami, Luc-Jasper MEYE.

Remerciements

Le présent travail a bénéficié du soutien de plusieurs personnes. Sans être exhaustif, il s'agit ici de citer les noms de ceux et celles dont l'apport universitaire ou non a été déterminant dans la réalisation d'un tel travail. Nous pensons :

Au Pr Bertrand Cabedoche de l'université Stendhal-Grenoble 3 dont les orientations et suggestions nous ont aidé à tracer les pistes de ce travail scientifique.

Aux enseignants de l'Institut de la Communication et des Médias de l'Université Stendhal-Grenoble 3 pour leur accueil et leur encadrement. Nos mots vont principalement à la Directrice, professeure Isabelle Pailliar, pour son affection maternelle.

À toute l'équipe de la Direction des Relations Internationales de l'université Stendhal-Grenoble 3 notamment la directrice, Nathalie Janin, pour son indéfectible soutien.

Au Conseil Régional de l'Isère, organisme auprès duquel j'ai été lauréat de la bourse d'études Coopération Mobilité Rhône-Alpes (CMIRA Accueil Sup) en 2013.

À tous les responsables et enseignants du département de Communication de l'Université de Douala (Cameroun) pour avoir gouvernés nos prémisses dans la recherche.

Aux membres de l'Association Camerounaise de l'Isère (ACI) qui m'ont accueilli dans la ville de Grenoble et ont favorisé mon intégration dans la même ville.

Aux membres de la famille nucléaire, à les grands parents maternels, à cousin Enama, aux proches, aux amis et à mes camarades de promotion de Douala et de Grenoble pour leur indéfectible soutien.

À mon camarade Mathieu Fusi et à mon ami Charles Le Grand Tchagnéno Téné pour leurs critiques et suggestions, sans demander quelque chose en retour. Les deux sont aussi les premiers re-lecteurs de ce travail.

À mes camarades et ami(e)s de Douala au Cameroun : Franck Motassi, Christelle Ndjina, Franck Motassi, Samuel Mbende, Ghislaine Ngahanne, Blandine Yemguem, etc.

Au bas de cette liste indicative et dont l'ordre importe peu, il y a Carine Obe, dont l'amour reste important.

Avant-propos

Tout cursus de master s'achève par la rédaction d'un mémoire. Au-delà des crédits capitalisables, rédiger un mémoire relève à la fois d'un exercice intellectuel et scientifique. L'objectif d'un tel exercice est de voir comment le jeune étudiant applique à un objet d'étude bien défini les acquis théoriques et méthodologiques engrangés depuis le cycle licence.

Cela dit, écrire un mémoire n'est pas une activité facile. C'est un travail de longue haleine qui débute généralement par l'observation, par des constatations. Mais ce travail impose aussi dès le départ, d'opérer la « rupture épistémologique », que Gaston Bachelard, considère comme à même de détacher le chercheur (qu'il soit apprenti ou confirmé) de ses prénotions. Cependant, est-il abusif de dire que tout travail scientifique débute par des préjugés, voire des prénotions et que au fil de la maturation de la réflexion, celui qui mène la recherche finit par atteindre le stade de la connaissance scientifique ? À quoi ressemblerait un travail scientifique qui ne se fonde pas à priori sur les préjugés et les prénotions ? Notre souci n'est pas de légitimer ces attitudes qui, si elles résistent au cours d'une recherche, peuvent constituer de biais scientifiques. Il est question pour nous de laisser entendre que c'est de la distance que le chercheur prend par rapport à son objet d'étude qui est primordial. Autrement dit, c'est la distance par rapport aux prénotions qui structure, oriente et donne un sens à tout travail qui se veut scientifique.

Au commencement de ce mémoire donc, tout semblait avoir été dit au sujet du concept d'espace public. Des thèses, articles, livres sur ce concept étant nombreux depuis que le philosophe allemand Jürgen Habermas l'a rendu populaire en 1962. Souvent galvaudé, le concept d'espace public recouvre divers signifiés. Chacun peut y donner le contenu qu'il veut. À notre niveau, il a fallu dès le départ l'associer au dispositif de médiatisation et de débat à la télévision. Puis, il a fallu s'écarter un tout petit peu de la définition idéaliste de Jürgen Habermas qui le conçoit comme un lieu de discussion avec pour finalité le consensus. Du coup, nous nous sommes montrés proches de la définition de Dominique Wolton basée sur l'échange contradictoire entre différents acteurs. Au cœur de cette contradiction, nous avons pensé qu'il existe un jeu et des enjeux qui vont donc structurer l'espace public dont Bernard Miège conçoit comme « perpétué », c'est-à-dire un processus social. Le concept d'espace public ainsi « débroussaillé », pour reprendre un concept de Bertrand Cabedoche, le travail mené a consisté à examiner comment se structure l'espace public dont une des formes passe par la médiatisation et les dispositifs de débat à la télévision. Le mémoire dont nous traçons

les lignes ici expose les résultats, bien que partiels, d'un travail qui sera certainement poursuivi et enrichi dans le cadre d'un parcours doctoral.

Résumé :

Dans ce travail, nous avons tenté d'examiner comment se structure l'espace public dont une de ses formes passe par la médiatisation et les dispositifs de débat à la télévision. Ce travail s'inscrit totalement en Sciences de l'Information et de la Communication, dans le sens où il étudie les jeux d'acteurs. Cela dit, nous avons mené des entretiens selon la logique semi-directive auprès de six (06) présentateurs de débats télévisés au Cameroun. La méthode travail a consisté à interroger le déclaratif des entretiens, mobilisant la distinction entre « agir stratégique » et « agir communication » de Jürgen Habermas. Selon les résultats de terrain, les jeux d'acteurs reposent notamment sur l'(inter)dépendance entre acteurs sociaux (dont les journalistes), sur des stratégies des « organisations médiatiques » à la recherche effrénée de nouveaux modèles économiques viables et pérennes et sur la mise en scène de l'ego, constitutif de capital, au sens bourdieusien du terme. L'apport de ce travail est au moins double. Il y a l'idée d'avoir relié l'art de la palabre africaine à la notion d'espace public ; qui permet de dépasser les critiques d'ethnocentrisme qu'ont pu reconnaître les convocations de l'appellation habermassienne pour l'Afrique. Il y a également cette possibilité de réintroduire le concept d'espace public si on en accepte la fragmentation et l'hypothèse d'un « espace public sociétal ».

Mots clés : jeux d'acteurs, espace public, débat télévisé, légitimité, construction de la réalité, Cameroun.

Sommaire

Dédicace	4
Remerciements	5
Avant-propos	7
Résumé	9
Introduction générale	12
Partie 1 : L'espace public et les médias au Cameroun	17
Chapitre 1 : Les fondements et l'évolution de l'espace public et des médias au Cameroun	18
1.1. 1960-1982 : L'espace public et les médias sous Ahidjo	18
1.2. 1982-1990 : Les prémisses d'une « ouverture » en faveur des libertés au Cameroun	23
1.3. 1990- ... : L' « ouverture » plus marquée de l'espace public et des médias	26
Chapitre 2 : L'offre des débats télévisés au Cameroun	30
2.1. La définition du débat comme genre télévisuel	30
2.2. Les premiers débats à la télévision nationale Camerounaise	35
2.3. L'avènement des chaînes de télévisions privées et l'explosion des débats	38
Partie 2 : Le débat télévisé et ses enjeux	44
Chapitre 3 : La légitimité, un phénomène au cœur des débats télévisés	45
3.1. La définition de la légitimité	45
3.2. La légitimité, un enjeu de participation au débat télévisé ?	50
Chapitre 4 : Le débat télévisé et la construction de la réalité	56
4.1. La définition de la réalité	56

4.2. La construction de la réalité dans les débats télévisés	59
--	----

Partie 3 : Les jeux d'acteurs et cadre réglementaire des débats télévisés au Cameroun 65

Chapitre 5 : Les jeux d'acteurs au niveau des débats télévisés66

5.1. Le rapport d'interdépendance entre divers acteurs67

5.1.1. Les journalistes en quête d'acteurs populaires67

5.1.2. Les « pressions » des acteurs concernant les journalistes70

5.2. Un jeu relativement équilibré entre journalistes et invités.....72

5.2.1. Le statu quo entre journalistes et acteurs sociaux73

5.2.2. Le débat télévisé sous l'emprise du jeu mercatique ?74

5.3. Des discours critiques des journalistes sur les dérives de leurs confrères76

5.3.1. Une vision positive des pratiques et de la chaîne76

5.3.2. Une vision générale critique78

Chapitre 6 : Le Conseil national de la Communication (Cnc), un acteur de régulation au Cameroun81

6.1. Le contexte de naissance du Cnc81

6.2. Les missions de l'organe de régulation83

6.3. Le bilan mitigé de l'organe de régulation au Cameroun84

Conclusion générale87

Bibliographie91

Annexes95

Introduction générale :

La question et même l'intérêt pour l'espace public ne date pas d'aujourd'hui. En 1962, le philosophe allemand Jürgen Habermas¹ publie un livre portant sur ce concept. Dans cet ouvrage, il s'intéresse notamment à la transformation de la société européenne, en ce qui concerne l'usage public de la raison. Il explique que sous l'action de la classe bourgeoise, l'espace public s'est constitué comme un lieu intermédiaire entre le clergé et l'État. D'après les descriptions qu'en fait Habermas, c'est un espace où les échanges entre individus sont orientés vers la quête du consensus.

Peu avant lui, c'est Emmanuel Kant², un autre philosophe allemand, qui en avait déjà posé les bases. Si Kant ne parlait pas nommément d'espace public, son appel à l'usage de l'entendement pour sortir de l'état de tutelle des individus vis-à-vis de l'Etat peut être traduit comme un appel à la critique. Critique qui ne pouvait que s'exercer au sein d'un espace public. Selon lui, la seule façon d'atteindre les « Lumières » semblait donc être le recours à son entendement (pris ici au sens de raison). Concept à la fois riche et aux contours parfois flous, l'espace public a fait et continue de faire l'objet de nombreux travaux en sciences de l'information et de la communication. C'est dire aussi si son sens n'est pas figé. Il peut être lié à l'évolution socio-politique d'un pays. C'est en cela que Bernard Miège³, professeur émérite en sciences de l'information et de la communication à l'université Stendhal – Grenoble 3, utilise le concept « perpétué » pour dire que ce concept est dynamique et que sa nature évolue, c'est tout simplement un processus social, les processus sociaux ne sont jamais figés.

Dans le contexte africain en général et camerounais en particulier, le sens qu'a pris ce concept fut d'abord celui d'un lieu d'apaisement, de règlement de conflits dans la sphère du village⁴. La palabre est devenue un lieu où les individus se retrouvent pour discuter et trouver des solutions à une préoccupation. Le consensus est de mise à ce niveau comme dans l'espace public au sens d'Habermas. Le fonctionnement de la palabre s'inscrit alors dans une sorte de démocratie où le peuple prend part à la délibération sur les affaires du village. Dans les années

¹ HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, (1962), 1992, Paris, éditions Payot, 324 P.

² KANT Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Saint-Etienne, (1787), 1991, textes choisis et traduits par Jean Mondot, publications de l'université Saint-Etienne, 142 P.

³ MIEGE Bernard, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », in Isabelle Paillart, *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, éditions Ellug, 1995, Pp 163-174.

⁴ Voir notamment BIDIMA Jean Godeffroy, *La palabre : une juridiction de la palabre*, Paris, éditions Michalon, col. « Le bien commun », 1997. Lire dans une certaine mesure EBOUSSI BOULAGA Fabien, *Les conférences nationales souveraines en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, éditions Karthala, 1993.

1960, cet espace public se trouve perturbé par le contexte politique lié à l'indépendance et à la politique unitaire que vont adopter plusieurs chefs d'Etats africains, y compris celui du Cameroun. Comme nous le décrirons plus amplement dans le premier chapitre, toutes les autres sphères qui peuvent composer l'espace public (médias, rue, débits de boisson, etc.) se retrouvent sous l'emprise de l'État. L'accession et la prise de parole au sein de ces sphères seront soumises à la seule volonté d'un seul acteur : l'Etat qui est incarné par la personnalité du président de la République. De nombreux travaux⁵ ont déjà développé plus amplement cet aspect de la participation au débat. Tout comme le volet relatif aux mutations socio-politiques que le Cameroun traversera dans la décennie 1990⁶. En effet, ces mutations ont conduit à une libération de la parole, à l' « ouverture » de l'espace public médiatique. A la suite de cela, les travaux d'auteurs se sont notamment focalisés sur le rôle de la presse comme acteur du processus de la libéralisation. D'autres se sont penchés sur des cadres d'expression qui commençaient à se créer.

Problématique :

Le mouvement de 1990 a favorisé la libéralisation de l'espace médiatique. Ceci au nom des principes de démocratie « imposés » par la France et réclamés par le peuple camerounais, parmi lesquels la liberté d'expression. Dans ce contexte, et à la faveur du décret 3 avril 2000 portant sur les médias audiovisuels⁷, des chaînes de télévision ont commencé à se créer au Cameroun. Au fil du temps, elles ont également mises en place des genres d'émission favorables à l'expression de tous, à l'instar des débats. Au commencement, la création de tel genre télévisuel, apparaît comme la volonté des médias de favoriser une expression de tous, au nom de la liberté de parole et d'accès à l'espace public, réclamés dans la décennie 1990. Et pour laquelle les médias, tout comme la presse écrite, ont joué un rôle déterminant en ouvrant leurs tribunes aux leaders de partis politiques et aux membres de la société civile.

⁵ POKAM Hilaire De Prince, « La participation des universitaires au processus de construction/reconstruction de l'espace public au Cameroun », [Document en ligne], revue Codesria, 2008, Pp 1-35. Disponible sur : http://www.codesria.org/IMG/pdf/Hilaire_de_prince_Pokam.pdf, consulté le 8 mai 2014.

⁶ ABE Claude, *L'espace public entre le proche et le lointain : la construction de la civilité critique au Cameroun*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, 2004, Paris 13. MADIBA Georges, *Médias, médiations et constitution d'un espace public : une analyse socio-sémiotique des stratégies discursives des acteurs de la société civile au Cameroun (1992-2000)*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, 2004, Paris 3.

⁷ Voir Décret N° 2000/158 du 3 avril 2000 portant sur les modalités et les conditions de création et d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelles au Cameroun.

Cependant, et alors même que les débats à la télévision connaissent une explosion dans le paysage médiatique camerounais, nous observons une présence récurrente des mêmes acteurs qui prennent part aux débats télévisés. Plus concrètement, les débats télévisés semblent faire la part belle à une « minorité possédante »⁸. Le problème qui nous préoccupe dans le cadre de ce mémoire, est celui de savoir comment se structure l'espace public dont l'une des formes est rattachée aux médias à travers le dispositif de débat à la télévision. Les questions qui constituent la pierre angulaire de ce travail de recherche sont posées comme suit :

Qu'est-ce qui explique l'apparente monopolisation des débats télévisés par certains acteurs ? À quel(s) jeu(x) se livr(ent) les différents acteurs ? Et à quoi, ce genre de stratégie peut-il être lié ?

Ces questions se concentrent à la fois sur les journalistes et les acteurs susceptibles de prendre part au débat. À la suite de celles-ci, il convient d'avancer trois réponses provisoires, en guise d'hypothèses. Premièrement, les débats télévisés et les logiques à l'œuvre sont fortement marqués par des rapports d'(inter)dépendance entre les journalistes et les invités. Deuxièmement, le jeu entre acteurs serait équilibré mais le poids mercatique fait pencher la balance dans le sens des invités qui permettront d'assurer la survie financière de la chaîne de télévision. Troisièmement, le discours des journalistes orienté vers des visions positives sur soi et sur des pratiques traduit un jeu marqué par des intérêts et parfois des enjeux personnels.

Corpus :

Ce travail s'applique sur six émissions de débats télévisés au Cameroun, à savoir : *Le club de la presse*, *sport attitude*, *Les mœurs*, *Face au peuple*, *La tribune du sport*, *Honorable*. Ce sont des émissions de débat d'actualité générale, d'autres sont consacrées à des domaines précis. C'est le cas de l'émission *Honorable* donc le débat ne concerne que les députés. *La tribune du sport* est une émission de débat consacrée au sport, etc. Ces émissions sont produites au sein des chaînes de télévisions Camerounaises ci-après : Crtv, Canal 2 international, Vox africa, Vision4, Afrique média. Le principal critère qui nous guidé dans ce choix est celui de la régularité. En effet, les émissions choisies sont diffusées de manière régulière tous les

⁸ Par minorité possédante, COIGNARD Sophie et GUBERT Romain désignent l'élite intellectuelle à laquelle il convient d'associer les acteurs sociaux : journalistes, membres de la société civile, leaders ou représentant de partis politiques, etc. Voir COIGNARD Sophie, GUBERT Romain, *L'oligarchie des incapables*, Paris, éditions Albin Michel, 2012.

dimanches. L'étude porte sur l'année en cours, puisque c'est l'année durant laquelle les données ont été recueillies.

Méthode :

Il convient de préciser que le présent travail se concentre sur le jeu d'acteurs au niveau des débats télévisés. Cela dit, il semble intéressant de nous en tenir aux logiques d'acteurs, c'est-à-dire aux raisons que les journalistes avancent pour justifier leurs choix. Car nous partons de l'idée que les débats sont organisés par l'instance médiatique. Les considérations théoriques de ce travail bousculent l'agir stratégique de Jürgen Habermas. Suivant sa perspective en effet, les acteurs, les journalistes dans notre cas, sont guidés par des finalités, de même qu'ils agissent par des calculs qui leurs sont propres. En outre, il convient de poser que l'action d'un acteur est souvent orientée. Et c'est cette orientation qui structure un jeu en fonction des enjeux de différents acteurs. Mais cette perspective semble limiter l'acteur comme élément central du choix de ses acteurs et de leurs explications. Cette limite sera sans doute comblée en prenant en compte la ligne d'orientation de Gilles Barouch⁹ pour qui, la logique d'acteur doit également être saisie en la mettant en « *rapport avec un contexte à découvrir* »¹⁰. Le mot contexte peut faire référence ici aux autres rationalités qui concourent, ou qui influencent le choix des invités dans le cadre d'un débat télévisé, et qui peuvent se retrouver ou non dans les raisons évoquées par les journalistes. La prise en compte du contexte constitue alors un élément essentiel dans la compréhension du jeu entre acteurs. Dit en d'autres mots, l'interprétation ne s'arrêtera pas aux simples raisons évoquées par les présentateurs de débats télévisés ; elle se sera, de ce fait, combinée à la prise en compte du contexte.

Plan du mémoire :

Notre travail comprend, logiquement, trois principales parties dont chacune comporte deux chapitres répondant à des préoccupations précises. La première, qui se veut historique, présente les fondements de l'espace public et ainsi que son évolution en rapport avec les médias. Puis, elle se penche sur l'offre des débats télévisés au Cameroun, qui se multiplie depuis la libéralisation du secteur des médias audiovisuels. Dans la deuxième partie, il est question de situer les enjeux des débats télévisés autant pour les intervenants que pour les chaînes de télévision elles-mêmes. Ici, les concepts de légitimité et de construction de la réalité sont explicitement abordés puis discutés. Dans la troisième, et dernière partie, à partir

⁹ BAROUCH Gilles, *La décision en miettes*, Paris, éditions L'harmattan, 1989.

¹⁰ BAROUCH Gilles, *op cit.*, P 194.

des données de terrains issues des entretiens menés auprès des journalistes et des éléments puisés dans le contexte Camerounais, nous interpréterons les hypothèses avancées dans le cadre de ce travail. Il sera plus concrètement question de ressortir le jeu entre acteurs et les différents rapports de forces qui les (re)lient.

Partie 1 :

L'espace public et les médias au Cameroun

L'histoire de tout pays est marquée par des moments, des étapes, des soubresauts divers. Ceux-ci peuvent affecter le rapport entre les citoyens et l'Etat, mais également participer à la construction, au fil du temps, de son caractère dynamique. C'est à travers ce dernier que l'on peut lire et mieux comprendre l'histoire d'un pays. Cependant, la lecture des événements actuels ne saurait se faire en occultant la réalité antérieure. Dans cette première partie de notre mémoire, il sera question de situer dans le temps le début des débats télévisés au Cameroun, leur évolution d'une chaîne à une autre et comment ils se sont positionnés en fait comme un espace public au Cameroun. Cela se fera à travers une lecture évolutive de l'offre de débats télévisés dans ce pays. Avant cela, il semble important de remonter et de revisiter un tout petit peu l'histoire du pays. Question de fixer les fondements de l'espace public et des médias au Cameroun.

Chapitre 1 : Les fondements et l'évolution de l'espace public et des médias au Cameroun

Au Cameroun comme dans bon nombre de pays africains (Bénin, Côte d'Ivoire, etc.), la situation de l'espace public et celle des médias sont étroitement liées aux conjonctures socio-politiques qui ont traversé ces pays. Elles permettent également d'apprécier le processus de mutations subies à la faveur des faits et événements qui marquent l'histoire d'un pays. Dans un contexte de mondialisation, les événements produits à l'international peuvent aussi avoir des répercussions sur le plan interne d'un autre pays. C'est le cas, par exemple, de la chute du mur de Berlin en 1989 en Allemagne, qui semble avoir eu des incidences au Cameroun et dans d'autres pays africains. Quoi qu'il en soit, il apparaît que le Cameroun a toujours vécu au rythme des moments de « fermeture » caractérisés par une oppression de libertés publiques d'une part et des moments « d'ouverture », un peu favorable à la jouissance desdites libertés, d'autre part. L'intérêt de ce chapitre tient à la consubstantialité entre l'espace public, les médias et la généalogie de l'Etat au Cameroun. Pour plus de clarté dans notre propos, il convient de recouper les périodes sur un espace de temps bien visible. La première statue sur les pratiques autoritaires et de contrôle de l'espace public et des médias sous le premier Président de la République du Cameroun, Amadou Ahidjo (1960-1982). La deuxième aborde la relative liberté consacrée aux Camerounais par Paul Biya dès son accession au pouvoir, en 1982 jusqu'en 1990 et la dernière s'intéresse aux mutations sociopolitiques et médiatiques opérées pendant les années 90 au Cameroun.

1.1. 1960-1982 : L'espace public et les médias sous Ahidjo

La décennie 1960 a été marquée par l'accession de la plupart des pays africains aux indépendances. Elle a coïncidé aussi avec la fin de nombreuses décennies d'occupation coloniale. Au lendemain de cette période, les Etats africains sont désormais appelés à gérer eux-mêmes leurs propres pays. Il s'agit autrement de se prendre en charge et de répondre aux préoccupations conjoncturelles. En fait, les chefs d'Etat africains se servent de l'argument du retard qui serait causé par la colonisation pour orienter leur politique vers l'idée de développement.

Indépendant depuis 1960, le Cameroun s'inscrit dans cette dynamique axée vers l'idée de développement. Ahidjo qui accède au pouvoir en fait tout un leitmotiv. Au cœur de son action politique aussi, se greffent deux autres notions, à savoir : la nation et l'Etat. En fait, le premier président estime que la construction d'un Etat post-indépendant passe à la fois par le développement et la consolidation de la nation (axée sur l'idée de l'unité nationale). Son champ d'action va donc se résumer aux notions : développement, nation, Etat. Parlant de « *triangle magique* », Daniel Bourmaud¹¹, enseignant de science politique à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en France, fait observer qu'il n'est nullement question de démocratie. Dès lors, l'absence de ce concept comme boussole devant orienter l'action politique, permet une meilleure compréhension de la façon donc le pays sera géré. Ainsi dans sa gestion du pays, Ahidjo commence par consolider son pouvoir. Il devient le centre de gravité du pays, du moment où tout vient de lui (nomination, obtention de carrières politiques, par exemple). Ce qui lui permet d'avoir une emprise sur toutes les sphères de la vie de nation. Dans ce contexte, l'espace public, lieu d'expression et de formulation de l'opinion en public, se trouve placé sous contrôle. Ainsi, il instaure l'état d'urgence, en recourant à un régime d'exception¹² alors que le pays ne faisait l'objet d'aucune menace. En guise d'exemples, ce régime se traduit par la soumission de la circulation des personnes et des biens, à des mesures restrictives et éventuellement à l'autorisation administrative pour tout citoyen devant mener une action en public¹³. Par exemple, pour voyager, le citoyen devait d'abord solliciter l'autorisation de l'autorité compétence (Sous-Préfet, Préfet). Ceci au nom de la préservation de l'ordre public et du maintien de la paix. En effet, le propre des régimes autoritaires¹⁴ consiste souvent à brandir l'argument de la menace sur la paix sociale et sur l'ordre public pour justifier la restriction de la jouissance de libertés publiques. Pour Ahidjo, il semble inconcevable que l'espace public soit occupé par quelques acteurs que ce soit. Pourtant, la

¹¹ Le triangle magique est constitué de trois mots : développement, nation, Etat. Pour plus de précisions, lire Bourmaud Daniel, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », in *Revue internationale de politique comparée*, [Document en ligne], vol. 13, N°4, Pp 625-641. Disponible sur : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIPC_134_0625, consulté le 18 avril 2014.

¹² Voir l'article 20 de la constitution du 4 mars 1960 au Cameroun. Cet article dispose que le président de la République peut prononcer l'état d'exception en cas de menace grave sur la stabilité du pays.

¹³ SINDJOUN Luc, *L'Etat ailleurs*, P 263 cité par Abouem à Tchoyi David, Claude M'Bafou Stéphane, *50 ans de réforme de l'Etat au Cameroun : stratégies, bilans et perspectives*, Paris, éditions L'harmattan, 2013, Pp 238-239.

¹⁴ Par régime autoritaire ici, nous entendons un régime où le chef de l'Etat concentre tous les pouvoirs et en fait un usage abusif au point où la jouissance des libertés de ses concitoyens dépend de sa seule volonté.

Constitution¹⁵ du pays garantissait toutes les formes de libertés aux citoyens (citons en exemple, la liberté de circulation des citoyens sur toute l'étendue du territoire national). Il prit le soin de contrôler les libertés des citoyens, y compris celles qui pouvaient s'exercer sur l'espace public, en prenant certaines décisions sur le plan juridique. C'est le cas de l'ordonnance de 1962 portant répression de la subversion qui participait de cette technologie restrictive de libertés¹⁶ au Cameroun. L'article y relatif disposait que :

« Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le Gouvernement de la République fédérale ou les Etats fédérés ou participé à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de la République [...] ou encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 200.000 francs à 2 millions de francs »¹⁷.

Ce qui précède montre que dans l'esprit du « père de la nation »¹⁸, personne ne devait s'engager à défier l'autorité de l'Etat. Il y a lieu de dire ici que toute critique à l'égard du pouvoir était quasi-impossible, puisque assimilée, du coup, à la subversion. Les moyens de répression mentionnés dans cette ordonnance se réfèrent aux modes d'actions (manifestation, contestation, par exemple) que certains acteurs pouvaient engager à l'égard du pouvoir en place, étaient purement proscrits sinon soldés par des poursuites et des condamnations.

Comme le souligne Séverin Cécile Abega, anthropologue camerounais et professeur à l'université Catholique d'Afrique Centrale décédé le 24 mars 2008 :

« Les premières personnes poursuivies et condamnées sont les leaders politiques : André Marie Mbida, ancien Premier ministre et chef du gouvernement du Parti des démocrates camerounais (PDC) en 1962, Charles René Guy Okala, ancien ministre des Affaires

¹⁵ Lire la constitution du Cameroun de 1972. Elle garantit notamment aux citoyens l'expression de toutes formes de libertés.

¹⁶ L'ordonnance N° 62-OF-18 complétée par le décret N° 18 du 12 mars 1962.

¹⁷ Journal officiel de la République fédérale du Cameroun du 1^{er} avril 1962, P 232 ; décret N° 62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion. Nous citons ici ENYEGUE Serge, *Fouda André : Itinéraire politique d'un bâtisseur-1951-1980*, Yaoundé, éditions L'Harmattan Cameroun, 2008, 195 P.

¹⁸ Cette expression a été utilisée dans les pays africains post-indépendants pour désigner les présidents ayant contribué à fonder l'Etat et un régime politique. Dans un contexte marqué par les discours sur l'unité nationale, elle pouvait aussi indiquer une personnalité qui rassemble, voire qui fédère l'ensemble des citoyens.

étrangères et chef du Parti socialiste camerounais (PSC), Mayi Matip, président du groupe parlementaire de l'Upc [Union des Population du Cameroun]»¹⁹.

Dans l'extrait qui suit, l'auteur donne les motifs qui ont présidé à leurs poursuites et condamnations. Il précise que : « *ces responsables avaient signé un document dans lequel ils reprochaient aux leaders de l'UC [Union Camerounaise], parti unique sous Ahidjo, de vouloir l'absorption des autres formations politiques* »²⁰.

Par ailleurs, l'ordonnance sur la subversion s'est aussi appliquée dans le domaine de la presse. Un domaine pourtant marqué par son dynamisme acquis depuis la période coloniale et ce jusqu'au lendemain de l'indépendance. Il convient de préciser que le Cameroun a toujours connu le pluralisme médiatique. Ce dernier a pris son essor dès la période coloniale à travers des journaux confessionnels créés en 1900²¹. Puis, le contexte d'avant indépendance aidant, des hommes politiques ont fondé leurs propres journaux d'opinions, pour véhiculer leurs revendications pour l'indépendance du Cameroun. Cela dit, lorsque Ahidjo accède au pouvoir, de nombreux journaux sont encore en activité. Comme le fait remarquer Fabien Eboussi Boulaga, philosophe Camerounais et militant des droits de l'homme, « *en 1960, il en paraissait 79 de façon régulière. En 1968, il n'en reste plus que 10, tous pro-gouvernementaux, à une exception près, L'effort camerounais [qui est un journal catholique]* »²². Qu'est-ce qui a provoqué la censure desdits journaux ? La réponse peut être liée à l'hypothèse selon laquelle, Ahidjo craignait que ces journaux ne puissent critiquer son action à la tête de l'Etat. Il a d'abord procédé par des moyens d'intimidations, avant de passer par la méthode répressive visant à museler cette presse « vandale ». Par presse « *vandale* »²³ ici, il faut entendre ici tous les journaux qui manifestaient leurs critiques à l'égard du pouvoir en place.

Dans ce contexte, l'espace public commence à être marqué par une sorte de pensée unique : celle du Président. Cela rappelle, en effet, les pratiques liées au règne du roi Louis XIV en

¹⁹ ABEGA Séverin Cécile, *Les violences sexuelles et l'Etat au Cameroun*, Paris, éditions Karthala, 2007, P 22.

²⁰ ABEGA Séverin Cécile, *loc cit.*

²¹ Se référer ici aux travaux de ATENGA Thomas, *Cameroun, Gabon : La presse en sursis*, Paris, éditions Muntu, 2007.

²² EBOUSSI BOULAGA Fabien, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, éditions L'Harmattan, 1997, P 169.

²³ Lire à ce sujet ATENGA Thomas, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun. Quinze de cohabitation houleuse », **[Document en ligne]**, *Revue Politique africaine*, 2005, vol. 1, N° 97, Pp 33-48. Disponible sur : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-1-page-33.htm, consulté le 4 avril 2013.

France. Dans ses travaux, Norbert Elias²⁴ a analysé les pratiques de cour, notamment sur le Versailles de Louis XIV en France. La « société de cour » dont il fait allusion, est celle marquée par l'absolutisme et surtout par la pensée unique. La parole ne peut pas être modulable en pluralité. C'est l'option choisie par Ahidjo, alors qu'il entend bâtir la nation camerounaise. Cependant, Bassek Ba Kobhio, écrivain et réalisateur Camerounais, observe que « *la nation suppose un minimum de consensus, et le consensus ne naît que du débat contradictoire et permanent sans lequel il n'y a qu'unanimisme* »²⁵. Cet unanimisme d'Ahidjo semble avoir pour vocation de ne pas offrir d'alternative aux citoyens et aux journaux qui pouvaient lui être critiques. Il fallait donc être d'accord avec le pouvoir ou se taire. Une attitude qui étonne des auteurs comme Marie-Soleil Frère, professeure des Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Libre de Bruxelles en Belgique, lorsqu'elle écrit :

« *Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que les nouveaux dirigeants africains renforcent la liberté de presse dans leur pays délivré de la contrainte coloniale, ils s'empressèrent plutôt de la restreindre, muselant les journaux privés et en imposant un monopole étatique sur les médias* »²⁶.

Dans le même ordre d'idées, André-Jean Tudesq, qui fut professeur émérite à l'université de Bordeaux 3 en France, relève que « *dans plusieurs pays devenus indépendants autour des années 60, le pluralisme de la presse a disparu, surtout en Afrique francophone, au nom de la nécessité de l'union nationale* »²⁷. En fait, la presse n'avait pas vocation à critiquer. Elle devait accompagner le gouvernement dans sa mission d'unité nationale et de progrès. D'ailleurs, lors d'une réunion de chefs d'Etat africain sur le développement de l'Afrique en mars 1962, il a laissé entendre que « *les moyens de communication sociale ainsi que les technologies de la communication doivent être au service de l'Etat dans sa mission d'unité*

²⁴ ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, éditions Flammarion, 1993, 330 P.

²⁵ BA KOBHIO Bassek, *Cameroun, la fin du maquis ? Presse, livre et « ouverture démocratique »*, Paris, éditions L'harmattan, 1986, P 12. Il a déjà réalisé les films tels que : *Sango malo* (1991), *Le Grand Blanc de Lambaréné* (1994), etc. Il est aussi le promoteur du festival « *Ecrans noirs* ».

²⁶ FRERE Marie-Soleil, *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, éditions Karthala, P 30.

²⁷ TUDESQ André-Jean, *Les médias d'Afrique*, Paris, Ellipses/éditions marketing S.A, 1999, P 5.

nationale et de progrès »²⁸. Plus encore, « *qu'ils doivent être des relais de l'activité gouvernementale et de soutien des institutions dans leur mission de développement* »²⁹.

De ce qui précède, il ressort que les camerounais ont vécu dans un Etat policier sous le règne du président Ahidjo. Sa démission en 1982 et la prise du pouvoir par son dauphin constitutionnel, Paul Biya ne pouvait que nourrir beaucoup d'attentes et d'espoirs au sein de la population. Ce d'autant plus que le nouveau président entendait rompre avec l'héritage de son prédécesseur à travers un discours enclin à des lueurs d'espoir en faveur des libertés.

1.2. 1982-1990 : Les prémisses d'une « ouverture » en faveur des libertés

Le 6 novembre 1982, Paul Biya devient le deuxième président de la République du Cameroun, à la suite de la démission de son prédécesseur Ahmadou Ahidjo, dont une frange de l'opinion camerounaise garde le souvenir d'un « *autocrate abject* »³⁰. Son accession au pouvoir suscite de ce fait de l'espoir auprès de la population.

Il est donc question de changer le pays pour Paul Biya qui voue que « *rien ne sera plus comme avant* »³¹. D'emblée, c'est dans ses discours qu'il donne les lignes d'orientation de sa politique et sa volonté de faire table rase avec le passé. Ainsi, la nouvelle société qu'il promet de bâtir reposera, dit-il, sur trois piliers : « *rigueur dans la gestion économique, moralisation des comportements et décongestion de l'Etat* »³². Cet élan d'« *ouverture* », s'accompagne aussi par le souci d'accorder plus de libertés à ses compatriotes. C'est ainsi qu'il se présente à eux comme l'homme du « *Renouveau* ». L'expression « *Renouveau* » ici traduit la volonté du président Biya de rompre avec le passif de son prédécesseur, de rénover à partir de ce qui existait déjà. Comme le reconnaît dans son ouvrage Samuel Eboua, ancien ministre du premier président, « *le Renouveau suppose l'existence de quelque chose qu'on veut rénover du fait qu'il n'est pas possible de rénover le néant* »³³.

De ce fait, Paul Biya publie en 1987 un essai dans lequel il énonce les grandes lignes de ses projets politiques à venir pour le Cameroun. Car si, « *la politique est l'art du possible. Si l'on*

²⁸ Cf discours Ahmadou Ahidjo, Lors d'une réunion des chefs d'Etat africain sur le développement de l'Afrique en mars 1962.

²⁹ *Ibid*

³⁰ NKOT Fabien, « Vanité des gloires futiles », in *Les Cahiers de Mutations*, Ahmadou Ahidjo, 15 ans déjà, vol. 026, mensuel, décembre 2004, P 3.

³¹ Voir OKALA Jean-Tobie, *La décennie Biya au Cameroun : De la grâce à la disgrâce*, Paris, éditions l'Harmattan, 1996, P 13.

³² OKALA Jean-Tobie, *op cit.*, P 13.

³³ EBOUA Samuel, *op cit.*, P 109.

veut agir, il faut d'abord se fixer des objectifs »³⁴, reconnaît-il. Les objectifs ainsi fixés tournent autour de tout ce qui a trait à la démocratie : ses principes, ses valeurs et l'instauration d'un Etat de droit. Car, pour Biya, il est question d'entrer dans l'histoire comme celui qui a apporté la démocratie au Cameroun. D'après lui, « *la démocratie est une valeur sociale incontestable en tant qu'elle permet la libération optimale de l'imagination et toutes les potentialités que recèlent les différentes composantes de la société* »³⁵. Elle suppose aussi la participation de tous dans la gestion du pays, de même qu'elle repose sur des valeurs telles que la liberté, l'égalité, gage d'un Etat qui se veut démocratique. Il défend donc l'idée d'une démocratie participative, c'est-à-dire celle qui associe l'ensemble des citoyens à la gestion des affaires publiques. Il émet par conséquent l'idée selon laquelle, le « *gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, de tous par tous et pour tous, la démocratie est un régime sociopolitique où les relations entre les hommes sont réglées conformément au principe du respect de leur liberté et de leur égalité* »³⁶.

La liberté prend donc son essor ici dans la « *possibilité de poser des actes quotidiens* »³⁷, sans être inquiété ou intimidé par le pouvoir. Elle s'accompagne tout aussi de la liberté d'entreprendre, de créer des activités économiques sous le contrôle de l'Etat³⁸. Il s'agit ici de toute la philosophie qui sous-tend l'ouvrage *Pour le libéralisme communautaire* de Paul Biya. A cette époque certains auteurs se montrent dubitatifs par rapport à cet essai politique, malgré les avancées qu'il semblait présenter sur le plan des libertés. C'est le cas de l'écrivain Mongo Beti. Critique sans réserve des deux régimes (celui d'Ahidjo et de Biya), c'est depuis son exil en France qu'il exprime son doute à l'égard de ce discours libéral du président Paul Biya. Au de-là du doute, il souhaite tout de même que cet essai contribue « *à l'avènement rapide de la démocratie et à l'instauration définitive du pluralisme* »³⁹.

Dans son essai, Bassek Ba Kobhio⁴⁰ n'est pas du même avis que Mongo Beti. Pour sa part, il constate que le livre du président fixe un cadre national d'expression libre en permanence. Tout comme il promeut le développement du débat contradictoire. Selon lui, la liberté d'expression que le président vient d'instaurer constitue la première phase de l'une des

³⁴ BIYA Paul, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, éditions Pierre Marcel/Favre/ABC, 1987, P 91.

³⁵ BIYA Paul, *ibid*, P 40.

³⁶ BIYA Paul, *ibid*, P 41.

³⁷ BIYA Paul, *ibid*, P 39.

³⁸ BIYA Paul, *ibid*, op, P 39 et ss.

³⁹ MONGO Beti, « Lettre ouverte aux camerounais », éditions des peuples noirs, Rouen, 1996.

⁴⁰ BASSEK Ba Kobhio, *Cameroun, la fin du maquis ? Presse, livre et « ouverture démocratique »*, Paris, éditions L'Harmattan, collection « Points de vue », 1986.

composantes de la démocratie. Dans les faits, on va noter le retour en kiosque du journal *Le Messager* suspendu sous l'ère Ahidjo. C'est dans les colonnes dudit journal qu'apparaissent les premières prises de parole contradictoire dans l'espace public camerounais. C'est le cas en 1987 du débat par presse interposée entre les enseignants d'université Hubert Mono Ndjana et Maurice Kamto, au sujet de l'orientation politique du Président Biya⁴¹. Le premier exprimait son soutien à l'idée sociale du président alors que le second dénonçait la marginalisation de certaines tribus en ce qui concerne l'occupation de certains postes de responsabilité.

Mais la liberté promise aux camerounais par Biya ne semble pas avoir atteint considérablement le paysage audiovisuel camerounais. En effet, la volonté de libéraliser le secteur de l'audiovisuel a été marquée par un flou juridique. Nous faisons remarquer qu'il y a eu la création de la seule télévision nationale, Cameroon Television⁴² (CTV), le 23 décembre 1987. Partant de l'idée que les médias audiovisuels à l'instar de la télévision constituent des « outils de la démocratie » ; ceci dans la mesure où « ils symbolisent la notion de liberté d'expression plus que toute autre institution »⁴³, on aurait pu s'attendre à une véritable démonopolisation de ce secteur et la création des médias devant jouer le rôle de contre-pouvoir. Sur la question, Fabien Nkot⁴⁴ situe le début du processus de la libéralisation des médias audiovisuels camerounais dès 1987. Il rappelle que si la radio et la télévision ont toujours fonctionné de façon séparée sous le monopole étatique,

« Il faudra attendre la loi no 87/020 du 17 septembre 1987, pour que soit mis sur pied l'actuelle office de la radio-télévision du Cameroun (...), mais, surtout, la loi no 87/019 du 17 décembre 1987 fixant le régime de la communication audio-visuel au Cameroun ».

Et l'auteur camerounais de préciser que : « *aux termes de l'article 3(3) de la loi no 87/019 précitée, des dérogations spéciales au monopole de l'Etat en matière de communications*

⁴¹ Lire ATENGA Thomas, « Pius Njawé (1957-2010) : Portrait posthume d'un journaliste de combat » [Document en ligne], *Politique africaine*, N° 119, 2010, volume 3, Pp 207-215. Disponible sur : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/conjonctures/119207.pdf>, consulté le 15 avril 2014.

⁴² Nous précisons ici que l'organisme public camerounais Cameroon television (Ctv) est devenu Cameroon Radio and Television (Crtv) en 1988.

⁴³ ADELAKOUN Corinne, « Les enjeux de la démocratisation au Bénin. Le regard de la presse privée béninoise », [Document en ligne], mémoire de maîtrise en science politique, université du Québec à Montréal, mars 2008. Disponible sur : <http://www.archipel.uqam.ca/1748/1/M10308.pdf>, consulté le 19 janvier 2014.

⁴⁴ NKOT Fabien, « Les usages politiques du droit de la presse au Cameroun. Notes de sociologie politique du droit », [Document en ligne], *Polis*, N° 1-2, 2006, vol. 13, Pp 13-27. Disponible sur : www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol13n1-2/nkot.pdf, consulté le 18 décembre 2013.

audiovisuelles pouvaient être accordées en faveur d'organismes privés dans des conditions fixées par voie réglementaire »⁴⁵.

Il convient de noter ici que c'est en principe en 1987 que devait effectivement débiter le pluralisme au niveau des médias audiovisuels au Cameroun. Puisque l'article ci-devant cité le prévoyait déjà. Mais dans bon nombre de pays, le tout n'est pas d'élaborer une loi mais l'important réside dans la façon de l'interpréter et de la mettre en application. Pour le cas du Cameroun, l'interprétation de la loi qui aurait mis fin tout de suite au monopole de l'Etat sur les médias audiovisuels a donné lieu à des équivocités à plus d'un niveau. D'abord, la question des « dérogations spéciales » n'est pas clarifiée, et l'expression « dans des conditions fixées par « voie réglementaire » renforce davantage la suspicion autour de la réelle volonté étatique de lâcher ce secteur. A ce sujet, Fabien Nkot, enseignant de droit et de sociologie juridique à l'université de Yaoundé II au Cameroun, explique qu'il s'agit des « ruses juridiques », qui ne participent pas forcément d'une habile construction intellectuelle et ne sont pas l'apanage d'un pays. Il appelle cela la technique de l'abstention normative. « *Pour comprendre [son fonctionnement], souligne-t-il, il faut considérer par exemple que, pour être effectivement mises en œuvre, certaines dispositions constitutionnelles nécessitent des lois ou des décrets d'application »⁴⁶.*

En l'absence des lois ou des décrets d'application sur la question, il est apparu que la relative liberté n'a pas été effective dans tous les domaines des libertés au Cameroun. Ainsi, le pays est resté dans un régime de parti unique, et le secteur des médias sous le monopole étatique. Cependant, à la faveur de l'agitation sociale des années 90, le pays va connaître un certain nombre de mutations allant dans le sens de la libéralisation de l'espace politique et médiatique.

1.3. 1990 - ... : L'« ouverture » plus marquée de l'espace public et des médias

Nous ne pouvons pas lire les événements survenus au Cameroun dans la décennie 90 sans les relier à la conjoncture internationale. Cette lecture appuyée par les faits et événements internationaux permet une meilleure compréhension des soubresauts que le Cameroun a connus à cette époque.

⁴⁵ NKOT Fabien, *loc cit.*

⁴⁶ NKOT Fabien, *loc cit.*

En 1989, le monde a certes assisté à l'effondrement du mur de Berlin, vieux symbole d'oppression. Cet effondrement a marqué le début d'un autre cycle de l'histoire : celui de la liberté et une nouvelle ère des relations entre Etats. Ce d'autant plus que l'érection de ce mur a constitué durant près de trois décennies un héritage fort de la guerre froide (dislocation entre le bloc de l'Est et celui de l'Ouest). Les conséquences de sa chute ont été de portée mondiale, et ont également bousculé les dynamiques de fonctionnement propres à chaque pays. Ainsi, il y a tout d'abord qu'en Europe, la chute du mur de Berlin a marqué la fin du régime soviétique (fondé sur des pratiques tyranniques). En plus, elle a conduit à la fin de la guerre froide, du moins ce qu'il en restait dans les relations entre Etats. En France, le discours de François Mitterrand à la Baule, n'a été que la conséquence directe de ce contexte marqué par la fin de la bipolarisation du monde, donc les symboles majeurs furent : l'implosion de l'U.R.S.S.⁴⁷ et la chute du mur de Berlin. Du coup, il paraît certainement logique de dire que c'est parce que la France, pour ne prendre cet exemple, avait peur du basculement de ses anciennes colonies vers le socialisme (ou le communisme) qu'elle a acceptée et même encouragée les Etats africains à s'ouvrir au pluralisme et par ricochet à la démocratie. Cette dernière a été inscrite dans l'agenda politique de la France en Afrique et son application imposée aux pays africains s'ils veulent désormais prétendre à « l'effort de contribution » émanant de la France. Cela a été traduit par cette phrase de Mitterrand : « *la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté* »⁴⁸.

Un dernier aspect sur cette influence extérieure, c'est l'arrivée des chaînes de télévision satellitaire en Afrique dans les années 1990. Leur particularité, c'est d'avoir permis aux africains de s'ouvrir au monde. Abdoul Ba établit à ce niveau, une relation entre l'arrivée des paraboles et les démocraties en Afrique. Selon lui, « *les chaînes de télévision diffusées par satellite ont fait irruption en Afrique dans les années 90, connues comme années de tourmentes socio-politiques. On peut penser que leurs images étaient porteuses de critiques et faisaient vivre aux africains la réalité occidentale marquée par la valse de libertés* »⁴⁹.

Au Cameroun, nous pouvons dire que les bouleversements des années 1990 n'ont été possibles qu'à la faveur du contexte international ambiant. Le vent d'Est symbole de la « liberté retrouvée » qui a commencé à souffler en Europe, a atteint le continent africain en

⁴⁷ Ce sigle désigne l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Elle a regroupé 15 républiques socialistes et soviétiques entre 1922 et 1991,

⁴⁸ Cf. Discours de François Mitterrand à La Baule, 20 juin 1990, in Politique étrangère de la France, mai-juin 1990, P 130.

⁴⁹ ABDOUL Ba, *Télévisions, paraboles et démocratie en Afrique noire*, Paris, éditions L'harmattan, 2000, P 9.

général et le Cameroun en particulier en 90. Petit rappel : à cette époque le mode de fonctionnement politique au Cameroun n'est pas différent de celui de l'époque soviétique : parti unique (Rdpc), média unique (Crtv), contrôle des libertés, censure des médias et ce, en dépit des relatives « ouvertures » évoquées un peu plus haut.

Dans ce contexte, toutes les manifestations de rue ont pour mot d'ordre l'instauration d'un Etat de droit, et l'octroi des libertés. Le gouvernement qui veut maintenir le statut quo, résiste d'abord. Puis après, décide d'accéder aux revendications des membres de la société civile et leaders de l'opposition. Ainsi, il a procédé tout d'abord à la libéralisation du champ politique. Celle-ci s'est traduite par la loi 90 fondée sur la liberté de création de partis politiques, la liberté d'association, la liberté syndicale, la liberté religieuse. Pour ce qui est de la liberté de création de partis politiques, il y a lieu de préciser ici qu'Ahidjo en arrivant au pouvoir a supplanté la constitution en prétextant que tout est unique. Or, la constitution du pays n'a jamais interdit le multipartisme. C'est pourquoi certains auteurs⁵⁰ parlent du retour au multipartisme, en référence au pluripartisme que le pays a connu depuis la période d'avant 1960. Au cours de la décennie 90, il y a eu aussi la levée de l'ordonnance sur la subversion et la reconnaissance du statut des partis de l'opposition.

Etant donné que la politique est consubstantielle aux médias, la libéralisation du champ politique conduira nécessairement à celle du champ médiatique. Ainsi, la loi numéro 90/052 du 19 décembre 1990 consacrée à la liberté de communication sociale au Cameroun signe la fin du monopole étatique sur les médias. Cette loi présente aussi des nouveautés : il y a tout d'abord la fin du régime d'autorisation en faveur du régime de déclaration. Elle favorise la création des organes de presse, sur simple déclaration du dossier auprès de l'autorité administrative compétente. Ainsi la fin du monopole étatique sur les médias et la loi sur libéralisation a favorisé la création de nombreux journaux. Si « *près de 1300 journaux se sont créés* »⁵¹ au Cameroun en 1996, il faut dire que le pays compte beaucoup plus de titres à ce jour. Le régime de liberté s'étend aussi au secteur des médias audiovisuels. Le décret y relatif viendra fixer les conditions et les modalités de création des entreprises audiovisuelles. Cela va favoriser l'éclosion de nombreuses chaînes de télévision à capitaux privés.

⁵⁰ Voir MOUKOKO MBONJO Pierre, « Le retour au multipartisme au Cameroun », in Gérard Conac (dir), *L'Afrique en transition vers le pluralisme au Cameroun*, Pp 237-250. Voir aussi SINDJOUN Luc, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », in *L'Afrique politique*, « Vue sur la démocratisation à marée basse », Paris, Karthala, 1994, P 143-165.

⁵¹ ATENGA Thomas, *Cameroun, Gabon, La presse en sursis*, Paris, éditions Muntu, 2007, P 7.

En définitive, on vient de voir que l'état de l'espace public et la situation des médias fluctuent au rythme de la conjoncture socio-politique du pays. Au contexte rigide et autoritaire de Ahidjo, on a pu assister à une relative « ouverture » avec Biya. La libéralisation des années 90 a conduit à un élargissement des espaces discursifs au Cameroun. Plusieurs énoncés pouvaient déjà circuler dans l'espace public. Les débats sont désormais possibles. Ils tournent autour de divers sujets. En somme, la formule de débat adoptée dans les chaînes de télévision allait apporter une réelle valeur ajoutée dans l'espace public camerounais. Dans le chapitre qui suit, il sera donc question de voir comment la télévision, à travers les débats, a pu (re)configurer l'espace public au Cameroun.

Chapitre 2 : L'offre de débats télévisés au Cameroun.

L'avènement des débats à la télévision est étroitement lié à l'histoire du Cameroun. Une histoire marquée par les mouvements sociopolitiques que le pays a connus dans la décennie 90 et qui ont sans doute ouverts les vannes de la prise de parole dans les médias en vue de l'expression des idées de différents acteurs. En effet, cette mutation semble avoir marquée la fin d'une époque : celle du monopole et de la confiscation de la parole par le pouvoir étatique. En reprenant Umberto Eco⁵², cette période se rapporte à la « paléo-télévision ». A contrario, la nouvelle page qui a été ouverte, fait référence à la période dite de la « néo-télévision » toujours selon Eco. Elle se caractérise par la fin du processus de monopole étatique sur le champ médiatique.

Au-delà de la démonopolisation du champ médiatique par l'Etat au Cameroun, nous pouvons dire que cette nouvelle ère a eu deux conséquences : l'éclosion des chaînes de télévision et la concurrence entre celles-ci. Il faut dire que cette éclosion, au fil du temps, a conduit à des changements notoires, notamment sur le plan de l'offre de programmes. Sur ce plan, le pays est parti de la liberté de parole, qui s'est d'abord déployée lors des revendications populaires, à la manifestation de la liberté de parole dans les médias, à travers les débats.

De nos jours, l'organisation des débats semble constituer une formule de plus en plus prisée au Cameroun, si l'on s'en tient à leur multiplication dans les médias audiovisuels. Comment ce genre télévisuel a-t-il émergé au Cameroun ? Quelle est son offre actuelle dans le champ médiatique camerounais ? Comment cette offre de débats télévisés contribue-t-elle à structurer l'espace public au Cameroun ? Avant d'apporter des réponses à ces préoccupations, il convient tout d'abord de se pencher sur la définition du débat comme genre télévisuel.

2.1. Le débat télévisé : définition d'un genre télévisuel

Très répandue dans la société, la notion de genre semble pourtant complexe à définir. Cette complexité peut être liée au fait que la définition du genre renvoie très souvent à un éventail de signifiés, variant selon une discipline, un domaine spécifique ou une pratique sociale

⁵² Pour la distinction des concepts de « paléo-télévision » et de « néo-télévision », se rapporter aux travaux d'Umberto Eco, *La guerre du faux*, Paris, Biblio essais, 2005.

particulière. Ainsi, il y a question de parler de genre en linguistique (il sera question du genre littéraire), en journalisme ou dans les médias, pour ne prendre que ces deux cas. Dans le domaine médiatique, cette notion semble varier selon la nature du média et les pratiques de production propres inhérentes au média. Il faudrait à ce sujet distinguer les genres journalistiques (qui sont liés à l'écriture, à la forme, à la tonalité, etc.), des genres télévisuels, qui eux sont fortement liés par à l'organisation, aux objectifs et aux formats des émissions télévisées.

Ce propos liminaire témoigne en fait de la complexité à définir cette notion qui n'est pas de nos jours l'apanage d'un domaine ou d'une discipline scientifique. Sans entrer dans le fondement de cette notion de genre qui remonterait à l'Antiquité avec des auteurs comme Aristote, il s'agit ici de se limiter à la définition qui correspondrait à notre objet d'étude. Il n'est pas question ici d'épuiser toutes les études et ainsi que les oppositions entre auteurs au sujet de la définition du genre. C'est pourquoi nous retiendrons juste quelques travaux d'auteurs.

Notre propos consiste tout d'abord à dire que le genre se réfère à un ensemble disposant des caractères communs et qui fondent sa spécificité par rapport à d'autres. Il s'agit d'une composante ou d'un ensemble constitué d'un certain nombre de particularité qui font sa singularité. Le genre dispose des éléments qui permettent d'établir une différence entre une ou plusieurs composantes. Ainsi dit, la taxonomie est donc au cœur de la définition de la notion du genre, et ce, quelque soit les qualificatifs qu'on peut lui adjoindre. Cela suppose que pour parler de genre, il faut se baser sur des traits distinctifs, sur des caractéristiques propres à un objet, à une entité, sur des éléments de classification, etc. Patrick Charaudeau⁵³, linguiste et responsable du Centre d'Analyse du Discours (CAD), précise tout d'abord qu'il existe des genres différents. Cette précision tient au chevauchement de cette notion par rapport à diverses disciplines. Il souligne, à cet effet, qu'« *un genre est constitué par l'ensemble des caractéristiques d'un objet qui en fait une classe d'appartenance* »⁵⁴. Le genre repose sur l'idée d'un objet aux caractéristiques communes. C'est tout élément qui fait partie d'une classe d'appartenance d'un objet. Parlant des médias audiovisuels, nous distinguons plusieurs genres : le journal télévisé, le reportage, l'entretien, le débat, le talk-show, le magazine, les jeux télévisés, etc. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité des genres télévisuels qui

⁵³ CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, 1^{re} édition, De Boeck et Larcier s.a, Institut national de l'audiovisuel, 2005, P 170.

⁵⁴ CHARAUDEAU Patrick, loc cit, P 170.

existent. Par définition, le débat télévisé désigne une discussion portant sur un thème autour duquel des individus sont appelés à s'exprimer. Le débat télévisé peut être fondé sur le dialogue (échange entre deux ou plusieurs individus) ; son discours est souvent argumentatif du fait que chaque individu est animé par la volonté d'imposer son point de vue, en recourant à des postures discursives dont la finalité peut être liée au fait de persuader ou de convaincre son interlocuteur ou le public. Il convient de relever que certains genres cités présentent des similitudes et/ou sont parfois proches l'un de l'autre. C'est le cas du débat, de l'entretien et du talk-show. C'est ce lien de proximité qui rend davantage complexe la définition du genre télévisuel. Un autre élément rend difficile la définition du débat télévisé, c'est celui relatif à la nature, ou le type de débat télévisé. Dans ce cas, nous distinguons par exemple, les débats télévisés lors des campagnes (qui opposent les candidats), les débats télévisés ordinaires, c'est-à-dire ceux qui de la grille de programme et ne dépendent pas forcément d'une situation spécifique comme la campagne électorale. C'est la définition du dernier type de débat télévisé qui nous intéresse ici. Ceci dans la mesure où elle semble proche d'autres genres, à l'instar du talk-show, comme nous l'avons déjà évoqué. Dans *La parole confisquée*⁵⁵, Patrick Charaudeau et Rodolphe Ghiglione semblent avoir proposés une définition assez intéressante et précise du débat comme genre télévisuel. Ceci en opérant une distinction et les enjeux médiatiques sur lesquels reposent le débat télévisé et le talk-show. Pour ce faire, les deux auteurs se proposent de prendre en compte les composantes du dispositif verbal (thématique, mode d'échange, la finalité de celui-ci) et celles du dispositif visuel (à savoir : la visibilité, les axes de vision et la séquentialisation)⁵⁶. Ils proposent aussi de définir les deux concepts, à savoir le débat et le talk-show, en fonction de leurs finalités.

« Le débat télévisé est une forme d'échange organisée de manière à faire surgir la vérité, quelle que soit sa configuration, à propos d'un thème problématisé, à travers la confrontation de savoirs différents sur ce thème, au moyen d'un dispositif télévisuel (organisation, gestion, monstration) qui permette que l'exposition de ces savoirs et leur confrontation fassent le jour sur certains des aspects de la problématisation tout en étant le plus intelligible possible »⁵⁷.

D'après ces auteurs, *« le talk-show est une forme d'échange organisé de manière à faire surgir du conflit et/ou du drame humain, sous diverses configurations, à propos d'un thème*

⁵⁵ CHARAUDEAU Patrick, GHIGLIONE Rodolphe, *La parole confisquée. Un genre télévisuel : le talk show*, Paris, éditions Dunod, 1997, 176 P.

⁵⁶ Ibid, P 78.

⁵⁷ CHARAUDEAU et GHIGLIONE, *loc cit.* P 81.

prétexte, à travers un affrontement de jugements ou d'opinions « carrées », au moyen d'un dispositif télévisuel qui se complait dans la monstration de ces conflits ou dans les suggestions du drame »⁵⁸.

Nous pensons que cette distinction du débat télévisé et du talk-show proposé par les deux auteurs ne résout pas fondamentalement le problème. Prenons juste la définition du débat qui nous préoccupe ici. Si d'apparence, elle paraît bien décrire ce qu'est un débat télévisé, nous relevons tout de même qu'elle contient quelques ambiguïtés qu'il convient de souligner. Il y a tout d'abord le fait qu'elle repose sur le principe de vérité. A ce niveau, nous ne savons pas qui est habilité à décréter cette vérité et/ou alors en quoi consiste t-elle. De plus, la notion de vérité est tellement relative qu'un simple débat ne saurait la construire véritablement. Autre ambivalence que suscite en nous cette définition, c'est celle basée sur l'intelligibilité. Le moins que nous puissions dire c'est que cette définition pose le problème même de la vérité dans le débat télévisé. A ce niveau, il convient de dire que le débat télévisé participe de la construction de l'opinion individuelle qui peut être influencée par d'autres facteurs tels que le niveau intellectuel. Alors cette opinion que se fait par chaque individu sur un sujet à l'issue du débat télévisé n'est-elle pas sa vérité ? En d'autres mots, est-ce que la vérité dont parlent Charaudeau et Ghiglione est universelle, voire unique ?

Malgré ces critiques que nous venons de formuler, cette définition nous semble pertinente. Ceci dans la mesure où elle semble définir mieux le débat. Parce qu'elle souligne d'abord que le débat repose sur une problématique. Dans notre cas, il s'agirait, par exemple, d'un sujet ou d'un thème d'actualité que les acteurs de la « machine médiatique », expression que nous empruntons à Charaudeau, transforment en problématique de débat. Au Cameroun, les chaînes de télévision abordent dans leurs débats des problématiques liées par exemple à la pénurie du gaz⁵⁹, à l'insécurité dans les frontières du pays⁶⁰, au contentieux électoral et à la domination du marché politique par le Rdpc, le parti au pouvoir⁶¹, à la pénurie d'eau, aux mœurs, à l'état de l'éducation, etc. De manière générale, les problématiques abordées dans les

⁵⁸ CHARAUDEAU et GHIGLIONE, *loc cit.* P 81.

⁵⁹ Voir par exemple 7hebd0, édition 21 avril 2013. Disponible sur : www.youtube.com/watch?v=tA6qZmawOs8, consulté le 4 mai 2014.

⁶⁰ Voir par exemple Canal presse, édition du 24 novembre 2013. Disponible sur : www.youtube.com/watch?v=m_UwcwzVXMM, consulté le 4 mai 2014.

⁶¹ Voir Scènes de presse, édition du 13 octobre 2013. Disponible sur : www.youtube.com/watch?v=Q6510k9VLH4, consulté le 4 avril 2013.

débats télévisés au Cameroun sont liées à l'actualité et le but est d'éclairer l'opinion⁶². Et l'important c'est comment ces problématiques sont posées, voire élaborer pour qu'elle suscite une confrontation des grilles de lectures de la part des acteurs prenant part au débat.

Pour Robert Vion, linguiste et professeur émérite à Aix-en-provence, le débat relève tout d'abord de la communication verbale. Il s'agit des énoncés produits au sein de l'espace social par des interlocuteurs. Dans cette production, se crée une relation entre les interlocuteurs. Elle peut, par exemple, être de l'ordre de la coopération (moment d'entente et d'amitié entre les interlocuteurs) ou de la compétition, c'est-à-dire la discussion conflictuelle. Posé ainsi, cette définition va au-delà de celle qui a été proposée par Charaudeau et Ghiglione. Elle met un point d'emphase sur l'esprit du débat, la nature de la situation de parole, le cadre du débat, le nombre de participant, etc. Pour cet auteur, le débat désigne « *toute action conjointe, conflictuelle ou coopérative, mettant en présence deux ou plusieurs acteurs* »⁶³. Cette définition inscrit le débat dans le cadre des interactions entre acteurs et précise aussi la nature de celles-ci, qui peuvent être conflictuelle ou coopérative. L'entretien, autre genre télévisuel proche du débat et du talk-show, que nous avons évoqués met aux prises deux personnes : le journaliste et son invité. Il consiste souvent à recueillir les avis, les témoignages d'une personne par rapport à l'expérience qu'elle a vécue. Il y a toujours une forme de dialogue qui peut s'instaurer; de même que l'invité peut aussi tenir un discours argumentatif.

Partant de la définition posée dès le départ, nous pouvons constater que la spécificité du débat télévisé est qu'elle met aux prises plusieurs invités amenés à s'exprimer sur des sujets d'actualité retenus par une chaîne de télévision. Le débat est par essence contradictoire. C'est à travers les arguments et contre-arguments, le « pour » et le « contre », que les intervenants au débat télévisé exposent leurs grilles de lectures sur un ensemble de sujets d'actualité retenus par un média. Ils se mettent en scène à travers le conflit de la parole, ou à travers une parole contradictoire. Nous pouvons dire avec Charaudeau que le débat télévisé relève de « l'événement provoqué », en ce sens qu'il est organisé par la machine médiatique, laquelle à un mode de fonctionnement précis.

Nous n'avons pas la conviction d'avoir fait le tour des travaux se rapportant à la définition du débat télévisé comme genre télévisuel et ainsi que toutes les oppositions entre différents

⁶² Entretien avec quelques présentateurs de débats télévisés au Cameroun. Se reporter au chapitre 5 de ce travail.

⁶³ VION Robert, *La communication verbale. Analyse des interactions*, Paris, éditions Hachette, P 17.

auteurs. Notre souci a été de relever la complexité qu'il y a à définir cette expression qui n'est pas le propre d'une seule discipline. Sur le plan médiatique, il n'a pas été aussi facile d'aboutir à une définition liée à notre préoccupation de recherche. Le débat télévisé, en tant que genre télévisuel, constitue une plate-forme de discussion qui réunit divers individus autour des thèmes d'actualité définis au préalable par la chaîne de télévision. La définition ainsi posée, il s'agit à présent de retracer l'évolution de ce genre télévisuel au Cameroun. Et pour ce faire, débutons par la chaîne nationale qui fut pionnière dans l'organisation des débats télévisés.

2.2. Les premiers débats à la télévision nationale camerounaise

L'organisation de débats télévisés au Cameroun ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte tout au moins dans les années 1990. Celles-ci correspondent en effet à ce qu'on a appelé les « années de braise », puisque marquées par des manifestations socio-politiques de grande envergure dans les grandes villes du Cameroun. En fait, on peut relever que le désordre qui a eu cours en cette période n'a pas été que négatif comme le prétendent les positions conflictualistes⁶⁴ de certains auteurs. Comme le relève George Simmel⁶⁵, le conflit peut permettre de mesurer le rapport de force entre divers acteurs. Allant dans le même sens, François Bayart estime que le désordre des années 1990 au Cameroun a montré l'intérêt que les populations avaient à l'égard de la vie de la nation. Il peut aussi faire bouger les lignes, ou l'ordre ancien qui prévaut dans un pays. De toutes les façons, il y a lieu d'avancer l'idée selon laquelle le désordre peut être à l'origine d'un certain nombre de bouleversements et de mutations, notamment sur le plan politique. Nous pensons que ce fut le cas pour le Cameroun. Car toutes les manifestations de 1990, à notre avis, auraient conduit à la désacralisation de la parole et de son usage à tout vent par divers acteurs qui ont commencé à envahir l'espace public. Elles ont aussi marqué le début des échanges contradictoires entre leaders de l'opposition, membres de la société civile et hommes du pouvoir.

En effet, c'est d'abord dans les rues de Douala et de Yaoundé notamment, qu'on a pu noter les prémises du débat contradictoire. L'agitation sociale qu'on a pu remarquer ça et là a consisté à la bataille pour le changement social. Dans le contexte de désordre qui prévalait, les débats ont commencé à porter tout de même sur l'opportunité d'instaurer un État de droit et le

⁶⁴ Pour plus d'informations à ce sujet, se référer aux travaux d'ABE Claude, *op cit.*

⁶⁵ GEORGE Simmel cité par ABE Claude, *op cit.*

retour au multipartisme. Face à un régime qui a du mal à accéder aux revendications des opposants et leaders de la société civile, les revendications de toutes sortes vont se généraliser dans les autres villes du pays. Le débat politique qui se déroule oppose deux camps. D'un côté, les « pro » et de l'autre, le camp des « anti » multipartisme et conférence nationale. Au-delà de l'affrontement entre les deux camps et la répression étatique, il y a eu comme une prise de conscience chez les pouvoirs publics. Celle-ci se traduit par la volonté d'engager des débats sur toutes ces revendications. Ainsi la tripartite qui est organisée à cet effet réunie autour d'une même table divers acteurs socio-politiques (opposants au régime, membres de la société civile, hommes d'église, représentants du pouvoir). L'objectif ici est de faire des propositions communes pour l'instauration du multipartisme.

C'est dans ce contexte que les premiers débats vont être organisés à la télévision nationale. Tenues de façon sporadique, ils tournent autour des questions liées à l'instauration de l'Etat de droit, au multipartisme, entre autres. La plupart d'entre eux débutent dans les années 90 et sont animés par Charles Ndong, aujourd'hui Directeur de l'information à la télévision nationale du Cameroun. Y prenaient part des hommes politiques, des enseignants d'universités, des membres de la société civile et même des avocats. C'est le cas de l'émission de débat tenue le 6 novembre 1990 et dont le présentateur a gardé en souvenir cette phrase de l'avocat Douala Moutome, de regretté mémoire, « *le multipartisme, c'est la solution* »⁶⁶. Cette déclaration tranche avec la position officielle du pouvoir qui était opposé à l'idée de multipartisme. Elle semble aussi traduire l'esprit qui a animé les débats des années 1990. Au-delà des positions et déclarations contradictoires, nous notons que ces débats peuvent être considérés comme les premiers moments où des personnes de sensibilités différentes pouvaient se retrouver et débattre sur des questions concernant la vie de la nation. Une autre expérience commençait à se vivre dans l'espace public au Cameroun. Celle-ci constituait une « révolution » dans un pays habitué à vivre dans la parole unique, voire dans un unanimisme voulu et imposé par les pouvoirs publics. Soulignons que ces débats se tenaient de façons sporadiques. Ils ne se déroulaient pas de manière régulière. Nous pouvons dire qu'ils étaient inscrits dans l'agenda de la Crtv en fonction de la conjoncture du pays. Il convient aussi de préciser ici que ces débats étaient marqués par des préoccupations d'ordre politique. Ceci si nous posons que les sujets traités dans un débat déterminent sa nature. Mais il faut nuancer ceci de nos jours. Car un débat d'actualité par exemple peut se focaliser sur un sujet à

⁶⁶ Lire l'interview de NDONGO Charles, « Les années de « braises » furent très douloureuses », in *Les cahiers de Mutations*, N° 028, mars 2005, P 7.

caractère politique ou économique selon l'actualité ambiante, ou encore l'intérêt que lui accordent ses organisateurs.

A partir de 1991, la télévision nationale s'est enrichie d'une autre émission de débat. Dénommée *Antenne libre*, elle était présentée par Albert Mbida, de nos jours spécialiste du droit de la communication au Cameroun et enseignant à l'Esstic. Elle est aussi marquée par des préoccupations concernant l'instauration du multipartisme. Le principe consiste à inviter sur le plateau de la télévision nationale des acteurs de différentes obédiences (membres du parti au pouvoir, Rdp et de la société civile) afin d'exprimer leurs opinions sur les sujets de la nation.

Les débats qui ont pu s'enchaîner à cette époque, ont offerts une certaine diversité de points de vue, de même qu'ils ont provoqué des polémiques au sein de l'opinion publique camerounaise. Ainsi, lors de l'émission de débat *Antenne libre* du 11 juin 1991 par exemple, la position du regretté enseignant de l'université de Douala Roger Gabriel Nlep a consisté à dire, que le Cameroun ne pouvait qu'être géré par trois composantes sociologiques, à savoir : les bamiléké, les bété et les peuls⁶⁷. La répartition géographique dans laquelle les ressortissants de ces composantes sociologiques sont issus a donné lieu à ce qu'il appelait le « triangle équilatéral ». Ces propos avaient été vivement critiqués pour leur propension à exacerber la haine tribale.

Toujours dans la même période, c'est-à-dire dans les années 1991 au Cameroun, il y a eu une autre émission de débat qui a vu le jour à la télévision nationale, *The debate*. Celle-ci était diffusée en langue anglaise. Dans le souci de la promotion du bilinguisme, le fonctionnement de la télévision nationale a toujours consisté à organiser deux versions d'émissions : une en langue française, une autre en langue anglaise. Cela dit, l'objet de ces débats a aussi porté sur les revendications socio-politiques sus évoquées.

Au lendemain de l'instauration du multipartisme en 1992, le pays a engagé l'organisation des élections législatives. A cet effet, autre tribune d'expression a vu le jour au sein de la télévision nationale. Celle-ci avait pour dénomination Expression directe des partis politiques. Elle a été consacrée à la propagande des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

⁶⁷ Nous précisons que les bamiléké désignent les ressortissants de l'Ouest-Cameroun. Les bétés ceux du Centre et les peuls sont majoritaires dans la partie Nord du pays.

Un décret présidentiel⁶⁸ allant dans ce sens a fixé les modalités de calcul du passage à l'antenne pour les représentants de chaque parti politique, y compris ceux de l'opposition. Le temps d'antenne alloué à chaque formation politique est calculé au prorata du nombre de député à l'Assemblée nationale. Pour le reste, cette émission a donné donc la possibilité à d'autres partis politiques (surtout ceux de l'opposition) d'accéder à la télévision nationale. Très souvent présentée dans les deux langues officielles du pays (français et anglais), elle se déroulait en deux parties : l'une essentiellement consacrée au passage des représentants de partis politiques pour la propagande et l'autre réservée au mini-débat. Ce dernier portait généralement sur un sujet d'actualité ou une décision prise par le pouvoir. Cette émission était diffusée tous les jeudis soir à la radio et à la télévision nationale. Il faut préciser ici que cette émission a connu de nombreuses années d'interruption. Alors que des émissions telles que *Tribune libre*, *The Debate* ont été supprimées dans les années 1996.

Néanmoins, le déroulement des débats susmentionnés a permis de faire émerger des points de vue contradiction entre divers acteurs (du pouvoir, universitaires, membres de la société civile, etc.). Il a favorisé l'émergence des discours et contre-discours dans le champ médiatique camerounais. Le phénomène a pu s'amplifier avec l'avènement des chaînes de télévision privées.

2.3. L'avènement des chaînes privées et l'explosion des débats télévisés au Cameroun

Jusqu'au début de la décennie 2000, les débats qui ont cours dans les médias audiovisuels au Cameroun le sont uniquement à la radio et à la télévision nationale. Rappelons que ces deux médias évoluaient jusque-là dans une situation de monopole. Mais pourquoi cela ? Juste parce que la loi sur la liberté de communication sociale de 90 comme on l'a déjà dit reposait sur l'abstention administrative. C'est-à-dire que les médias audiovisuels privés ne pouvaient commencer à fonctionner que du moment où le décret d'application y relatif allait être signé. Dans un pays où le temps⁶⁹ appartient au président de la République, il a fallu attendre dix années pour que ce dernier ordonne la signature par son premier ministre d'un décret fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelles au Cameroun.

⁶⁸ Voir décret présidentiel N° 92/030 du 13 février 1992 fixant les modalités d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels du service public de la communication.

⁶⁹ Lire MATEI François, *Le code Biya*, Paris, éditions Balland, 2009, 365 P. François Mattei est un journaliste français et hagiographe.

En effet, le décret signé le 3 avril 2000⁷⁰ a une particularité. Il garantit le droit à des opérateurs ou hommes d'affaires de créer une chaîne de télévision. Il inscrit également la création des entreprises de communication audiovisuelle comme relevant des initiatives privées et de la liberté économique. C'est-à-dire que ce secteur n'est plus du seul ressort de l'État. Le rôle de ce dernier se résume donc à organiser et à fixer les critères et modalités d'exercice dans ce secteur. Pour tout dire, c'est un décret qui rend favorable la création des chaînes de télévision privée. Par chaîne de télévision privée ici, il faut entendre celles qui sont créées par des opérateurs économiques, ou des hommes d'affaires. En tout cas il s'agit des chaînes détenues par des personnes autres que l'État et dont l'essentiel de leurs ressources financières provenant des retombées publicitaires, du mécénat et quelque fois de l'aide de l'État. Cela dit, c'est à la faveur de la signature du décret évoqué que les chaînes de télévision privées vont commencer à éclore au Cameroun.

Toutefois, notons pour le relever qu'en 1999 déjà une chaîne de câblodistribution⁷¹ du nom de Tv Max émettait déjà dans la ville de Douala. Tout comme radio Reine (1997) et radio Lumière (1999), basées à Yaoundé, qui diffusaient déjà des programmes sur leurs ondes. Était-ce de façon illégale ? Il est difficile de répondre à cette question qui semble intéressante dans la mesure où elle pose le problème de l'opportunité de la création de ces médias audiovisuels à cette époque.

En effet, les chaînes de télévision privées émergent au Cameroun dès 2001. Ainsi, il y a tout d'abord Canal 2 (qui deviendra par la suite Canal 2 international). Implantée dans la ville de Douala, elle a été la première chaîne de télévision privée au Cameroun. Spectrum television (STV)⁷² basée également dans la capitale économique du Cameroun sera créé en 2004. Des chaînes comme Equinoxe télévision, Dan Broadcasting System (DBS), Ltm tv, Camnews24, etc. vont également voir le jour. Au cours de la même période, quelques chaînes de télévision ont également commencé à émerger dans la capitale politique du Cameroun, Yaoundé. Nous pouvons citer entre autres : Samba tv, Ariane tv, Vision4, New tv, Vox africa, Afrique média,

⁷⁰ Décret N°2000/158 du 3 avril 2000 fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelle au Cameroun.

⁷¹ Concernant les études sur la câblodistribution au Cameroun, voir TDJADE EONE Michel, *Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun. Avancées et reculades*, Paris, éditions l'Harmattan, 2003, 274 P.

⁷² Nous précisons que Stv1 diffuse des variétés musicales alors que Stv2 est une chaîne généraliste ; il diffuse des magazines, des journaux télévisés, des documentaires, etc. Dans ce travail, il s'agit de Stv2.

etc. Il s'agit juste d'une liste indicative qui traduit le dynamisme du secteur de l'audiovisuel au Cameroun.

Depuis 2001, le paysage audiovisuel camerounais ne cesse de connaître une éclosion fulgurante de médias. Si on se limite au cas de la télévision, nous pouvons constater qu'en une décennie, près d'une vingtaine de chaînes de télévision ont été créées dans les seules villes de Douala et de Yaoundé. Si pour Emmanuel Kant⁷³, la pluralité pris ici sous le prisme quantitatif constitue un élément de vitalité de la démocratie, le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle favorise également la concurrence. C'est donc dans ce contexte de concurrence généralisée que les chaînes privées vont chercher à se positionner dans le « marché médiatique »⁷⁴ camerounais. L'expression « *marché médiatique* », que nous empruntons à Benoît Lafon, chercheur en sciences de l'information et de la communication au Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication et maître de conférence à l'Institut de la Communication et des Médias (ICM), désigne ici un lieu de rencontre entre l'offre et la demande. Il est question pour les médias privés de produire une offre qui correspondrait aux attentes du public. Mais ce n'est pas d'abord à travers les débats télévisés que ces médias vont s'introduire dans ledit marché.

En effet, pour se positionner dans l'espace public camerounais, les chaînes privées misent d'abord sur les genres ludiques, à l'instar de l'humour. C'est le cas de Canal 2 international qui, après la reprise de ses programmes en 2004, diffuse les Situations de Comédie (Sitcom). Ces programmes d'une qualité approximative intéressent pourtant le public. Ils sont basés sur le vécu quotidien des populations. Autre élément de leur succès supposé, c'est qu'elles sont tournées dans les quartiers populaires des villes de Douala et de Yaoundé. Et du coup, les gens ont l'impression de se « voir » à l'écran. Un autre élément et pas des moindres, c'est aussi les acteurs de ces Sitcom. Ils sont en réalité des humoristes que les individus avaient déjà l'habitude d'écouter dans les stations de radio du Cameroun. C'est le cas de Man No Lap, Fingon Tralala, Tagne Condom, Sélavie, Président Chop Chop, Edoudoua Non Glacé⁷⁵, etc. C'est à travers ces sitcoms que la chaîne de télévision Canal 2 international va se positionner comme chaîne de proximité. C'est aussi à travers ce genre ludique que les chaînes telles que Spectrum Television (STV) vont aussi s'imposer auprès des téléspectateurs.

⁷³ KANT Emmanuel, *Qu'est-ce que les lumières ?*, op cit.

⁷⁴ LAFON Benoît, « Vivement dimanche. Les enjeux d'un lieu de représentation politique à la télévision française », in Patrick Amey (sous dir), *La parole à la télévision : les dispositifs des talk-shows*, Pp 59-81.

⁷⁵ Il y a lieu de préciser ici que ces humoristes ont utilisé des pseudonymes.

L'instant du rire et *Kongossa bar*, sont quelques programmes humoristiques de cette autre chaîne de télévision basée à Douala. Il convient aussi de préciser que toutes ces chaînes, dès le départ, ont commencé par la diffusion de la musique camerounaise. C'était certainement pour roder leurs équipements.

Au fil du temps, le paysage audiovisuel camerounais va connaître une diversification de son offre de programme. Hormis les Sitcom et les variétés musicales évoquées, les chaînes de télévisions privées ont débuté leurs programmes par la diffusion des éditions de journaux télévisées. Celles-ci abordaient ainsi les sujets d'actualité avec un nouveau ton, différent de celui des médias audiovisuels publics où l'accent est mis sur les activités du Président de la République et celles de son parti politique, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). En effet, ces chaînes ont marqué des points dans le traitement des informations un peu proche de la réalité des populations (coupure d'eau et d'électricité, faits divers, etc.). En outre, elles ont réussi à s'imposer comme des chaînes de proximité contrairement à la chaîne nationale qui est restée dans la logique de télévision sous l'emprise du pouvoir, avec une prédominance des informations institutionnelles.

Pour ce qui est des débats télévisés, il faut dire que c'est dès 2005 que les chaînes de télévision privée au Cameroun s'initient dans l'organisation des débats télévisés. Le contexte socio-politique du pays mérite quand même d'être rappelé même comme il s'avère un peu difficile de le relier directement avec l'émergence des débats télévisés dans les chaînes de télévisions privées. Entre le 4 et le 6 juin 2004, une rumeur sur le décès du président parcourt les quatre coins du pays. Le sujet fait l'objet de nombreux développements dans la presse écrite. Les médias audiovisuels ne sont pas à la traîne. Ils organisent eux aussi des plateaux spéciaux pour commenter cet événement et surtout son opportunité. De retour au pays, le président procède à un démenti en donnant rendez-vous « *dans une vingtaine d'années* » à ceux « *qui s'intéressent à [ses] funérailles* »⁷⁶. Certains observateurs ont pensé que la rumeur avait été préparée par le pouvoir lui-même en vue de préparer l'élection présidentielle de 2004, à laquelle le président entendait encore s'y présenter afin de poursuivre la mise en œuvre de sa politique axée sur les « *Grandes ambitions* ». Cette « *fausse* » rumeur⁷⁷ aurait

⁷⁶ ZINGA Valentin, « Cameroun, un « fantôme » nommé Paul Biya », [Document en ligne]. Disponible sur www1.rfi.fr/actufr/articles/054/article_28598.asp, consulté le 17 avril 2014 à 20h12.

⁷⁷ Cette rumeur aurait été diffusée sur deux sites Internet hébergés depuis les Etats-Unis d'Amérique, à savoir : the african independant et camerounlink. Plus de détails lire DE GAULLE Charles Christophe, « La gestion d'une rumeur. Le cas du faux décès du chef de l'Etat du Cameroun », *Revue*,

servi de déclic pour l'organisation des débats télévisés dans les chaînes privées. Du moins elle a servi d'exutoire pour l'organisation des débats à la télévision.

Dès lors, les débats sont devenus la formule prisée des médias audiovisuels privés camerounais. En effet, la première émission de débat télévisé dans une chaîne privée camerounaise a été diffusée dès 2005 à Stv2. Nous citons, en exemple, l'émission de débat télévisé intitulée *Thebdo*. Elle a été initiée et présentée durant des années par la journaliste Liliane Nyatcha, qui travaille depuis 2010 pour British Broadcasting Corporation (BBC) dont le siège Afrique se trouve à Dakar au Sénégal. Dans un pays où les populations ont le sentiment que la chaîne nationale est au service du pouvoir en place et sert leur intérêt, les chaînes dites « privées » vont aussi gagner en popularité à travers leurs débats. Car, ceux-ci se présentent comme de plates-formes au sein desquelles les sujets portants sur la vie de la nation sont débattus. Comme un effet de mode, cette formule qui semble marcher va se répandre dans la plupart des médias audiovisuels camerounais.

D'une seule émission de débat télévisé en 2005, Stv2 dispose à ce jour une grille de programme constituée de trois autres émissions de débat, à savoir : *Cartes sur table*, *Voice of the voiceless*, *Vous et moi*. Entre-temps, d'autres émissions de débats télévisés ont vu le jour dans d'autres chaînes de télévision au Cameroun. C'est le cas de l'émission *Le club de la presse* diffusée sur la chaîne Afrique média. Nous pouvons également citer les émissions de débats telles que : *Sport attitude*, *Canal presse*, *Au cœur du sport*, *La nuit du sport*. Equinoxe télévision basée dans la ville de Douala compte à son actif deux émissions de débats télévisés : *237 le débat*, *Droit de réponse*. La chaîne publique quant à elle compte un peu plus de huit émissions de débat télévisé qui sont : *Par ici le débat*, *Scènes de presse*, *Droit au clair*, *Press hour*, *Croissance plus*, *Dossier économiques*, *Globe watch*, *Entre-nous jeunes*.

A ce niveau, une précision semble nécessaire quant à la nature de ces débats télévisés. Il convient de dire ici que certains de ces débats sont fondés sur une thématique précise (le sport, l'économie, le droit, la politique, etc.) alors que d'autres s'intéresse à l'actualité de façon générale.

En somme, ce chapitre nous a permis de définir véritablement la notion de débat télévisé. Notion qui est apparue assez complexe, du fait des similitudes avec d'autres genres télévisuels, à l'instar de l'entretien et du talk show. Dans le contexte médiatique camerounais, ce genre a émergé à la suite du processus de libéralisation qui a conduit à la création de multiples chaînes de télévision. Pour marquer la rupture avec des décennies de parole unique, les médias ont fait le choix d'un genre télévisuel sensé donner la parole à tous les acteurs.

Partie 2 : Le débat télévisé et ses enjeux

Dans l'introduction, nous avons vu avec Miège que l'espace public n'est pas figé et qu'en tant que processus social, il est dynamique. Dès 1990 au Cameroun, l'espace public jadis sous le monopole de l'Etat fera l'objet d'une agitation sociale, amenant le gouvernement à opter pour un régime assez libéral. Celui-ci sera alors marqué par la multiplication des débats télévisés au sein desquels des individus autrefois privés de parole dans les médias vont s'y retrouver pour débattre des sujets d'intérêts communs. Cette partie consacrée aux enjeux des débats télévisés explore tout d'abord la question de la légitimité. Puis, elle questionne les enjeux liés à la participation des individus aux débats télévisés.

Chapitre 3 : La légitimité, un phénomène au cœur des débats télévisés

Ce chapitre part d'un constat ; le débat télévisé constitue un lieu qui mobilise divers acteurs. Leurs différences peuvent se situer du point de vue de leur statut, c'est-à-dire de la position qu'ils occupent dans la société, de leur profession, etc. En tant que lieu où vont se confronter les positions de chacun des acteurs, le débat télévisé constitue un enjeu pour ceux qui y participent mais aussi pour l'opinion publique. Ainsi, il peut être au centre de divers enjeux, à l'instar de celui de légitimité. Ce dernier peut dépendre de plusieurs aspects dont nous évoquerons dans la deuxième section de ce chapitre.

Mais déjà dans la première, nous entendons définir cette notion souvent difficile à saisir et à cerner. Pour ce faire, nous la définirons de façon générale (dans ses aspects juridiques, politiques, médiatiques, etc.) avant de convoquer les travaux de certains auteurs portant sur la question. Il s'agira entre autres de Max Weber, qui a posé les bases de la discussion de cette notion par l'intermédiaire de sa typologie de légitimité. Les travaux de Pierre Bourdieu seront également convoqués dans cette section. Tout comme ceux développés par Patrick Charaudeau sur la question.

L'intérêt de cette section se situe dans notre volonté à vouloir démontrer qu'un des enjeux du débat télévisé tient à la légitimité. Ce d'autant plus qu'il y aurait un lien entre la légitimité et la participation à un débat télévisé.

3.1. La définition de la légitimité

La légitimité est accordée à un acteur – de l'espace public – en guise de reconnaissance. Cette notion de légitimité revêt plusieurs significations selon les domaines.

En politique par exemple, un élu tire sa légitimité des suffrages de son électorat (l'électorat est à prendre ici dans son sens large). C'est en fait l'ensemble des voix lui sont accordé par les électeurs qui lui donnent la possibilité non seulement de remporter les élections mais aussi d'assurer et d'assumer pleinement ou non ses missions. Si nous nous situons dans ce cas, il y a lieu de dire que la légitimité est accordée par les citoyens, par l'intermédiaire des élections. Cette reconnaissance est l'aboutissement d'un processus axé sur un certain nombre d'actions (parmi lesquelles l'image même du candidat, son programme, ses campagnes électorales, etc.). Ici, l'homme politique dans ce cas, obtient sa légitimité du vote des électeurs.

Il convient de préciser ici que ce principe équivaut à un régime démocratique représentatif. Si la définition d'un tel régime est souvent diversement appréciée, nous la limitons à notre niveau, dans le sens où les règles et principes du jeu électoral sont acceptés et puis respectés par tous les acteurs impliqués dans le processus électoral. Dans le cas contraire, la légitimité qui peut sortir à l'issue d'une élection organisée dans ces conditions serait « imposée ». Or, la légitimité, dans le sens de Patrick Charaudeau⁷⁸ comme nous allons le voir un peu plus loin, n'est pas liée à une contrainte quelconque, c'est-à-dire que parler de légitimité ce n'est pas contraindre. Elle s'acquière plutôt auprès d'autres acteurs. Autrement dit, elle résulterait de l'appréciation que la majorité d'acteur peut faire sur un individu. Cela pourra dépendre d'un certain nombre d'éléments parmi lesquels les valeurs mêmes de l'acteur qui bénéficie de l'appréciation.

En fait, la légitimité s'impose comme une forme de reconnaissance en « faveur de ». Elle est comme un « faire-valoir » que les individus confèrent à un autre dans la société. Pour finir avec cet aspect en relation avec la légitimité au niveau politique, il semble nécessaire d'établir une différence entre légitimité et légalité. Deux notions qui méritent une certaine clarification parce qu'elles sont souvent au centre de nombreuses confusions. La légitimité comme nous l'avons déjà montré constitue un ensemble de reconnaissance que les individus confèrent à un autre. Pour ce qui est de la légalité, nous pensons qu'elle fait référence à la loi, au principe juridique alors que la légitimité est d'ordre sociologique. En d'autres termes, cette dernière dépend des individus et même de la société.

Sur le plan juridique, la question de légitimité se pose différemment. Elle s'énonce en terme de pouvoir de faire. Si dans ce cas, elle peut aussi s'assimiler à une reconnaissance, il y a lieu de le rappeler et même de préciser que cette forme de légitimité se fonde sur la loi. En effet, la légitimité juridique dépend de l'autorité. C'est ce qui confère un droit, qui donne la possibilité à un individu de faire, de mener une action au nom de la loi ou du principe juridique. La légitimité juridique permet d'agir en « vertu de ». Ainsi, il paraît légitime pour un avocat de prendre la défense de son client dans un tribunal. Par ailleurs, cette action ou cet acte en retour ne peut faire l'objet d'aucune contestation par les autres individus du seul fait qu'il s'appuie sur le droit. La légitimité juridique est véritablement fondée sur le principe de codification des actes de la vie en société. Dit autrement, elle s'enracine dans l'armature des textes législatifs et juridiques qui encadrent la vie des individus en société.

⁷⁸ Nous nous appuyons sur son ouvrage *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, 255P.

Dans le domaine des sciences sociales, la question de légitimité semble avoir été abordée en premier par Max Weber dans les années 1950. Dans son ouvrage intitulé *Economie et société* dans lequel il pose les fondements scientifiques de la question de légitimité. Cette dernière selon lui, semble fortement liée à l'obéissance et surtout à la domination. La légitimité au sens de Weber se rapporte donc à deux notions fondamentales, à savoir : l'obéissance et la domination. L'obéissance étant le résultat de l'action de domination. Afin d'éviter tout malentendu, l'auteur propose une définition de la domination. Aussi, précise-t-il que :

« Nous entendons par « domination » la chance, pour des ordres spécifiques [...] de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus. Il ne s'agit cependant pas de n'importe quelle chance d'exercer « puissance » et « influence » sur d'autres individus. En ce sens, la domination (l' « autorité ») « peut reposer [...] sur les motifs les plus divers de docilité »⁷⁹.

Il achève sa définition de la notion de domination en indiquant que *« tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir, par conséquent un intérêt, extérieur ou intérieur, à obéir »⁸⁰.*

Il ressort de cette définition que c'est sur la base des notions d'obéissance et de domination que le sociologue allemand se propose de définir la légitimité. Sa conception de la légitimité s'inscrit dans une logique de rapport de force. Une logique qui se traduit par des rapports dominants-dominés. La légitimité va donc dépendre du type de rapport de force, donc de la domination. En effet, en se rapportant à Weber, la légitimité sera proportionnelle au type de domination. Ainsi, il a élaboré une typologie de légitimité basée sur la notion de domination, à savoir : la domination traditionnelle, la domination légale-rationnelle et la domination charismatique. Il convient pour nous de présenter brièvement chaque type de domination pour saisir de quoi il s'agit.

La domination traditionnelle est rattachée aux structures sociales. Nous nous référons en guise d'exemples aux coutumes auxquelles les individus doivent obéir, voire respecter. C'est un type de domination qui correspond à la société féodale et monarchique précise Weber.

Par ailleurs, la domination légale-rationnelle évoquée par l'auteur se rapporte à la façon dont les sociétés contemporaines fonctionnent. Cela voudrait dire que le pouvoir de domination est

⁷⁹ WEBER Max cité par Dormagen Jean-Yves, Mouchard Daniel, *Introduction à la sociologie politique*, 2^e éditions, Bruxelles, De Boeck, 2008, P 17.

⁸⁰ WEBER Max cité par Dormagen Jean-Yves, Mouchard Daniel, *idem*, P 17.

disséminé à travers les droits et devoirs que les individus doivent respecter. Il apparaît évident que la vie en société soit rythmée par des règles auxquelles chaque individu est soumis. Cependant, la domination à ce niveau semble impersonnelle dans la mesure où il faut juste respecter les lois. A ce niveau, il semble que les individus obéissent à la loi et non à l'individu. Cette façon de voir de Weber est discutable dans la mesure où cette domination-légale peut être influencée par l'action d'un acteur (autorité politique, par exemple). Précisons que le non-respect des droits et devoirs édictés par la loi peut constituer une sorte d'atteinte à la légitimité.

Enfin, la domination charismatique est conçue comme étant d'ordre intrinsèque, c'est-à-dire liée à l'individu. Elle se base sur les croyances, les valeurs qu'un acteur peut avoir à l'égard d'un autre. Ce type de légitimité se traduit par le courage, la bravoure, la célébrité (d'où la notion de charismatique) qui constituerait donc les ressorts de cette forme de domination.

Par ailleurs, la légitimité selon Bourdieu⁸¹ se rapporte tout aussi à l'idée de domination. Elle relève du capital acquis par l'agent et qui lui permet de s'imposer dans la société, ou de montrer sa différence à l'égard des autres agents. Cette vision des choses s'inscrit dans la logique des idées de rapport de force qui fondent la sociologie de cet auteur. En effet, pour lui, la vie en société est davantage marquée par des luttes permanentes pour la quête de la légitimité. La légitimité, d'après lui, résulterait en fait du processus d'intériorisation de valeurs, de normes sociales (ce qui conduit à l'habitus). Nous pouvons citer en exemple le fait qu'un enseignant d'université va s'exprimer dans un registre soutenu. Cela dit, la notion de légitimité apparaît à la fois riche et complexe au point d'intéresser d'autres chercheurs comme Patrick Charaudeau.

Ce dernier s'est aussi intéressé à la question de légitimité. Charaudeau est un linguiste dont les travaux portent sur l'analyse du discours politique et celui médiatique. Sa conception de la notion de légitimité dont nous exposons quelques lignes ici est contenue dans son ouvrage intitulé *Le discours politique. Les masques du pouvoir*⁸². Si cet ouvrage s'intéresse fondamentalement au discours politique, nous pensons que les lignes de pensée qui y sont développées peuvent également s'appliquer à toutes les formes de discours qui peuvent se répandre au sein de l'espace public, à l'instar de celui médiatique. Charaudeau semble avoir

⁸¹ BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Les éditions de minuit, 1987, 229P. Nous reprenons ici, les idées développées dans le chapitre intitulé : « Espace social et pouvoir symbolique », Pp 147-166.

⁸² Le thème principal de cet ouvrage de Charaudeau porte sur l'analyse du discours politique dans laquelle l'auteur tente d'en théoriser les principes par-delà les clivages politiques et les types de régimes. Concrètement, son analyse est davantage centrée sur les sociétés démocratiques et les hommes politiques français.

une autre conception de la notion de légitimité. Ceci dans la mesure où il ne limite pas la légitimité en général dans le seul cadre politique comme le fait Weber. Sa conception de la légitimité bouscule en revanche tous les autres domaines de la vie en société. Elle élude notamment les aspects tels que l'obéissance, la domination soulignés par Weber.

Pour préciser la non-exclusivité de la légitimité au seul domaine politique, Charaudeau souligne qu'un individu : « *peut être légitime ou non à prendre la parole dans une assemblée ou une réunion, à édicter une loi ou une règle, à appliquer une sanction ou donner une gratification* »⁸³. Tous ces mécanismes évoqués par l'auteur correspondent à la légitimité, c'est-à-dire à la reconnaissance d'un acteur par d'autres. Pour lui, cette reconnaissance est possible au nom des valeurs qui sont acceptées par l'ensemble des acteurs. Plus clairement, il définit la légitimité comme : « *le résultat d'une reconnaissance par d'autres de ce qui donne pouvoir de faire ou de dire à quelqu'un au nom d'un statut (on est reconnu à travers une charge institutionnelle), au nom d'un savoir-faire (on est reconnu comme expert)* »⁸⁴.

Autrement dit, la reconnaissance dépend de deux principaux éléments, à savoir le statut et le savoir-faire. Toutefois, Charaudeau attire aussi l'attention sur la confusion entre deux notions qui semblent proches à savoir : la légitimité et la crédibilité. Selon lui, la première détermine un « droit du sujet à dire ou à faire » alors que la seconde renvoie à la « capacité du sujet à dire ou à faire »⁸⁵. De même il attire l'attention sur la différence entre légitimité et autorité. Il insiste sur le fait que la légitimité relève d'un droit acquis alors que l'autorité est intrinsèquement liée au processus de soumission de l'autre⁸⁶. L'autorité se réfère beaucoup plus à la vision de la légitimité de Weber.

Dans le domaine économique, marqué par la logique de profit, Charaudeau estime que la légitimité sera rattachée à tout ce qui peut contribuer à accroître le profit d'une entreprise. Ce qui est légitime au sens économique, c'est ce qui est censé apporter du profit à l'entreprise et ce, en dépit des valeurs morales (pourfendues) qui peuvent être mises en cause dans l'accomplissement de certains actes. L'auteur explique par exemple que pour une entreprise, le fait de faire travailler les enfants, exploiter son personnel, licencier de façon abusive, exercer un droit de monopole peut être critiqué d'atteinte à la légitimité alors que cela paraît légitime du point de vue de l'entreprise du moment où cela peut être source de profit⁸⁷. Sur le

⁸³ CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, P 50.

⁸⁴ *Idem*, P 52.

⁸⁵ *Idem*, P 52.

⁸⁶ *Idem*, P 52.

⁸⁷ CHARAUDEAU P., *idem*, P 51.

plan économique, la question de légitimité se trouve au croisement des logiques morales et celle du profil.

Par ailleurs, Charaudeau étend sa définition de la légitimité au domaine médiatique. Il estime que la légitimité du média s'inscrit dans une double logique : celle de concurrence et celle qui dépend de l'instance réceptrice, donc de l'information du public. La reconnaissance du média auprès du public peut être remise en cause de par sa façon de traiter l'information. Cela peut se traduire par un certain parti pris dans le traitement de l'information. Il étaye ses propos en se référant au traitement médiatique de la guerre du Golfe. Période pendant laquelle l'information diffusée par la télévision américaine, CNN, était d'abord « contrôlée » par le Pentagone américain. Pour ce qui est des médias, Charaudeau précise que leur légitimité varie souvent au gré des régimes politiques et que même lorsqu'un média arrive à acquérir une certaine légitimité auprès du public, il se pose dès lors la question du respect des principes déontologiques⁸⁸.

Des constats évoqués dans cette section permettent de voir que quel que soit le domaine, la question de la légitimité⁸⁹ se pose en termes de relation entre un acteur qui serait dotée d'une valeur quelconque et de reconnaissance qui lui serait attribuée par d'autres acteurs. La légitimité serait alors un fait éminemment sociologique. Elle peut constituer un enjeu important pour tout acteur qui investit l'espace public, notamment celui associé aux médias.

3.2. La légitimité, un enjeu de participation au débat télévisé ?

Dans la section précédente, nous avons vu à travers la définition de la légitimité qu'elle est une reconnaissance accordée à un acteur par d'autres. C'est en quelque sorte un acte « donné ». C'est une reconnaissance qu'un acteur acquiert auprès d'autres acteurs. Toutefois, cette reconnaissance peut être favorisée par un certain nombre de ressorts (position sociale de l'acteur, diplômes obtenus, etc.). Dans cette section, il est donc question de voir en quoi la légitimité peut constituer un enjeu pour tout acteur qui participe à l'espace public par l'intermédiaire des débats télévisés.

⁸⁸ CHARAUDEAU P., idem, P 51.

⁸⁹ Pour aller plus loin, lire entre autres SINTOMER Yves, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, éditions La découverte, 1999, 408 P. COICAUD Jean-Marie, *Légitimité et politique. Contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, 328P.

L'enjeu de participation à un débat télévisé serait lié à une reconnaissance auprès de l'opinion. En effet, la télévision apparaît toujours comme un média fascinant dans nos sociétés. Prendre part au débat télévisé revêt donc un enjeu pour le moins symbolique. Il se situe à deux niveaux. D'abord au niveau strictement individuel, dans la mesure où l'acteur peut se voir légitimer du seul fait de son passage à la télévision. Comme le dit Gwenole Fortin⁹⁰, « un passage à la télévision contribue[r]ait à légitimer le locuteur »⁹¹. Ensuite, le passage à un débat télévisé peut conférer à un individu une certaine reconnaissance au niveau public. Il s'établit alors un lien qui peut permettre qu'un acteur puisse être facilement identifiable dans la rue. La simple participation à un débat peut donc conférer à un acteur une notoriété au sein de l'espace public. De toute évidence, les acteurs régulièrement invités peuvent voir accroître leur visibilité au sein de l'espace public par rapport à ceux qui sont moins invités.

Par ailleurs, le débat télévisé apparaît comme un lieu de confrontation des positions sociales entre les différents acteurs. Cela passe aussi par le discours auquel ils font recours lors du débat télévisé. Les acteurs peuvent parfois aussi être déterminés par le souci de reconnaissance par rapport à une posture sociale. A ce niveau Bourdieu⁹² a mené une étude où il démontre que la posture discursive est nécessaire pour tout acteur qui investit l'espace public. Cette posture dépend, par exemple, de la position de chaque acteur au sein de l'espace public. Un passage du livre *Choses dites* de Bourdieu illustre bien cela. En effet, le sociologue français souligne que : « Dans la lutte symbolique pour la production du sens commun ou, plus précisément pour le monopole de la nomination légitime, les agents (acteurs du débat dans notre cas) engagent le capital symbolique qu'ils ont acquis dans les luttes antérieures »⁹³. Ce capital symbolique peut être constitué d'un ensemble d'éléments, à savoir : les titres de noblesse, les titres scolaires, entre autres. Tous ces titres qui représentent de véritables titres de propriété symbolique donnent droit à des profits de reconnaissance, ajoute Bourdieu⁹⁴. Ainsi le débat s'apparente alors à un espace où la lutte de positionnement est de mise.

⁹⁰ GWENOLE Fortin, *L'argumentation dans les débats politiques télévisés. Négociations identitaires et co-construction d'un monde commun. D'une logique informationnelle à une sociolinguistique de l'action*, [Document en ligne], Thèse de doctorat, université de Rennes 2 – Haute Bretagne, 2004, P 84. Disponible sur : hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/10/46/PDF/These_Fortin.PDF, consulté le 20 mai 2014 à 12h09.

⁹¹ GWENOLE Fortin, *op cit.*, P 84.

⁹² BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987, P 161.

⁹³ BOURDIEU Pierre, *idem*, P 161.

⁹⁴ BOURDIEU Pierre, *op cit.*, P 161.

Au Cameroun, ce phénomène semble prendre de l'ampleur. Ici, les débats télévisés deviennent beaucoup plus des lieux de confrontations des pouvoirs symboliques et d'exposition des théories scientifiques de la part des enseignants d'université. Elle se fait en conséquence par l'exigence de comptabilité des parchemins universitaires pour bénéficier de ce que Bourdieu appelle la « *nomination légitime* »⁹⁵. Cela participe aussi d'une tactique de positionnement social. C'est le cas de ce débat opposant deux enseignants d'université à un animateur de radio⁹⁶. Dès le début de l'émission en août 2013 sur les ondes d'Amplitude fm, une radio basée à Yaoundé, l'un des enseignants avait exigé que ses diplômes soient lus avec leur mention et à haute voix. Partant de ce cas, nous pouvons dire que la scène médiatique camerounaise révèle les dessous d'une frange de la société qui est convaincue que pour exister, il faut posséder une multitude de diplômes⁹⁷. Le débat télévisé constitue alors pour les enseignants un véritable lieu de « *la lutte pour la reconnaissance* »⁹⁸. C'est aussi un « *espace d'auto-promotion* »⁹⁹ en vue d'acquérir une certaine reconnaissance sociale, voire une réputation. Il peut par conséquent servir de tribune pour ceux des acteurs qui seraient en mauvaise posture au sein de la société.

Dans une autre perspective, il peut être considéré comme le lieu de confirmation du pouvoir symbolique acquis durant les luttes antérieures. Pour les enseignants d'université, nous parlerons du pouvoir acquis par leur cursus universitaire, lequel donne directement droit à des profits de reconnaissance¹⁰⁰ au sein de la société. Pendant cette lutte de reconnaissance, les acteurs vont se déployer à travers des pratiques discursives reflétant leurs positions sociales. Ainsi, les acteurs politiques, pour leur part, tenteront d'attaquer leur adversaire à coup d'argument de dénigrement, ou d'efficacité, etc. Les enseignants d'université vont adopter « *une attitude intellectuelle* »¹⁰¹, pouvant se traduire par le recours aux théories, à la

⁹⁵ BOURDIEU Pierre, *idem*, P 161.

⁹⁶ Le débat portait, en effet, sur le livre de Jean Magloire NLATE intitulé *Les psychodrames consécutifs au boycott des décisions de la Cour Suprême par l'Etat du Cameroun. Etude de cas avec les affaires : 1-CMC-Sam Mbende contre Etat du Cameroun (Minacult), 2-Conseil de l'EPCO-Ekounou contre Etat du Cameroun (Minatd)*, Yaoundé, éditions Magolo Makele, 2013, 227P. Cet ouvrage a été respectivement préfacé et post-facé par les enseignants d'université Mathias Eric Owona Nguini et Charles Ateba Eyene, de regretté mémoire. Précisons que c'est le statut de ce dernier en tant qu'enseignant d'université et expert en droit d'auteur qui était mis en cause par l'animateur Mbah Ayolo alias Billy Show.

⁹⁷ Lire à ce sujet BANYONGEN Serge, « Cameroun : Billy Show, Ateba Eyene, Owona Nguini, etc... Ou la dérive de la diplomite au Cameroun », [Document en ligne]. Disponible sur : www.journalducameroun.com/article.php?aid=15247, consulté le 23 mai 2014.

⁹⁸ HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Folio/Essais, 2003.

⁹⁹ BANYONGEN Serge, *idem*.

¹⁰⁰ BOURDIEU Pierre, *idem*, P 161.

¹⁰¹ POKAM Hilaire de Prince, *op cit*.

convocation des auteurs pour expliquer des faits. C'est de la sorte que chaque acteur va tenter de se positionner au sein de l'espace public. Il y va également de la façon dont chaque acteur va argumenter. En effet, la façon de se positionner dans un discours a un lien avec la position sociale de l'acteur.

Le débat télévisé en tant qu'exercice discursif favorise, de ce fait, l'identification des acteurs par rapport à leurs domaines. Certains acteurs seraient plus enclins à tenir un discours plus « technique » à partir duquel ils sont identifiés par le public. Marianne Doury¹⁰², linguiste et spécialiste de l'argumentation, a développé des travaux allant dans ce sens. Elle s'est particulièrement intéressée à l'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences. Selon elle, l'argumentation utilisée par les acteurs dans le cadre des débats télévisés sur les parasciences constitue un élément à la fois d'identification et de reconnaissance sociale. Ceci dans la mesure où les acteurs parlant le même langage vont se reconnaître, ce qui va leur permettre de se positionner par rapport à d'autres acteurs sur le plateau du débat. C'est souvent le cas au Cameroun lorsque deux avocats se retrouvent dans une émission de débat télévisé et vont constamment convoquer dans leurs actes de discours des articles de lois, des décrets, ou citer des ordonnances, etc.

Bourdieu, souligne à cet effet, qu'il y a un rapport direct entre la position, le statut social et même l'activité discursive d'un acteur. Pour lui, les points de vue des acteurs à travers « *le mot même le dit, sont des vues prises à partir d'un point, c'est-à-dire à partir d'une position déterminée dans l'espace social. Et nous savons aussi qu'il y aura des points de vue différents ou même antagonistes, puisque les points de vue dépendent du point à partir duquel ils sont pris, puisque la vision que chaque agent a de l'espace dépend de sa position dans cet espace* »¹⁰³. Le langage à partir duquel les acteurs s'expriment permet donc de se démarquer par rapport aux autres. Il semble évident que le journaliste ne s'exprimera pas de la même façon qu'un avocat, qu'un enseignant d'université. Le langage associé à la position sociale des acteurs est en fait au centre des stratégies de positionnement des acteurs lors des débats télévisés.

Il convient aussi de faire remarquer que la participation à un débat télévisé implique la prise en compte des contraintes par les acteurs. Nous allons citer, en guise d'exemples, deux contraintes, qui peuvent constituer un enjeu dans un débat télévisé. Il y a par exemple les contraintes de temps et les thèmes qui s'inscrivent dans un agenda pré-déterminé. Avant de

¹⁰² DOURY Marianne, *Le débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, Paris, éditions Kime, 1997, 267 P.

¹⁰³ BOURDIEU Pierre, P, P 155.

développer cet aspect des choses, relevons pour le souligner que parler de ces contraintes constituerait sans doute une évolution théorique par rapport à la conception et au fonctionnement de l'espace public selon Habermas. En effet, ce dernier ne clarifie pas les choses dans sa conception de l'espace public et le temps consacré aux discussions. Par exemple dans l'espace public dont il parle, les discussions sont-elles illimitées ? S'inscrivent-elles dans un temps délimité ? Parle-t-on de tout en termes de sujets dans cet espace public ? Ce n'est qu'à la dernière question qu'Habermas donne une tentative de réponse mais sans donner assez de détails sur la question. Il relève tout de même la critique qui se déployait dans les sphères de discussion concernait tous les « domaines du général »¹⁰⁴, c'est-à-dire toutes les affaires de la société. Cela dit, et pour revenir aux contraintes qui, à notre avis constitueraient un enjeu dans un débat télévisé, il faut dire que les débats télévisés sont limités dans le temps et le nombre de sujets évoqués aussi. Charaudeau¹⁰⁵ le développe plus amplement dans son ouvrage en parlant, entre autres, des contraintes de production de l'information dans la machine médiatique. Il souligne par exemple que le débat télévisé constitue un « événement provoqué » dans la mesure où il est organisé par le média. Avant lui, des auteurs comme Pierre Bourdieu¹⁰⁶ avait déjà aussi relevé tous ces aspects contraignants liés à l'organisation et au déroulement du débat télévisé. Il évoque notamment le temps qui est limité, les sujets qui sont imposés, les différents rappels à l'ordre du présentateur du débat, etc. Tous ces aspects mis ensemble structurent le débat télévisé.

Au Cameroun, les débats ont une durée bien délimitée. Ils durent généralement une heure et demie. Dans la plupart des émissions, c'est souvent deux sujets retenus par l'instance médiatique (à travers l'effet de cadrage que nous évoquerons dans le prochain chapitre) qui font l'objet du débat télévisé. Dans cette configuration, la participation à un débat télévisé doit tenir compte de cela. L'enjeu, compte tenu de toutes ces contraintes, serait donc de se positionner par rapport à son activité discursive. Lors de ses prises de paroles, l'acteur se doit de persuader, ou de convaincre dans le temps qui lui est consacré. Il y a donc un réel enjeu pour un acteur de prendre conscience du fonctionnement de l'instance médiatique avec ses réalités et ses contraintes. Une autre raison nous amène à dire qu'il y a aussi une contrainte en termes d'agenda du débat. Les acteurs invités doivent certainement jouer le jeu en maîtrisant les sujets inscrits au débat.

¹⁰⁴ HABERMAS Jürgen, *op cit*, P 127.

¹⁰⁵ CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, 1re édition, Bruxelles, éditions De Boeck et Larcier s.a, Institut national de l'audiovisuel, 2005, P 155 et 162.

¹⁰⁶ BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1996.

Au final, il ressort de ce chapitre que deux enjeux sont au cœur des débats télévisés. Il y a tout d'abord celui est lié à la légitimité ; elle consiste pour divers individus à rechercher une certaines reconnaissances auprès du public. La participation au débat télévision s'apparente alors à un lieu où les individus tentent de conforter leurs positions sociales. Cela peut dépendre du discours employé par les individus, lequel constitue un élément de légitimité au près des téléspectateurs. Cependant, au de-là de ces enjeux reliés à la question de la légitimité, l'autre enjeu au cœur des débats télévisés est celui qui concerne la construction de la réalité.

Chapitre 4 : Le débat télévisé et la construction de la réalité

Dans le chapitre précédent, nous avons vu qu'il y avait un enjeu de reconnaissance de la part des acteurs qui prennent part au débat télévisé. Il est également ressorti que cet enjeu est lié soit à la posture adoptée par l'acteur conscient de ce que sa légitimité, ou sa reconnaissance viendrait de sa participation au débat télévisé, soit de sa position sociale qui pouvait à priori lui conférer une certaine légitimité. Il s'agit maintenant de parler de l'objet même des débats télévisés, à savoir la construction de la réalité. La particularité du débat télévisé est qu'il constitue un lieu de construction de la réalité. Les médias, à partir de certains procédés (qui seront évoqués dans ce chapitre) et les grilles de lecture des acteurs prenant part au débat, participent de la construction même de la réalité. Comment se définit la réalité ? En quoi les débats télévisés constituent-ils un lieu de construction de la réalité ? Dans la première section de ce chapitre, il convient de définir la notion de réalité, dans le but de cerner ses contours et préciser l'aspect qui sera retenu dans ce travail. Dans la seconde, il s'agit d'illustrer, en se référant aux travaux d'auteurs, pourquoi le débat télévisé peut être considéré comme un lieu de construction de la réalité. Et au cours de cette section, la préoccupation sera également de démontrer en quoi cette construction de la réalité peut constituer un enjeu dans les débats télévisés.

L'intérêt de ce chapitre consiste à démontrer qu'il existerait un lien entre le débat télévisé et la construction de la réalité. Cette dernière dépend à la fois des stratégies des médias et de celle des acteurs qui prennent part au débat télévisé.

4.1. La définition de la réalité

La réalité désigne ce qui est perçu par l'individu. Elle s'oppose par conséquent à ce qui relève de l'imagination, voire de ce qui est fictif, ou hallucinatoire. C'est ce que l'individu pense relever du concret, à partir de l'environnement. Dit de cette façon, la réalité constitue un processus inhérent à l'individu, c'est-à-dire qui relève de la perception qu'il a de ce qui se passe, ou qui s'est passé autour de lui. Dire que la réalité dépendrait de l'individu, c'est aussi une manière de la rattacher au processus d'interprétation de la société. Cette notion difficile à cerner a fait l'objet de travaux scientifiques. Bien d'auteurs s'y sont penchés et ont proposé chacun leur définition de la réalité. Il est question de s'arrêter sur les travaux de quelques-uns

et d'en discuter véritablement de leurs apports dans les sciences sociales et mêmes dans la sociologie des médias.

En effet, Peter Berger et Thomas Luckmann¹⁰⁷, dans leurs travaux, ont plutôt parlé de la réalité sociale. Á la notion de réalité, ils préfèrent accoler l'adjectif social. Il n'est pas question ici de s'attarder sur ce qui peut paraître comme une pure tautologie car toute réalité émane de la société, ou de l'environnement dans lequel elle se produit. Il convient de dire ici que toute réalité est sociale, du moment où elle se produit au sein de la société.

Dans les médias, la réalité est souvent circonscrite selon un domaine (politique, économique, sociale, etc.) mais il reste que ces domaines sont en rapport avec la société, au sens large. Cependant, ce qui est intéressant dans leur approche, c'est que les deux auteurs, au-delà de la définition qu'ils donnent de la réalité, insistent davantage sur la complexité. Cette complexité tient à l'interprétation que les individus peuvent faire à partir de la façon dont ils perçoivent le monde.

Par ailleurs, Paul Watzlawick¹⁰⁸, l'un des tenants de l'école de Palo Alto, s'est également penché sur la notion de la réalité. Bien que sa notion soit adaptée à d'autres études, il convient de retenir l'aspect qui correspond à ce que nous voulons démontrer dans notre travail. Disons déjà que pour Watzlawick, la réalité résulte de l'interprétation. En ce sens, il se démarque des auteurs comme Berger et Luckmann qui soutiennent de leur côté que la réalité est un fait de conscience. C'est dans la deuxième partie de son livre que Watzlawick définit véritablement la notion de réalité. Il mentionne, à cet effet, qu'il existe spécifiquement deux aspects de la réalité, et donne quelques éléments de différences. Il parle ainsi de la réalité du premier ordre qui, selon lui, se rapporte en fait aux propriétés physiques, objectivement sensibles des choses¹⁰⁹. Ces dernières, toujours selon Watzlawick, sont profondément liées à une vérification qui peut être objective, répétable et même scientifique¹¹⁰. Et la réalité de second ordre se rapporte à la signification et à la valeur que les individus donnent aux choses¹¹¹.

Suivant la logique de cet auteur, la réalité du premier ordre est celle qui est perceptible par tout le monde et celle du second ordre résulte de l'interprétation que chaque individu peut en faire par rapport à la réalité. Il convient de reprendre ici son exemple en rapport avec un feu de signalisation à travers lequel l'auteur illustre son approche de réalité de premier ordre et

¹⁰⁷ BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, 2^e édition, Paris, Masson/Armand colin, 1996, 344 P.

¹⁰⁸ WATZLAWICK Paul, *La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication*, Paris, éditions du Seuil, 1978, 237 P.

¹⁰⁹ WATZLAWICK Paul, op cit.

¹¹⁰ WATZLAWICK Paul, op cit, P 137.

¹¹¹ WATZLAWICK Paul, op cit.

celle du second. En effet, la signification et l'interprétation d'un feu de signalisation ne vont pas forcément être les mêmes selon les individus, pourtant il s'agit de la même réalité. Il semble important de préciser ici que parmi les deux aspects de la réalité proposés et définis par Watzlawick, c'est celle du second ordre qui correspond à notre préoccupation. Ceci dans la mesure où la façon de percevoir la réalité serait différente d'un média à un autre, ou d'un acteur qui prendrait part au débat à un autre. Il est important de dire également ici que la réalité du second ordre correspond à l'activité des médias et des acteurs du débat, par exemple. Elle tient à la façon dont chaque acteur va se saisir de la réalité et comment il la construit.

Pour prendre un exemple en relation avec notre terrain, il convient de dire qu'un accident de la circulation relève de la réalité de premier ordre. Puisque tout le monde peut voir le choc, les épaves de voiture. Cependant, la réalité de second ordre à ce niveau serait en relation avec la signification et l'interprétation que les médias et les acteurs du débat vont faire de cet accident, du genre l'accident serait lié au mauvais état de la route, à la vitesse, l'état d'ivresse du conducteur, etc. En fait, les interprétations, voire significations peuvent varier d'un média à un autre, d'un acteur à un autre également.

C'est sans doute cela qui permet à Watzlawick d'exprimer sa méfiance vis-à-vis de la notion de réalité. En effet, il pense qu'il n'existe pas une réalité unique. La réalité selon lui, serait beaucoup plus le résultat de diverses interprétations. En somme, il y a lieu de parler de la réalité au pluriel, c'est-à-dire en prenant en compte les différentes interprétations que les individus peuvent faire à partir de la réalité. A ce niveau, la réalité serait donc parcellaire, c'est-à-dire que l'interprétation qui en résulte ne concerne qu'un pan de ladite réalité et qui varie selon les individus. C'est peut être cela qui la rendrait moins objective ? En fait, cela découlerait du fait que les individus ne peuvent jamais avoir une perception définitive, objective du monde réel¹¹², c'est-à-dire tel qu'il se présente en réalité. La réalité relève d'un construit ; il s'agit de la façon dont l'individu perçoit le monde.

La réalité telle que présentée par Watzlawick s'inscrit dans le processus de construction. Cette conception constitue un apport intéressant dans le domaine des sciences de l'information et de la communication et plus encore du débat télévisé en tant qu'objet d'étude. Ceci, si nous partons du fait que les médias participent très généralement à la construction de la réalité, ou

¹¹² WATZLAWICK Paul (sous dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris, éditions du Seuil, 1988, P 27.

que leur travail s'inscrit dans ce sens là. Par ailleurs, Eliseo Veron¹¹³, qui fut sémioticien et professeur de sciences de la communication dans les universités françaises, dans son approche de la définition de la réalité souligne qu'elle est une construction qui résulte de la perception de chaque individu. Autrement dit, c'est « *ce que chaque individu, chaque acteur social membre d'une société médiatique, perçoit et vit comme étant sa réalité* »¹¹⁴. Nous avons déjà souligné que la réalité est relative, il est question à ce niveau de dire qu'aucune réalité ne naît *ex nihilo* ; de plus qu'elle est une construction. Pour finir sur ce point, il convient de préciser avec Bernard Delforce, professeur à l'IUP d'info-com de Roubaix (Lille III), que la notion de réalité oppose deux courants de pensées, à savoir : les positivistes et les constructivistes. Pour Delforce, les « positivistes » considèrent que la réalité sociale est une « donnée » qu'il importe de recueillir, ou d'aller chercher, sans l'altérer. Toujours selon Delforce, pour les « constructivistes », la réalité sociale est conçue comme étant inévitablement le résultat de la « construction »¹¹⁵. Dans cette construction, l'auteur précise qu'il s'agit, pour ce qui est des médias, des « constructions » liées des pratiques professionnelles. C'est l'aspect lié à la construction de la réalité dans les débats télévisés qui fera l'objet de la section suivante.

Au final, il ressort de cette brève section que la réalité est une notion complexe à définir. Cette complexité tient au fait que la perception d'une réalité peut être relative. Elle dépend néanmoins de l'interprétation et de la signification de chaque individu. Cela dit, il convient de préciser que la notion de réalité qui s'attache ici à la façon dont les médias et les acteurs construisent ladite réalité, sera utilisée au singulier pour une question de logique et de cohérence. Il reste également que la réalité garde tout son sens même quand elle serait utilisée au pluriel.

4.2. Le débat télévisé comme lieu de construction de la réalité

Nous avons vu dans la section précédente que la construction de réalité est relative, qu'elle dépend de la façon dont chaque individu interprète ce qui se passe autour de lui. Au niveau des médias notamment, cette construction est fondée sur des mécanismes qui relèvent des principes déontologiques. En effet, les médias ont leur façon de construire la réalité. Patrick

¹¹³ VERON Eliseo, « La « réalité », les médias et la démocratie », [Disponible en ligne], in *Cahiers d'Argentine*, Pp 10-11. Disponible sur : www.eliseoveron.com/wp-content/uploads/2013/08/La-realite-les-medias-et-la-democratie, consulté le 29 mai 2014.

¹¹⁴ VERON Eliseo, op cit.

¹¹⁵ DELFORCE Bernard, « La responsabilité sociale du journaliste : donner du sens », in *Les Cahiers du journalisme*, numéro 2, P 16-32.

Charaudeau¹¹⁶, qui préfère parler de construction de sens de la part des médias, souligne que cette construction se déroule dans trois lieux, à savoir : le lieu de production, le lieu de contraintes et le lieu de réception. Il convient de préciser ici que c'est en s'appuyant, prioritairement sur le lieu de construction et celui de réception, que cette section sera développée.

Selon Charaudeau, le lieu de construction se rapporte à ce qu'il appelle l'instance d'énonciation. C'est en fait là où les discours sont produits. Le débat télévisé, pour notre cas, est le lieu où les acteurs se rencontrent pour produire le discours à partir des réalités retenues par la chaîne de télévision. A ce niveau, l'enjeu de la construction de réalité se situe en fait dans les « effets de sens »¹¹⁷, c'est-à-dire ce que le média ou l'invité va chercher à produire comme sens chez le public. Il peut y avoir de la part de chaque acteur, une volonté d'imposer dans une moindre mesure son sens au public. Mais tous ces discours ne sont pas produits à partir de rien. Ils sont liés à la façon dont les médias se saisissent de la réalité. En effet, il se pose toujours en sociologie des médias la question de la construction de la réalité telle par les médias. Autrement dit, si la réalité est rapportée par les médias dans son aspect brut.

Pour Gregory Derville¹¹⁸, maître de conférence et enseignant en science politique à l'université de Lille II, le processus de construction de la réalité par les médias s'opère de diverses façons. Il y a tout d'abord le phénomène du cadrage des débats publics (et même télévisés) qui suppose que les médias contribuent à fixer, pour chaque enjeu dont ils se saisissent, un cadre de référence à l'intérieur duquel tous les événements relatifs à cet enjeu sont interprétés¹¹⁹. En effet, dans l'organisation du débat télévisé rien n'est fait au hasard. Les journalistes vont choisir leurs thèmes en fonction des enjeux qu'ils donnent à chacun. C'est aussi à partir desdits thèmes qu'il y aura construction de la réalité. Plus concrètement, le choix des thèmes par les journalistes dans le cadre d'un débat télévisé participe d'une certaine façon à la construction de la réalité. A ce titre, il convient peut être de dire que la réalité dépend des médias. Elle correspond aux sujets que le média retient pour le débat télévisé. La position de Derville est que ce sont les médias qui construisent totalement la réalité. Cependant, il convient de souligner que cette conception relève du discours médiacentriste¹²⁰. L'expression

¹¹⁶ CHARAUDEAU Patrick

¹¹⁷ CHARAUDEAU Patrick

¹¹⁸ Derville Gregory, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, 207 P.

¹¹⁹ Derville Gregory, *op cit.*, P 69.

¹²⁰ Il convient de souligner que Philip Schlessinger, dans la sociologie du journalisme, aborde également cette notion de « médiacentrisme ». Pour plus de détails, lire notamment, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-

« médiacentrisme », que nous empruntons à Phillip Schlesinger renvoie aux pouvoirs énormes que certains auteurs, à l'instar de Derville, confient aux médias. C'est celui qui porte sur l'idée selon laquelle, les médias sont le centre de tout dans la société. Sans être totalement d'accord avec Derville pour qui la réalité n'est qu'une construction des médias, il convient de dire ici que les médias ne construisent qu'une partie de la réalité. Ils ne peuvent voir qu'une partie de la réalité. Pierre Bourdieu¹²¹ pense, en effet, que « les journalistes ont des « lunettes » particulières à partir desquelles ils voient d'une certaine manière les choses qu'ils voient. Ils opèrent une sélection et une construction de ce qui est sélectionné »¹²². Dans cette métaphore des « lunettes » de Bourdieu, il semble alors évident que certains faits qui ne se situent pas dans le champ visuel des médias ne peuvent faire l'objet d'une interprétation. Il y a là un mécanisme qui consiste donc à délaissier certains faits d'actualité qui peuvent faire l'objet des interprétations.

Par ailleurs, nous présumons le sens des faits et/ou événements souvent communément admis en société, l'est très souvent de l'action des médias. Parfois, une réalité est construite juste parce que les médias ont décidé d'en parler. Pas forcément parce qu'il fait partie du champ de priorité des individus. Les sujets de débat télévisés sont donc généralement ceux qui feraient problèmes aux yeux des médias ou qui seraient digne d'intérêt pour eux. Les sujets non retenus ne font pas l'événement au sens des médias. Ils sont réduits au silence dans la mesure où ils ne bénéficient pas de l'attention des médias. Ce silence que nous pouvons qualifier de « médiatique » a fait l'objet des travaux des auteurs comme Stéphane Arpin¹²³ qui s'est engagé à comprendre les « *mécanismes de non-médiatisation* » de certains sujets d'actualité qui ne sont pas forcément traités dans les médias juste parce qu'ils n'ont pas été retenus par ceux-ci. Cet aspect des choses est aussi abordé par Eliseo Veron qui souligne que « *les sujets dont les médias ne parlent pas se retrouvent hors du champ de la discussion publique* »¹²⁴. C'est la preuve que les médias participent fortement dans la construction de l'espace public, c'est-à-dire un lieu où seuls les sujets retenus font l'objet du débat.

centrisme », [**Disponible en ligne**], in Réseaux, 1992, volume 10, numéro 51, Pp 75-98. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_1992_num_10_51_1926, consulté le 20 mai 2014.

¹²¹ BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, éditions Liber-Raisons d'agir, 1996.

¹²² BOURDIEU Pierre, P 18.

¹²³ ARPIN Stéphane, « Pourquoi les médias n'en parlent pas ? L'occurrence à l'épreuve du sens journalistique et des processus de médiatisation », in *Réseaux*, N° 159, Pp 219-247.

¹²⁴ VERON Eliseo, « La « réalité », les média et la démocratie », [**Document en ligne**]. Disponible sur : eliseoveron.com/wp-content/uploads/2013/08/La-realite-les-média-et-la-democratie.pdf, consulté le 26 mai 2014.

Ce choix partiel des problèmes de société est aussi de nature façonner la vision de notre société. Cela rentre dans les pratiques des médias et positionnements éditoriaux. Pour Derville, les médias contribuent à construire la réalité dans laquelle nous vivons parce qu'ils ne répercutent évidemment pas « tout ce qui se passe » dans le monde. Chaque jour, ils font le tri dans tous les événements qui surviennent quelque part dans le monde (et même dans le pays), selon des critères professionnels et techniques. Il n'est répercuté donc que ce qui est considéré comme *newsworthy*, c'est-à-dire « intéressant », « nouveau », « significatif », mais aussi facile à illustrer et à commenter¹²⁵ (et même à débattre). Un tel choix qui peut aussi dépendre des intérêts socio-économiques, nous permet d'avoir une connaissance du monde et de notre environnement immédiat à travers des fragments d'actualité que nous offrent les médias. Ce n'est qu'à partir de ces fragments que se déploie notre connaissance des faits et par ricochet notre construction de la réalité. Le procédé est presque le même pour ce qui concerne les débats télévisés. C'est souvent les grilles de lecture proposées par tel ou tel panéliste qui prédomine souvent au sein de l'opinion. Sinon, c'est à partir de ces grilles de lectures parfois individuelles d'un panéliste que les individus vont se faire une construction de la réalité sur le plan économique, politique ou social.

Parler des débats télévisés comme un élément clé de la « construction » de la réalité socio-économique ne renvoie pas forcément aux problématiques du pouvoir des médias. Nous avons voulu démontrer comment à partir du choix des thèmes, de leurs angles de traitement, les médias à travers leurs débats télévisés participaient déjà d'une façon consciente ou non à la construction de l'espace public.

Par ailleurs, la réalité se construit également à partir des stratégies des acteurs participant au débat télévisés. Elle s'articule alors autour des logiques purement énonciatives. Bertrand Cabedoche¹²⁶ l'a démontré à propos du débat sur le nucléaire en France. Ce débat dont les prises de positions consistait à accorder du crédit à la politique de développement nucléaire. Les arguments utilisés par chaque partie et la manière d'articuler cela allaient dans le sens de construire un discours non offensif de la politique nucléaire en France. Ce que nous voulons dire à partir de cette incursion dans les travaux de l'auteur cité, c'est que le débat est un construit à partir du moment où il repose sur le discours de différents acteurs. Il peut être fondé sur des stratégies d'acte de communication propre à chaque acteur et en fonction de la tournure de débat. Ainsi, les prises de positions qui se traduisent par des expressions telles que

¹²⁵ P 71.

¹²⁶ CABEDOCHÉ Bertrand, *Ce nucléaire qu'on nous montre. Construire la socialité dans le débat sur les énergies*, Paris, éditions L'harmattan, 2003.

« personnellement, à mon avis, de mon côté » sont de nature à construire une certaine réalité. En ce sens, qu'elles sont portées par des jugements de valeurs. Les points d'accord ou de désaccords qui sont au cœur du débat sont ainsi le trait marquant du caractère subjectif, voire relatif de la notion de réalité que nous avons défini plus haut.

Toutefois, l'effet des médias et surtout de la télévision en tant que constructeurs de la réalité doit être nuancé. Cette nuance s'inspire de certains travaux développés et qui indiquent que ce qui fait tache à côté des médias en tant que constructeur de réalités, les individus sont aussi capables d'interpréter cela. C'est le cas, par exemple, des *cultural studies* qui ont mis en doute l'idée selon laquelle les médias seraient les seuls acteurs de la construction de la réalité. Cette approche se démarque aussi de celle de la théorie des effets puissants des médias sur les individus. En fait, selon les *cultural studies*, les individus possèdent une certaine capacité d'interprétation de la réalité issue des médias. C'est ce qu'ont tenté de démontrer Elihu Katz et Tamar Liebes¹²⁷ sur ses travaux portant sur la réception des émissions de Dallas aux Etats-Unis. Il démontre que les individus ont un processus interprétatif assez réactif, qu'ils ne sont pas de simples récepteurs passifs. C'est aussi l'esprit de Richard Hoggart à travers son concept de culture du pauvre qui met en évidence la réactivité de la masse. Il s'agit ici du renversement du paradigme des effets médias sur les individus. Étudiant ainsi les classes populaires à l'effet de savoir leur rapport à la culture d'élite, il parvient à démontrer que la culture d'élite n'a pas d'effet direct sur le public. Ceci dans la mesure où ce dernier a une capacité de résistance. C'est la preuve que les médias ne sont pas les seuls constructeurs de réalité, comme nous l'avons déjà indiqué.

Si les travaux de Katz et Hoggart sont très anciens, il convient de se référer à ceux de Charaudeau qui sont récents et qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui avait déjà été développé par les deux auteurs cités, à savoir que les individus bénéficient d'un esprit critique à l'égard de la réalité qui serait construite dans les médias. Pour Charaudeau, à travers le lieu de réception indique que c'est le lieu où les individus interprètent le sens. Il parle alors de co-construction. C'est dire que dans l'instance de réception, la réalité issue des médias ne s'impose pas chez les individus. Car ces derniers ont la capacité de mettre en œuvre leur esprit

¹²⁷ KATZ Elihu LIEBES Tamar, « Six interprétations de la série « Dallas », [Document en ligne], revue *Hermès*, numéro 11-12, 1992, Pp 125-144. Disponible sur : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15376/HERMES_1993_11-12_125.pdf?sequence=1, consulté le 19 mai 2014.

critique à l'égard de ce qu'ils reçoivent des médias. John Fiske cité par Tristan Mattelart¹²⁸, parle d'ailleurs du « téléspectateur résistant », pour indiquer cette capacité réactive du public. Cela amène donc à nuancer l'idée selon laquelle les médias et dans notre cas, les débats télévisés seraient les seuls lieux de construction de la réalité. Il existe, en outre, d'autres lieux enclins aux débats entre individus et au sein desquels la réalité est également construite.

A l'issue de ce chapitre, il ressort que l'enjeu du débat télévisé est double. Il est lié à la légitimité des acteurs et celle des médias. Par ailleurs, l'enjeu du débat se situerait également dans la construction de la réalité. Celle-ci est le résultat des stratégies à la fois des médias (choix des thèmes, construction de la problématique du débat, par exemple) et des individus généralement conviés au débat. Ces derniers, à partir de leurs grilles de lectures participent également à la construction de la réalité dans l'espace médiatique. Cependant, même si les médias et les invités construisent une réalité en direction du public, nous avons démontré, en s'appuyant sur les travaux de certains auteurs, que le public bénéficiait d'une capacité de re-interprétation de la réalité issue des médias. Au final, les enjeux relevés dans ce chapitre peuvent s'inscrire dans une sorte de jeu entre acteurs, et dont il convient d'explorer dans le cadre du prochain chapitre.

¹²⁸ MATTELART Tristan, *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers Monde et audiovisuel sans frontière*, 1re édition, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a, Institut national de l'audiovisuel, 2002, P 47.

Partie 3 : Le jeu d'acteurs et cadre réglementaire des débats télévisés au Cameroun

La troisième et dernière partie de ce travail se concentre sur le jeu d'acteurs à l'œuvre dans les invitations lors des débats télévisés au Cameroun. Elle est centrée sur la confrontation des données issues du terrain avec les hypothèses et la problématique de départ. Il est question de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses. Il s'agira, tout au long de la discussion, de ressortir la valeur heuristique de ce travail. Pour ce faire, il convient, dans un premier temps, de présenter la méthodologie adoptée et de donner quelques explications sur notre travail de terrain. Ensuite, nous démontrerons, comment se structure le jeu entre acteurs dans les débats télévisés. Enfin, il conviendra de discuter du rôle d'un acteur que nous n'avons pas évoqué dans ce travail, à savoir l'organe de régulation. L'évocation de ce dernier se fonde sur la question selon laquelle : s'il y a un jeu entre acteurs, qui en est l'arbitre ? Quels moyens, ou cadre réglementaire dispose-t-il pour encadrer ce jeu ? Dans cette partie, il sera également question de s'intéresser à l'organe de régulation.

Chapitre 5 : Les jeux entre acteurs dans les débats télévisés au Cameroun

Ce chapitre est consacré au travail de terrain que nous avons mené en ce qui concerne le jeu entre acteurs dans les débats télévisés au Cameroun. Avant de passer à l'interprétation de nos données, il convient de re-préciser comment nous avons abordé notre terrain, avec quels outils méthodologiques et pour quels résultats.

Cela dit, il semble intéressant de présenter brièvement le terrain, la méthodologie utilisée tout au long de ce travail. Afin de saisir le jeu entre acteurs dans les débats télévisés, il nous a semblé utile d'élaborer un guide d'entretien¹²⁹. Ce dernier est conçu selon la logique semi-directive, laquelle donne la possibilité à l'informateur de s'étendre sur un sujet précis ; elle correspond à une technique qualitative. Ce guide comprend quatorze (13) questions. Elles reposent sur des thèmes en rapport avec notre problématique et nos hypothèses. Il s'agit des thèmes tels que : le choix des invités, le rapport journalistes et invités, la pression des acteurs pour être invité, etc. Par ailleurs, le guide élaboré prend en compte le statut de la chaîne (public/privé) dans l'organisation de débats télévisés. Plusieurs questions se recourent dans ce guide. Il s'agit par exemple des questions 3 et 10, 5 et 8. Bien qu'un tel procédé soit critiquable, il faut dire que cela a été fait à dessein afin de s'assurer que les journalistes sont sincères dans leurs réponses. Au final, ce sont six (06) entretiens que nous avons menés auprès de certains présentateurs de débats télévisés au Cameroun : deux sont de la télévision publique et les autres des télévisions privées. Un constat se dégage de ce corpus, à savoir qu'il n'est pas constitué de femme. Une telle situation s'explique par le fait qu'il est difficile de trouver des femmes présentatrices de débats télévisés au Cameroun.

Il convient de préciser qu'il n'a pas été possible de s'entretenir avec les directeurs de l'information des différentes chaînes de télévision. C'est aussi le cas des invités dont les différents avis auraient été intéressants dans le cadre de cette étude.

Pour ne pas alourdir le corps du texte, une grille d'interprétation¹³⁰ des thèmes à partir des entretiens menés auprès des journalistes, est présentée de façon concise en annexe, en guise de résultats. Ce sont d'ailleurs ces mêmes résultats qui sont discutés de façon approfondie dans cette partie. Par ailleurs, quelques extraits des entretiens exploités dans le cadre de ce travail se trouvent également en annexe. Pour faciliter la compréhension de l'interprétation des données de terrain, il apparaît important de rappeler à chaque phase introductive de la

¹²⁹ Guide d'entretien à retrouver en annexes de 1 à 6. Il a été élaboré selon les orientations assignées à ce travail de recherche.

¹³⁰ Voir grille d'interprétation des résultats en annexe 7.

section, l'hypothèse qui est entrain d'être vérifiée. Comme il est aussi nécessaire de rappeler ici les trois hypothèses posées dès l'introduction. Premièrement, les débats télévisés et les logiques à l'œuvre sont fortement marqués par des rapports d'interdépendance entre les journalistes et les invités. Deuxièmement, le jeu entre acteurs serait équilibré mais le poids mercatique fait pencher la balance dans le sens des invités qui permettront d'assurer la survie financière de la chaîne de télévision. Troisièmement, le discours des journalistes orienté vers des visions positives sur soi et sur des pratiques traduit un jeu marqué par des intérêts et parfois des enjeux personnels.

5.1. Le rapport d'(inter)dépendance entre divers acteurs

Dans le cadre de la préparation d'un débat télévisé, les acteurs semblent évoluer dans une sorte de rapport de forces. Mais un rapport de forces qui s'inscrit dans l'ordre de l'interdépendance. Pour le dire autrement et en prenant l'exemple du débat télévisé, les différents acteurs s'entre-utilisent, l'un a nécessairement besoin de l'autre. D'un côté, les journalistes ont besoin des acteurs pour leur émission. Et de l'autre côté, les acteurs peuvent faire des « pressions » aux journalistes pour se faire inviter. Comme nous allons le voir dans les deux sections qui suivent et en nous appuyant sur les données issues du terrain, il y a comme une dépendance mutuelle entre les journalistes et les acteurs, ou alors les invités. Il convient de préciser que l'hypothèse à vérifier dans cette section est intitulée comme suit : les débats télévisés et les logiques à l'œuvre sont fortement marqués par des rapports d'interdépendance entre les journalistes et les invités.

5.1.1 Les journalistes en quête d'acteurs populaires

Des entretiens menés auprès des journalistes, il ressort que certains aspects semblent fondamentaux dans le choix des invités. C'est en fonction de ces aspects que les choix sont opérés. Il s'agit, par exemple, de l'aspect lié à la popularité des acteurs. Pour Bouba Ngomena, journaliste et présentateur du débat *Canal presse*, il est question de jeter le dévolu sur des acteurs qui jouissent d'« *une certaine popularité* »¹³¹ auprès du public. En fait, la popularité d'un acteur contribuerait à la réussite d'une émission de débat et même à la rendre

¹³¹ Annexe 3.

intéressante auprès du public. Les journalistes sont donc généralement en quête de ce genre d'acteurs pour le débat télévisé. En effet, il apparaît comme un lien direct entre la popularité d'un acteur et celle qu'une émission de débat télévisé pourrait acquérir du seul fait de la présence de ce type d'acteur. Notre position à ce niveau consiste à souligner que la popularité concerne l'émission dans laquelle se trouve l'acteur populaire, car ce n'est pas parce les journalistes font inviter un acteur populaire que l'émission devient populaire à son tour. Mais d'après les journalistes, la recherche des acteurs populaires constitue un aspect important pour une émission qui chercherait à être connue, voire à accroître sa popularité.

Par ailleurs, il ressort que la popularité s'accompagne également par la capacité à expliquer, à construire le sens par rapport à la réalité. Il faut de ce fait convoquer les acteurs qui correspondent à cette exigence. Cela est véritablement expliqué par Anicet Noah, qui souligne que dans le cadre du processus d'organisation d'un débat télévisé, les journalistes font généralement confiance aux acteurs qui sont « *calés* »¹³² dans les domaines dont les thèmes sont arrêtés. « Être calé » ici renvoie certainement à la maîtrise d'un sujet, ou d'un domaine par un acteur, et ce, en rapport avec l'émission pour laquelle il a été sollicité. Cela peut également être lié à l'expérience acquise durant une formation ou un cursus académique et qui confèrerait certaines compétences pouvant aider à interpréter et donner un sens à la réalité. Cela rejoint, sans doute, un aspect que nous avons évoqué dans le chapitre deux, en référence à Bourdieu¹³³ pour qui, certaines luttes antérieures confèrent aux individus une maîtrise des sujets.

Dans une autre perspective, les journalistes interrogés dans le cadre de ce travail, confirment également l'aspect lié à la prise en compte de « *l'art oratoire* »¹³⁴ dans l'invitation d'un acteur au débat télévisé. Ils soulignent que la façon de parler des acteurs peut constituer une plus-value, ou rendre une émission intéressante auprès du public. Cela peut donc pousser les journalistes à rechercher des « *personnes éloquentes* »¹³⁵ pouvant rendre le débat télévisé attrayant de par leur façon de parler. Cela est aussi question d'intéresser le téléspectateur. Dans ce cas, il apparaît que la popularité est assez déterminante lorsqu'il s'agit de convoquer un acteur à prendre part au débat télévisé.

Un autre aspect, qui apparaît à l'issue de nos entretiens, est celui en rapport avec la « *bonne moralité* »¹³⁶. Les journalistes rencontrés évoquent cette expression sans véritablement lui

¹³² Annexe 2.

¹³³ BOURDIEU Pierre, *op cit.*

¹³⁴ Annexe 3.

¹³⁵ Idem.

¹³⁶ Annexe 2.

donner une interprétation. Cependant, leur insistance sur cette question de « bonne moralité » est-elle sans intérêt dans un pays où certains acteurs souvent présents dans les débats télévisés sont en justice pour escroquerie, ou pour atteinte à la fortune publique ? Nous pouvons citer en guise d'exemple le cas Marlène Emvoutou, habituée de l'émission de débats télévisés Canal presse, diffusée sur la chaîne de télévision Canal 2 international, qui a été traduit en justice au motif « d'abus de confiance et d'escroquerie » concernant Aspire, un projet qui consistait à l'époque à détecter des jeunes talents du football en vue de leur faire intégrer des centres de formation professionnels au Qatar¹³⁷.

Il semble, dans tous les cas, que les journalistes sont soucieux de l'image de la chaîne pour laquelle ils travaillent. C'est certainement pour cela qu'ils auraient intérêt à prendre en compte le volet « bonne moralité » de l'ensemble de leur invités. Cela justifierait, à notre avis, la méfiance des journalistes vis-à-vis des acteurs qui ne seraient pas de « bonne moralité ». Le débat apparaît alors comme une émission qui ne tiendrait pas seulement compte de la popularité, de la maîtrise du sujet mais surtout à la « bonne moralité » des acteurs. De ce fait, il convient d'opposer la « bonne moralité » à la « mauvaise ». Le fait pour les journalistes d'insister sur ce volet peut trouver une signification du côté des objectifs du débat télévisé, que certains journalistes considèrent comme de plates-formes pour « *éduquer les masses* »¹³⁸. Au cours des entretiens, l'évocation de l'expression « bonne moralité » était suivie par d'autres notions qui peuvent lui être rattachées, à savoir : « *la courtoisie, la politesse, le respect* »¹³⁹. Toutes ces notions, à défaut d'être directement rattachées à l'expression « bonne moralité » s'en rapprochent à notre avis. Cela semble dans une certaine mesure s'inscrire dans la volonté des journalistes de produire des émissions porteuses d'une certaine image auprès du public.

Il ressort de cette section que les journalistes, dans le cadre de leur émission de débat télévisé, s'intéressent aux acteurs qui sont populaires. Cela démontre alors que les médias ont fortement besoin des acteurs pour le débat. Cependant, ce n'est pas un rapport à sens unique. Ceci dans la mesure où les acteurs sociaux, en retour seraient aussi portés par le souci de prendre part au débat.

¹³⁷ Disponible sur : www.camfoot.com/actualites/justice-marlene-emvoutou-bientot,18393.html, consulté le 18 mai 2014.

¹³⁸ Annexe 1.

¹³⁹ Annexe 4.

5.1.2. Les « pressions » des acteurs concernant les journalistes

Dans la section précédente, nous avons relevé que ce sont les journalistes qui vont vers ceux qui doivent être invités au débat télévisé. Cependant, nos entretiens démontrent que l'opération inverse est possible. Il convient de préciser qu'au final, selon les journalistes, ce sont eux qui ont le dernier mot dans le choix des invités. Même comme les mêmes journalistes reconnaissent qu'ils font souvent l'objet des pressions par le gouvernement ou la hiérarchie. Autrement dit que les acteurs peuvent par leur propre volonté se proposer de participer au débat. C'est ce qui constitue l'objet de cette section.

Certains acteurs sociaux sont animés par le souci d'être invité au débat télévisé. Tous les journalistes de notre corpus confirment cet aspect des choses. Pour prendre le cas de Parfait Ayissi qui explique par exemple qu'« à un moment donné, nous recevons parfois des pressions de certaines personnes qui veulent absolument participer à nos débats télévisés »¹⁴⁰. Ces « pressions » ne sont pas seulement faites auprès des journalistes des chaînes de télévision privées, c'est également le cas des journalistes en service à la chaîne de télévision publique qui avouent, à leur tour, recevoir des demandes émanant des initiatives individuelles des acteurs qui souhaitent être conviés au débat télévisé.

En effet, la démarche adoptée par les acteurs est double. Certains vont directement déposer leur candidature auprès des médias. Il s'agit très souvent de ceux qui ne sont pas bien connus ou peu connus par les instances médiatiques. Il pourrait s'agir également de ceux qui ne sont pas souvent invités dans les médias. Cette façon de procéder par les acteurs s'apparente à celle souvent adoptée par les demandeurs d'emplois. Dans le domaine de l'emploi, il arrive que les candidatures spontanées soient déposées auprès d'une entreprise. De telles candidatures ne participent pas de la réponse à une offre que l'entreprise aurait lancée. C'est dire donc que le débat télévisé fonctionne un peu de la sorte au point où des acteurs estiment qu'il est mieux de saisir les médias pour une candidature spontanée. Concrètement, certains acteurs, pour des raisons évoquées, n'attendent pas d'être convoqués par les médias ; ils anticipent plutôt en proposant leur service aux médias. Cela s'inscrit également dans une sorte de jeu qui serait lié aux différents enjeux des acteurs dont la seule volonté serait d'être invité dans les médias. Il convient tout de même de relever une limite à ce niveau. C'est celle liée au fait que nous n'avons pas fait un travail de terrain prenant en compte les propos des acteurs eux-mêmes. Pour le dire autrement, nous n'avons pas interrogés les acteurs pour saisir quels seraient leurs enjeux dans une telle démarche. C'est juste une vision partielle sur la question.

¹⁴⁰ Annexe 4.

Cette vision aurait due être complétée par celle des acteurs qui multiplient les démarches pour être invités.

Selon nos entretiens, l'autre type de pression concerne les acteurs qui sont les « habitués » du débat télévisé. Contrairement au moins ou peu connus qui de l'avis des journalistes, se rendent directement dans le siège d'un média soit pour déposer un dossier soit pour prendre contact avec un journaliste, ceux qui ont déjà été invités plus d'une fois se proposent en appelant directement le présentateur de l'émission de débat télévisé dans laquelle ils souhaitent être invités. Nul doute que les participations antérieures au débat télévisé impliquent un échange de numéros de téléphone entre les acteurs invités et l'instance médiatique.

Par ailleurs, les journalistes expliquent que ceux des « habitués » du débat qui font pression sont de deux ordres. Certains pensent avoir la maîtrise des sujets inscrits au débat, comme nous l'avons déjà relevé. D'autres, par contre, aimeraient participer à un débat pour contredire un autre acteur. A ce niveau, il convient de s'appuyer sur les résultats de nos entretiens qui révèlent que « *très généralement, ce sont les leaders politiques ou leurs représentants qui se livrent à un tel jeu* »¹⁴¹. La pression de tels acteurs s'expliqueraient, à notre avis, par la volonté de ces derniers de régler les comptes à un adversaire politique ou le contredire par l'intermédiaire de la participation à un débat télévisé.

De notre terrain émerge un autre type d'acteurs qui non seulement estime qu'il a des choses à dire mais aussi impose ses conditions aux journalistes, du genre « *si vous m'invitez, vous me laissez dire ce que j'ai à dire* »¹⁴². Certains journalistes expliquent que ces pressions varient selon la conjoncture du pays. En effet, si les pressions sont régulières selon les journalistes, ces derniers précisent en revanche que « *c'est au moment des grandes actualités nationales que [lesdites] pressions montent. Nous pouvons citer le cas de l'opération épervier [campagne de lutte contre les détournements publics au Cameroun] dont l'arrestation d'un ministre fait toujours événement et incite la participation des uns et des autres* »¹⁴³. Il convient de relever que ces pressions ne sont pas le propre des sujets liés à la politique. Elles se manifestent tout aussi dans d'autres domaines, à l'instar du sport. « *De notre côté, affirme Boubou Ngomena journaliste à Canal 2 international, c'est très souvent à la suite d'une actualité en rapport avec les lions ou la Fécafoot [fédération camerounaise de football] que*

¹⁴¹ Annexe 4.

¹⁴² Idem

¹⁴³ Annexe 4.

nous faisons l'objet de nombreuses sollicitations de la part des acteurs qui veulent prendre part à un débat »¹⁴⁴.

Un autre élément en rapport avec cet aspect relatif aux pressions auxquelles font face les journalistes lors de l'organisation des débats télévisés, est celui des acteurs « passionnés » de débats télévisés. Un des journalistes de notre corpus évoque cela en utilisant ces propos : « *nous avons des gens qui aiment les débats, qui veulent être là à chaque émission et qui ne se soucient pas du fait qu'il y a des aspects qui sont importants dans le choix et le profil des acteurs à inviter »¹⁴⁵. Il y a peut être lieu de penser ici que cette attitude qui serait entrain d'émerger après les années de la parole unique telle que nous l'avons abondamment démontré dans le premier chapitre, est la manifestation de la « parole retrouvée ».*

En somme, il ressort de cette section une sorte de rapport d'interdépendance entre les journalistes et acteurs devant prendre part au débat télévisé. Les journalistes sollicitent les invités pour leur émission de débat et pour ce faire, ils se focalisent sur des aspects comme la popularité. Et les acteurs de leur côté, peuvent à travers des initiatives qui sont propres, solliciter la participation à un débat télévisé par leurs propres soins. Une relation d'interdépendance qui suppose dans ce cas que chaque acteur ait nécessairement besoin de l'autre pour réaliser ou atteindre un objectif. Pour faire un débat télévisé, les journalistes font recours aux acteurs sociaux, et pour s'exprimer et peut être faire entendre leurs voix, les acteurs sociaux se tournent du côté des journalistes auprès de qui ils font des « pressions ».

5.2. Un jeu relativement équilibré entre acteurs

Nous venons de voir dans le point précédent que certains acteurs engageaient des démarches auprès des journalistes afin invités au débat télévisé. D'autres par la même occasion, procédaient par des « pressions » à l'endroit des présentateurs de débats télévisés. Dans un cas comme dans l'autre, il ressort des entretiens menés auprès des journalistes que la participation de ce type d'acteurs n'est pas automatique, voire qu'elle n'est pas de droit. Elle peut dépendre du choix des journalistes, tout comme elle peut dépendre des contraintes des acteurs qui doivent participer au débat. Entre les deux types d'acteurs, se crée parfois un jeu d'entente, voire d'intérêts qui a tendance à neutraliser les acteurs. Cela conduit alors, à la récurrence des mêmes acteurs sur le plateau. Par ailleurs, ce jeu se fonde tout aussi sur des intérêts

¹⁴⁴ Annexe 3.

¹⁴⁵ Annexe 1.

marchands liés au fait que le débat télévisé doit contribuer à amortir les coûts de production des émissions. Pour cela, les chaînes de télévision qui, à travers leurs débats, entendent faire de l'argent, auront intérêt à ne pas être trop critiques à l'égard des partenaires, des annonceurs. Avant toutes choses, rappelons d'abord l'hypothèse qu'il convient d'examiner : le jeu entre acteurs serait équilibré mais le poids mercatique fait pencher la balance dans le sens des invités qui permettront d'assurer la survie financière de la chaîne de télévision.

5.2.1. Le statu quo entre journalistes et acteurs sociaux

Nous avons évoqué dans le point précédent qu'il s'instaure un rapport d'interdépendance entre les journalistes et les acteurs qui prennent part au débat télévisé. Ce rapport se traduit aussi par un certain jeu d'alliance, lequel conduit à un statu quo en termes de renouvellement des acteurs sociaux dans les débats télévisés. Cela est ressorti d'une certaine manière des entretiens que nous avons mené auprès de certains journalistes qui présentent les débats télévisés au Cameroun. En réalité, le jeu qui semble s'établir ici est forcément lié aux intérêts des acteurs, lesquels se traduisent par les stratégies des uns et des autres. En effet, si les journalistes choisissent en dernier ressort, les acteurs sociaux ont également la possibilité de décliner l'invitation. Sur ce point, Bouba Ngomena affirme que *« parfois il est difficile de s'entendre avec quelqu'un qu'on veut faire inviter. Certains invités ne sont pas flexibles par rapport au canevas de notre émission. Du coup, quand on ne s'entend pas sur les modalités, ils préfèrent décliner l'invitation »*¹⁴⁶.

En conséquence, il y a un jeu qui se développe en fonction des intérêts des acteurs. C'est lorsque les acteurs trouvent un point d'unité que le jeu atteint un point d'équilibre. L'équilibre tient également à la contrainte. Les journalistes estiment avoir des contraintes de production des émissions de débat et donc *« il est question de produire l'émission peut importe le statut de nos panélistes, qu'ils soient des habitués de notre plateaux ou non »*¹⁴⁷.

Dans une autre perspective, il convient de relever ici que c'est la marge de manœuvre que le journaliste peut accorder à un invité au moment de le convier au débat. *« Il arrive souvent de faire appel à quelqu'un qui est critique mais tout en lui rappelant nos règles du jeu qui consiste à ne pas critiquer pour plaire et ne pas critiquer pour nuire »*. Dans ce cas, si l'invité accepte il va sans dire que sa participation sera confirmée par le média, mais à condition qu'il

¹⁴⁶ Idem

¹⁴⁷ Idem

respecte le compromis. Le jeu qui semble se nouer ici rejoint un travail très ancien au notre développé par Bourdieu¹⁴⁸. Pour ce dernier, les individus ne vont pas généralement à la télévision, et dans un débat dans notre cas, pour dire quelle que chose. Ils y vont parce qu'ils ont accepté un compromis.

Par ailleurs, dans l'organisation du débat télévisé, les journalistes s'inscrivent dans une logique de jeu d'intérêt affirmé. Ils se livrent à une sorte d'auto-censure qui consiste à ne choisir que « *des panélistes que les téléspectateurs aiment, nonobstant qu'il faut tourner au maximum sinon ça devient lassant* »¹⁴⁹. Ce jeu comme nous le verrons dans le point suivant est également tributaire des intérêts financiers recherchés par la chaîne de télévision.

5.2.2. Le débat télévisé sous l'emprise du jeu mercatique ?

D'emblée, le débat télévisé semble se limiter à la construction de la réalité. Ceci à travers les différentes grilles d'interprétations proposées par les invités à partir des thèmes soigneusement retenus par l'instance médiatique. Mais, en nous fondant sur le discours des journalistes et sur le crédit qu'il conviendrait d'y accorder, il ressort que le volet économique est généralement pris en compte dans la phase préparatoire de tout débat télévisé au Cameroun. Il s'établit comme un jeu marchand entre les journalistes et les acteurs. C'est en principe ce jeu qui structure l'organisation de tout débat télévisé. Autrement dit, il faudrait que les chaînes de télévision arrivent à faire des bénéfices financiers. Et pour cela elles ne doivent pas forcément verser dans la critique au cours des débats télévisés.

Dans ce cas, la logique économique prend-elle alors le pas sur la logique symbolique¹⁵⁰ (qui est rattachée à la construction de l'opinion) ? Pour Daniel Anicet Noah, ancien journaliste à la télévision nationale et enseignant des Sciences de l'Information et de la Communication à l'Esstic¹⁵¹ de Yaoundé, qui a longtemps présenté les émissions de débat télévisé à la télévision nationale, « *le choix des invités faisait vivre la boîte [la chaîne de télévision] pour laquelle je travaillais* »¹⁵². Le temps verbal compte à ce niveau. En effet, ce journaliste utilise l'imparfait pour décrire une situation qui avait cours du temps où il était encore en service à la télévision

¹⁴⁸ BOURDIEU Pierre, *op cit.*

¹⁴⁹ Entretien avec l'auteur.

¹⁵⁰ Voir à ce sujet CHARAUDEAU Patrick, *op cit.*

¹⁵¹ Le sigle Esstic signifie Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication. Cette école est basée à Yaoundé, la capitale du Cameroun.

¹⁵² Entretien avec l'auteur

nationale du Cameroun¹⁵³. C'est toute la preuve que cette pratique n'est pas récente au Cameroun. Nous exprimons notre étonnement vis-à-vis de tels propos dans la mesure où la télévision camerounaise, pour son financement annuel, bénéficie du financement des pouvoirs public à partir de la redevance audiovisuelle. Toutefois, ses propos restent d'actualité. Ceci dans la mesure où ils corroborent avec ceux d'autres journalistes de notre corpus, à savoir que l'organisation d'un débat est davantage soumise aux logiques marchandes qu'à une simple construction de l'opinion. C'est le cas des propos avancés par Bonny Philip, journaliste sportif à Vox Africa. Selon lui, « *les thèmes [du débat télévisé] se calent en fonction du pouvoir financier d'un tel ou tel* »¹⁵⁴. Autrement dit, c'est un choix qui, à défaut d'être orienté, est fortement influencé par des logiques beaucoup plus économiques que par rapport à l'actualité. Ces propos sont également à mettre en relation avec l'environnement économique dans lequel évoluent les médias audiovisuels au Cameroun. A ce niveau, il apparaît que ce sont les thèmes susceptibles de rapporter qui sont retenus par la chaîne.

Par ailleurs, le jeu marchand qui semble faire son lit dans les pratiques d'organisation du débat télévisé repose sur des contraintes assez subtiles. En fait, le journaliste est tenu de prendre en compte cet aspect mercatique dans le choix de ses thèmes. Dans le cas contraire, il s'expose à une sanction au sein de la chaîne de télévision pour laquelle il travaille. Généralement, la sanction concerne le retrait de l'antenne au journaliste pour la remettre à un autre susceptible d'apporter une plus-value financière à l'émission. Daniel Anicet Noah l'exprime clairement dans ses propos lorsqu'il déclare que : « *si votre débat ne fait pas vivre la maison, public ou privé, on vous retirera de l'antenne pour mettre quelqu'un qui peut par son émission générer des fonds pour amortir le coût de production de ladite émission* »¹⁵⁵.

Il semble ressortir des déclarations des journalistes un jeu à double face : celui qui consiste à choisir les thèmes sur la base du pouvoir financier et les invités dont les seules interventions peuvent être génératrice de revenus pour la chaîne de télévision. Une enquête de terrain beaucoup plus extensive pourrait permettre de confirmer un tel aspect des choses. Cependant, il se dégage comme une nécessité de questionner la configuration du débat où les logiques marchandes prendraient le dessus sur celles de la confrontation des opinions, voire des prises de positions critiques. Autrement dit, le journaliste peut-il s'autoriser un débat critique à l'égard des partenaires ?

¹⁵³Nous précisons que Daniel Anicet Noah a commencé à travailler à la radio nationale en 1982 avant de rejoindre la télévision en 1987.

¹⁵⁴Annexe 6.

¹⁵⁵Entretien

5.3. Des discours critiques des journalistes sur les dérives de leurs confrères

Qu'ils soient issus des chaînes de télévisions publiques ou privées, il se dégage comme une sorte dissonance dans les propos des journalistes retenus dans notre corpus de recherche. Cette dissonance se situe tout particulièrement entre un discours du journaliste sur soi et sur les pratiques en général. Pour dire les choses autrement, lors de nos entretiens, les journalistes ont exprimé une vision assez positive, voire même normative de leurs pratiques tant au niveau purement individuel qu'au niveau de la chaîne de télévision pour laquelle ils travaillent, et paradoxalement, les mêmes ont tenu un discours critique vis-à-vis de ce que leurs confrères font en termes de pratiques concernant l'organisation des débats télévisés au Cameroun. L'hypothèse qui sera discutée dans cette section s'énonce comme suit : le discours des journalistes orienté vers des visions positives sur soi et sur des pratiques traduit un jeu marqué par des intérêts et parfois des enjeux personnels.

5.3.1. Une vision positive des pratiques et de la chaîne

Nous constatons à travers le croisement des propos de journalistes qu'ils ont tous une vision positive de leur travail et de la chaîne de télévision pour laquelle chacun travaille. Cette vision consiste à organiser les débats télévisés dans l'intérêt général et pour le bien des téléspectateurs. Il apparaît de nos entretiens que les journalistes prônent l'idée de débat contradictoire. Ainsi, ils le considèrent comme un lieu de confrontation de différentes pensées visant un objectif précis. C'est précisément ce que tente d'expliquer Parfait Ayissi qui, parlant justement de l'objectif du débat télévisé précise que « *c'est du choc des pensées que jaillit la vérité* »¹⁵⁶. En fait, les journalistes ont l'impression d'être à la quête permanente de la vérité à partir des points de vue contradictoires de leurs invités. Il convient de relativiser à ce niveau la notion de vérité qui semble être au cœur des objectifs des débats télévisés au Cameroun. Cette notion, comme nous l'avons déjà démontré dans le chapitre deux de ce travail, est relative. En rappel, nous avons exprimé notre distance par rapport à cette notion qui se retrouve dans la définition que donnent Charaudeau et Ghiglione du débat (télévisé).

En effet, la vérité recherchée dans les débats télévisés concerne tous les domaines de la vie du pays. Autrement dit, elle est recherchée à travers tous les domaines d'actualité qui peuvent

¹⁵⁶Annexe 4.

être abordé au cours d'un débat, à savoir : la politique, l'économie, l'éducation¹⁵⁷, le développement et l'environnement¹⁵⁸, le sport¹⁵⁹, etc.

Par ailleurs, les journalistes, à défaut d'être constamment à la quête de la vérité, se disent investit d'une importante mission à l'égard de la société. Qu'ils soient du public ou du privé, ils estiment assurer une mission de « *service public* »¹⁶⁰ pour les uns ou qu'ils sont d' « *utilité publique* »¹⁶¹ pour les autres. Nous fondant alors sur leurs propos, nous pensons que les deux notions peuvent être rattachées à ce qu'ils font en direction de leur public qui, au sens politique, est constitué des citoyens, lesquels ont des devoirs et surtout des droits à l'instar de celui à l'information. De ce fait, les journalistes pensent bien faire leur travail. Ainsi, ils défendent l'idée qu'ils participent à « *l'éducation des masses* »¹⁶² et sont là pour « *éveiller les pouvoirs publics* »¹⁶³ dans leurs façons de gérer la chose publique. Par ailleurs, les journalistes prônent une sorte de liberté d'expression. Une liberté d'expression qui se matérialise à l'aune du débat organisé. Selon les journalistes, en effet, le débat permet de « cerner où est le véritable problème à partir des différents points de vue » des acteurs qui y prennent part. De ce fait, les mêmes journalistes affirment être les acteurs de l'organisation de l'espace public, lequel a pour vocation ici de se préoccuper des problèmes d'intérêts publics. Il convient de souligner ici qu'il est aussi question pour les journalistes de sensibiliser les téléspectateurs sur les problèmes auxquels le pays fait face. Ceci à travers les différents thèmes qui sont abordés au cours des débats télévisés.

Cela s'accompagne d'un discours auto-valorisant, lequel permet aux différents journalistes de se positionner par rapport à leurs confrères. A ce niveau, référons-nous à ces propos de Serge Kombo, journaliste généraliste dans la chaîne Afrique média lorsqu'il déclare : « *j'aimerais qu'un jour par un de mes débats qu'on se souvienne que telle ou telle chose a changé grâce à ma modeste personne* »¹⁶⁴. Nous pensons avec ce journaliste que le débat télévisé ne relève pas seulement d'une tâche professionnelle, mais qu'il s'inscrit davantage dans l'ordre des ambitions personnelles de chaque journaliste. C'est dire que le débat télévisé repose sur des enjeux assez importants pour les journalistes. Il s'agit notamment de celui lié à la quête de légitimité, à partir du travail bien fait que les journalistes affirment accomplir. Il se révèle

¹⁵⁷ Idem

¹⁵⁸ Annexe 1.

¹⁵⁹ Annexe 6.

¹⁶⁰ Annexe 4.

¹⁶¹ Idem

¹⁶² Annexe 1

¹⁶³ Idem

¹⁶⁴ Annexe 1.

donc que les journalistes ne font pas de débats seulement pour la chaîne, il y a tout également un intérêt personnel.

5.3.2 Une vision générale critique

Il ressort de nos entretiens que les journalistes ont une vision générale qui est d'ordre critique. En fait, les journalistes s'illustrent dans la critique des pratiques en général, et à la pratique des autres. Nos entretiens révèlent que deux principales critiques ressortent de l'organisation des débats télévisés au Cameroun. Il y a tout d'abord celle qui consiste à dénoncer la présence des mêmes acteurs sur les plateaux de débats télévisés. En effet, les journalistes font eux-mêmes le constat de la récurrence des mêmes acteurs. Mais leur constat est formulé à travers un discours critique sur le processus de recrutement des invités. Daniel Anicet Noah formule une critique à l'endroit de ses confrères. Il fustige par exemple le fait que « *certaines journalistes invitent leurs [propres] confrères pour débattre* »¹⁶⁵. Toujours dans son constat critique, il observe que « dans Yaoundé ce sont les mêmes qui interviennent dans tous les débats radios ou télé »¹⁶⁶. Ce constat est identique avec celui que nous avons également fait dès le début de ce travail, à savoir qu'il y avait une apparente monopolisation des plateaux de débats télévisés. A ce niveau, les données de terrain semblent corroborer avec notre constat de départ. Mais à qui la faute et pourquoi cela ? Daniel Anicet Noah fait relever que la faute incombe au journaliste dont de telles pratiques sont justifiées par « *la maigreur du carnet d'adresse* »¹⁶⁷. Cela constituerait donc une faute professionnelle dont les répercussions se retrouvent jusqu'au niveau des pratiques. Cela dit, il semble un peu difficile pour nous de prendre position par rapport à cette déclaration dans la mesure où nous n'avons pas de véritables données de terrain nous permettant de confirmer ou d'infirmer cela. Par ailleurs, nous relevons que ce journaliste qui est par ailleurs enseignant de journalisme s'érige en donneur de leçons à l'égard de ses confrères. Selon lui, « *une émission de débats devait principalement inviter des membres de la société civile qui combattent pour des causes* »¹⁶⁸. Dans une autre perspective, les journalistes, entre eux, sont assez critiques quant à la façon dont les débats sont organisés. Au niveau du choix des thèmes qui l'est en fonction du pouvoir financier, ce qui conduit nécessairement à des débats faussés d'avance selon eux.

¹⁶⁵ Annexe 2.

¹⁶⁶ Annexe 2.

¹⁶⁷ Annexe 2.

¹⁶⁸ Annexe 2.

Il découle aussi de nos entretiens que la tenue d'un débat télévisé repose sur une logique mercatique. En fait, cette dernière a une réelle incidence sur l'organisation d'un débat télévisé. Cette incidence se situe dans le choix des thèmes à inscrire au débat. Portant un regard sur la formule de débat télévisé au Cameroun, des journalistes comme Bonny Philip sont assez critiques. Ce dernier dénonce, par exemple, que : « *les thèmes se calent en fonction du pouvoir financier d'un tel ou tel* »¹⁶⁹. Nous pensons que le journaliste en question se dédouane en dénonçant ce que ses confrères font, c'est-à-dire tenir des débats télévisés pour « *se faire beaucoup de sous* »¹⁷⁰. A ce niveau, nous constatons qu'au de-là de la critique, il y a une contradiction en les propos des journalistes. Si nous généralisons les propos du journaliste cité par rapport aux pratiques mercatiques dans l'organisation des débats télévisés, nous pouvons nous demander si réellement le journaliste peut prétendre à une autonomie dès lors que son émission est financée par des partenaires ?

La critique concernant la pratique des autres concerne tout aussi la formation. Entre eux, les journalistes estiment qu'il y a un problème de formation au débat, ou qui n'ont pas la culture nécessaire pour organiser et conduire un débat entre acteurs. C'est ce que dénonce Serge Kombo qui pense que « *tout le monde veut faire des débats mais sans être formé aux débats. Le tout n'est pas de faire les débats mais il faudrait que celui ou ceux qui les présentent soient eux-mêmes bien informés sur les thèmes qu'ils aborderont* »¹⁷¹. Nous pouvons penser que les propos de ce journaliste concernent plutôt ses confrères. Sinon, ils seront en contradiction avec son objectif d'« éducation des masses » à travers les débats télévisés et que nous avons déjà mentionné plus haut. Cependant, il semble difficile de bien informer, ou éduquer les masses si le journalisme lui-même se trouve en déficit d'informations. Par ailleurs, il apparaît dans les propos d'un autre journaliste¹⁷² comme une nécessité de bien se préparer pour un débat télévisé. Il s'agit, par exemple, pour un présentateur de débat de « se documenter ». Cela lui permettrait de sortir de l'esprit de la « *facilité* »¹⁷³.

Au terme de cette interprétation des données de terrain, il semble nécessaire de dresser une rapide conclusion. Déjà dans les déclarations des journalistes, il ressort comme un jeu où chacun tente de se légitimer, à travers un discours pour soi d'une part et essaie de dénoncer les pratiques supposées mauvaises qui seraient menées par ses confrères, d'autre part. Il

¹⁶⁹ Annexe 6.

¹⁷⁰ Annexe 6

¹⁷¹ Annexe 1.

¹⁷² Annexe 3.

¹⁷³ Annexe 3.

apparaît aussi tout au long de cette interprétation une sorte de statu quo dans les débats télévisés où ce sont presque les mêmes acteurs qui y sont conviés. Preuve que malgré tout, les journalistes et les acteurs arrivent souvent à s'entendre pour ce qui est de la participation au débat. Cependant, la question qu'il convient certainement de poser est celle de savoir : s'il y a jeu entre les journalistes et les acteurs qui interviennent dans les débats télévisés, qui est l'arbitre ? Quelles sont les lois et règles qui régissent un tel jeu ? Autrement dit, ce jeu d'acteur se déroule-t-il selon un cadre réglementaire précis ? Si oui, lequel ?

Chapitre 6 : Le Conseil national de la communication (Cnc), un acteur de régulation de l'audiovisuel au Cameroun

Ce chapitre est une suite logique du précédent dans la mesure où chaque jeu suppose des règles et principes à respecter par les acteurs. C'est ce qui, en fait, crédibilise un jeu. Par ailleurs, un jeu suppose également l'existence d'un acteur dont le rôle serait de veiller au bon déroulement du jeu. Il peut également s'agir de participer même à l'encadrement du jeu pendant son déroulement. Pour ce qui est des débats télévisés, objet d'étude au cœur de ce travail, il convient de dire que le législateur a prévu des principes à observer par les médias. Ces principes sont-ils respectés par les acteurs notamment ceux de la machine médiatique ? Après un rapide rappel du contexte de naissance et le rôle, il conviendra de voir si dans le cas des débats télévisés, le jeu entre acteurs suit les principes édictés par le législateur et si véritablement l'organe de régulation en tant qu'arbitre joue bien le jeu de la régulation.

6.1. Le contexte de naissance du Cnc

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous avons évoqué les mutations opérées au Cameroun dans les années 1990. Hormis celles relatives au plan politique (retour au multipartisme), il convient de relever que le secteur des médias a également connu de changements à la faveur dudit mouvement de libéralisation. L'Etat s'est soustrait de son monopole dans les médias favorisant la création d'autres formes et types de médias (presse, radio, télévision, Internet, etc.). C'est également dans ce contexte d'ouverture qu'est né le Conseil Nationale de la Communication (Cnc).

C'est en effet, la loi N°90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale au Cameroun qui institue cet organe. Le décret portant organisation et le fonctionnement du Cnc est intervenu le 21 juin 1991¹⁷⁴. Ce dernier considère cet organe comme doté à la fois d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Le texte juridique qui créé cet organe, le réduit dès 1990 à un simple organe consultatif. C'est-à-dire que cet organe doit émettre juste des avis au gouvernement en ce qui concerne le déroulement des activités de communication au Cameroun avec pouvoir de sanctions. Par ailleurs, il peut formuler des propositions en matière de politique de communication au Cameroun. En ce qui

¹⁷⁴ Décret n° 91/287 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication

concerne le respect de l'éthique et de la déontologie, l'activité de l'organe se trouve confinée à la formulation des recommandations. Plus concrètement, le gouvernement dans une certaine mesure, peut requérir un avis de cet organe avant de prendre une décision en la matière. Dans ce contexte, le Cnc n'a pas de véritable pouvoir et reste un organe sous l'autorité du premier ministre. Il reste subordonné aux injonctions du premier ministre. C'est ainsi que ladite instance est entrée en hibernation de 1990 à 2011. En réalité, durant cette période, la présence du Cnc ne s'est pas faite ressentir dans la scène médiatique. C'est dès 2011 que le fonctionnement du Cnc semble avoir été réactivé, ceci à travers le décret présidentiel¹⁷⁵ nommant monseigneur Joseph Befé Ateba au poste de président après la disparition de Félix Sabal Lecco. Le texte qui réactive cet organe s'inscrit dans un contexte « *des préparations de l'élection présidentielle de 2011 et de celui d'un foisonnement d'organes audiovisuels* »¹⁷⁶ où les dérives sont légions. Malgré ce texte, l'organe est resté inactif du fait que ses membres n'étaient pas au complet. En effet, ledit organe dont le fonctionnement repose sur un effectif de neuf (09) membres ne comptait qu'un seul, en la personne de son président monseigneur, Joseph Befé Ateba.

C'est en 2012, à travers le décret présidentiel¹⁷⁷ que le Cnc est véritablement réapparu sur la scène publique au Cameroun. Un accent est ainsi mis sur sa réorganisation, notamment en ce qui concerne le nombre de membre qui passe d'un seul à neuf. Il s'est aussi agit de le soustraire de l'autorité du premier ministre afin de lui donner une véritable autonomie. Une autre innovation semble ressortir de ce texte réorganisant le Cnc, c'est celle liée à ses missions. Ledit organe, selon le décret présidentiel, passe alors d'un organe consultatif avec une absence de moyens de sanctions à un organe de régulation des activités de communication audiovisuelle au Cameroun. Par ailleurs, nous relevons également une avancée dans le texte réorganisant cet organe, c'est celle liée à son indépendance. Il faut dire que le décret de 2012, que nous avons évoqué, soustrait le Cnc de l'autorité du premier ministre. Ce qui lui permet de bénéficier d'une autonomie et d'une indépendance. Mais alors, qu'est-ce que la régulation ? Dans notre cas, à quoi renvoie la régulation audiovisuelle ? Quelles sont les missions assignées au Cnc ? Quels sont ces résultats dans l'encadrement des

¹⁷⁵ Décret président n°2011/205 du 07 juillet 2011, nommant Monseigneur Joseph Befé Ateba aux fonctions de Président du Conseil National de la Communication

¹⁷⁶ Voir le discours du premier ministre lors de la cérémonie d'installation de Monseigneur Joseph Befé Ateba. Disponible sur : www.spm.gov.cm/fr/documentation/discours/discours/article/installation-du-president-du-conseil-national-de-la-communication.html, consulté le 20 mai 2014.

¹⁷⁷ Décret N° 2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil National de la Communication.

productions audiovisuelles au Cameroun? Toutes ces questions nous conduisent logiquement dans la section suivante.

6.2. Les missions de l'organe de régulation audiovisuelle

Il convient tout d'abord d'explicitier les expressions régulation et régulation audiovisuelle. Ceci afin de mieux comprendre de quoi nous parlons. Par régulation, il faut entendre ici un ensemble de lois, de règles sur lesquelles se fonde l'exercice d'une activité. Plus concrètement, la régulation c'est le fait d'inscrire le fonctionnement d'une activité, d'une pratique dans le respect des règles et des conduites. En fait, l'expression régulation trouve toute sa signification dans un contexte de concurrence. Pour le dire en d'autres mots, il n'est pas approprié de parler de régulation dans un contexte de monopole, car la régulation sous-entend la mise sur pied d'un cadre que différents acteurs se doivent de respecter. Il apparaît également que cette expression de régulation se rapporte beaucoup plus au domaine économique où les enjeux économiques entre acteurs nécessitent un cadre réglementaire.

Par analogie, la régulation audiovisuelle serait, en effet, l'ensemble des règles selon lesquelles les activités audiovisuelles doivent être menées. Elle renvoie également à ce qui relève de l'encadrement juridique des activités de production, de diffusion et que les différents acteurs concernés se doivent de s'y conformer. Pour Moustapha Samb, maître-assistant au Centre d'études des sciences et techniques de l'information à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, la régulation des médias consiste en la définition et au respect des règles du jeu¹⁷⁸. Ces dernières sont généralement définies par le législateur, ceci dans le souci de privilégier l'intérêt du grand nombre. Au Cameroun, l'organe de régulation a donc vocation de contrôler et même d'encadrer les activités de communication audiovisuelle.

Cet organe remplit des missions aussi diverses que variées. Il veille au respect des lois et règlements en matière de communication sociale au Cameroun. Il s'occupe également de tout ce qui concerne toute à l'éthique et à la déontologie professionnelle, à la paix, à l'unité et à l'intégration de tous les médias. Ses missions se trouvent aussi confinées dans le respect de la promotion des idéaux de paix, de démocratie et des droits de l'homme. Sans s'immiscer dans la production audiovisuelle, les missions de l'organe de régulation consistent tout aussi à veiller au respect de l'égalité d'accès aux médias. Cette égalité doit être promue lors des

¹⁷⁸ SAMB Moustapha, « Médias, pluralisme et organe de régulation en Afrique de l'Ouest », **[Document en ligne]**, *Revue africaine des médias*, volume 16, numéro 2, 2008, Pp 105-132. Disponible sur : http://www.codesria.org/IMG/pdf/7-Samb_AMR_2_08.pdf, consulté le 10 juin 2014.

périodes électorales. Dans ce cas, il revient notamment aux médias de diversifier leur panel afin de promouvoir une diversité d'opinions. Autrement dit, il n'est pas question pour les médias de laisser toute forme de monopolisation se constituer en leur sein. C'est également dans le rôle de l'organe de régulation d'avoir un droit de regard sur la liberté et la responsabilité des médias au Cameroun.

Dans sa réorganisation de 2012, l'organe de régulation des médias au Cameroun a, en outre, pour mission de veiller à la transparence, au pluralisme et à l'équilibre dans les programmes des entreprises de communication. Telle que présentées, les missions assignées au Cnc, à partir, de sa réorganisation de 2012, lui permettent d'encadrer en réalité toutes les activités et productions audiovisuelles au Cameroun. La nouveauté reposant dans la réorganisation porte sur le pouvoir de sanction. Ce qui n'était pas le cas par le passé, comme nous l'avons déjà souligné en faisant remarquer que cet organe ne jouait qu'un rôle consultatif. Mais alors, cet organe arrive-t-il véritablement à assurer les missions énoncées ? Autrement dit, quel bilan convient-il de dresser de ses actions dans le processus d'encadrement des activités de communication audiovisuelle au Cameroun ?

6.3. Le bilan mitigé de l'organe de régulation audiovisuelle

Depuis sa réorganisation et conformément aux missions qui lui sont assignées et que nous avons présentées dans la section précédente, le Cnc s'est déjà illustré par des décisions à l'encontre des journalistes et des médias qui vont à l'encontre des lois et règles qui encadrent l'activité de communication audiovisuelle au Cameroun. Ses décisions, souvent très controversées, sont de divers autres. Il s'agit par exemple des avertissements, des mises en garde, des suspensions temporaires de journalistes et d'émission de télévision. Il n'est pas superflu de dire également que le même Cnc a déjà eu à procéder à des suspensions définitives concernant certains films, et des émissions de radio et de télévision au Cameroun. Il s'agit notamment de l'interdiction de diffusion en 2013 du film du réalisateur camerounais Jean-Pierre Bekolo intitulée « Le président ! Comment sait-on qu'il est temps de partir ? »¹⁷⁹ En fait, le motif évoqué était lié au caractère outrageux de ce film qui parle de la longévité au pouvoir du président camerounais et présente, de ce fait, les travers d'un régime politique en agonie. Dans la foulée, le même Cnc prononçait l'interdiction définitive des émissions télévisées telles que : *Canal détective* (diffusée sur la chaîne privée Canal 2 international), *IPP News* (programme de la chaîne privée LTM télévision), etc. et la suspension temporaire

¹⁷⁹ Nous précisons ici que ce film de Jean-Pierre Bekolo a été interdit de diffusion au Cameroun.

de certains journalistes exerçant au sein de ces médias. Comme motif, l'organe de régulation audiovisuelle a avancé l'argument selon lequel les chaînes de télévision mises en cause avaient montrées en la « *date du 21 et du 27 mars 2013 de larges extraits des corps mutilés ou en décomposition, des images violentes et indécentes* »¹⁸⁰. Des pratiques qui selon cet organe sont contraires aux règles éthiques et déontologiques.

Tout comme celles décriées par cet organe en ce qui concerne la presse écrite. En effet, des quotidiens tels que Ouest Littoral, ont été frappés d'une suspension provisoire de six (06).

Par ailleurs, les décisions du Cnc ne relèvent pas seulement des sanctions ou des interdictions. Pour reprendre les propos de son président décédé il y a quelques jours, les décisions sont proportionnelles à la nature de la faute. A l'observation, ledit organe a déjà aussi servi des avertissements, voire des mises en garde à certaines chaînes de télévision et journaux.

Notre constat se situe dans le fait que le Cnc est assez regardant depuis 2012 à la façon dont l'activité de communication audiovisuelle est menée et surtout au respect des règles éthiques et déontologiques. Ses décisions, bien que discutées et parfois décriées par ceux à qui elles s'adressent, semblent éviter le volet de débat télévisé. Il y a peut être lieu de se demander si ce type d'émission est à l'abri de tout dérapage ou tout au moins qu'elle se déroule ou s'organise selon les règles de l'art. Il convient déjà de relever le caractère monopolisant de certaines émissions de débats dans lesquels certains acteurs sont généralement présents. Est-ce à dire à ce niveau que les dispositions du Cnc ne s'étendent pas à ce genre d'aspect ? Dans ses missions de régulation, le Cnc doit-il alors sanctionner le contenu de l'émission ou le journaliste qui présente celle-ci du moment où elle ne respecte pas certains principes ? Le Cnc se penche t-il alors sur les conditions et les modalités d'accès au dans les débats télévisés ? Si ces sanctions démontrent le caractère attentif de cet organe en ce qui concerne les contenus des médias audiovisuels, il faut tout de même relever que ses sanctions font toujours l'objet de critiques, polémiques et controverses. Du coup on peut s'interroger sur la nature réelle de cet organe à travers des questions telles que : est-ce un organe de régulation ? Ou alors un organe de censure ? Sans répondre à ces questions, il reste à savoir si les décisions de cet organe sont conditionnées par l'appareil étatique. Il y a également lieu se demander si certaines tares impunies dans les médias le sont du fait de la subordination au pouvoir et/ou de la proximité supposée de certains de ses membres avec les patrons des médias. Toutes ces observations semblent pertinentes au regard de la configuration actuelle des médias audiovisuels au Cameroun et des programmes présentés dans les médias.

¹⁸⁰ Lire intégralement le texte du Conseil National de la communication au sujet des sanctions prononcées contre certains médias au Cameroun en 2013.

En définitive, nous avons dressé un historique de l'organe de régulation audiovisuelle au Cameroun. Ceci pour montrer son évolution dans le temps. Il est ressorti que cet organe a connu deux périodes fortes : la première (lors de sa création) marquée par un rôle purement consultatif de l'activité de communication audiovisuelle au Cameroun et sa subordination au gouvernement puisque placé sous l'autorité du premier ministre. Dans la seconde période (lors de sa réorganisation), nous avons pu relever que le Cnc, sur le plan réglementaire, est parti d'un simple organe consultatif à un organe de régulation doté d'un pouvoir de sanction. Et de plus que le décret le réorganisant, l'a détaché de l'autorité du premier ministre afin de lui donner une autonomie et une indépendance certaine. Ce n'est qu'à partir de ce décret, que l'organe de régulation de l'audiovisuelle au Cameroun s'est illustré par des actions concrètes (avertissements, mises en garde, sanctions contre des journalistes, suspensions définitives des émissions, etc.). Un rapide bilan de ses actions, nous a permis de se demander si les débats télévisés bénéficiaient d'un contrôle lâche de la part de cet organe. Cette interrogation s'est appuyée sur le fait que jusqu'ici, ledit organe n'avait prononcé une quelconque décision en faveur des débats télévisés, tant sur la façon dont ils sont organisés, que sur le plan de leurs contenus. Sans être prétentieux, notre questionnement a juste consisté à se demander si ce genre télévision était exempt de toute reproche de la part de l'organe de régulation audiovisuelle au Cameroun.

Conclusion

Si l'espace public n'est plus sous le monopole de l'État depuis les années 1990 au Cameroun, nous sommes partis du fait qu'il s'est constitué une autre forme de monopole qui consiste à voir les mêmes acteurs au sein des débats télévisés. En rappel, nous avons pris le débat télévisé comme dispositif pouvant être associé l'espace public, c'est-à-dire un lieu d'échanges entre les individus. Nous avons posé dès le départ que cette récurrence des mêmes acteurs dans les débats télévisés pouvait être fondée sur le jeu entre différents acteurs ciblés (journalistes/invités). De ce fait, nous avons formulé les hypothèses qui se déclinent comme suit. Premièrement, les débats télévisés et les logiques à l'œuvre sont fortement marqués par des rapports d'interdépendance entre les journalistes et les invités. Deuxièmement, le jeu entre acteurs serait équilibré mais le poids mercatique fait pencher la balance dans le sens des invités qui permettront d'assurer la survie financière de la chaîne de télévision. Troisièmement, le discours des journalistes orienté vers des visions positives sur soi et sur des pratiques traduit un jeu marqué par des intérêts et parfois des enjeux personnels.

Pour procéder à la vérification de celles-ci, nous avons fait recours aux entretiens, comme outil de collecte de données. Les résultats empiriques, qui ne sont pas très loin de ceux que nous avons prédits, méritent d'être discutés, de même qu'ils demandent notre positionnement. Dans ce travail, nous nous sommes fixés comme objectif d'appréhender les logiques et jeux d'acteurs qui structurent l'organisation des débats télévisés au Cameroun. Nous avons parlé du débat comme un genre télévisuel a même de favoriser l'espace public, concept pris certes chez Habermas mais utilisé ici dans un autre sens. Pour nous, l'espace public ne vise pas le consensus comme chez Habermas mais s'inscrit dans une logique stratégique. C'est dans le sens que nous avons également donné au débat télévisé dans ce travail. Si l'espace public, au Cameroun, a été longtemps sous le monopole de l'État, sa libéralisation au nom des principes de démocratie n'a été possible qu'au cours des années 1990. Les mutations auxquelles cet espace aurait dues conduire ne semblent pas avoir été atteintes. Puisque nous avons observé, par exemple, une certaine récurrence des mêmes acteurs dans les débats. C'est de ce constat que nous sommes partis pour effectuer ce travail. Notre terrain prouve également une certaine monopolisation de l'espace public des médias par quelques acteurs : journalistes, membres de la société civile, membres ou représentants de partis politiques, etc.

Au regard des hypothèses de départ, il ressort qu'il existe de véritables rapports d'interdépendances. C'est en fonction de ceux-ci que le débat s'organise. Se référant aux données du terrain, les journalistes ne sont pas les seuls maîtres du jeu dans l'organisation du

débat télévisé. Ils ont, certes, un pouvoir assez élargi et considérable, en ce sens que ce sont eux qui décident en dernier ressort de qui doit prendre part au débat télévisé. Mais il reste également que ce choix peut être influencé par des acteurs extra-médiatiques. En effet, il est ressorti de notre terrain que les journalistes font l'objet de « pression » de la part d'autres acteurs, à l'instar de leurs confrères, des hommes politiques, des membres de la société civile. Cela dénote certainement des enjeux que suscite le débat chez bon nombre d'acteurs. Ces derniers auraient besoin des médias peut-être parce qu'ils ont à dire, ou par souci de légitimité, terme que nous avons défini et montré les contours dans la deuxième partie.

Tout compte fait, nous remarquons que les différents acteurs arrivent à une sorte d'entente. Ils arrivent aussi à se neutraliser. Cela se traduit donc par la récurrence des mêmes invités au fil des débats, sans que ceux-ci ne soient véritablement des consultants. Ce jeu assez équilibré posé comme hypothèse nous a conduit à discuter concrètement de la question du statu quo dans les débats. La corrélation de cette récurrence des invités dans les débats tient aux logiques marchandes. En fait, le débat semble plus enclin à la quête de l'argent que de la véritable construction de la réalité. Il y a, à notre avis, un fait nouveau qui semble émerger. Celui-ci démontre que l'invitation au débat télévisé s'accompagne d'une visée marchande. Cet aspect mercatique se justifie, selon nos informateurs, par le souci de survie de la chaîne. Par ailleurs, les journalistes se doivent de prendre en compte cet aspect dans le choix même des thèmes. À ce niveau, nous nous sommes posés la question de savoir si le débat dans ce sens pouvait véritablement être un lieu critique. En tout cas, cette hypothèse s'en trouve confirmée au regard des données de terrain.

Nous l'avons souligné, le débat télévisé, par son organisation, s'inscrit dans un jeu. Ce dernier peut dépendre des enjeux et des intérêts de chaque acteur. Le discours des journalistes notamment, témoigne des positions contradictoires. Ce qui serait lié aux jeux et enjeux assez différents de ces journalistes. Le discours critique qui en est ressorti se situe tant au niveau d'une vision positive des journalistes à l'égard d'eux-mêmes mais aussi à l'égard des pratiques. Nous pensons que ces contradictions sont des marqueurs de l'intérêt qui se trouve dans le débat télévisé.

En fait, ce travail nous oriente vers d'autres pistes de recherche qu'il serait intéressant d'explorer dans le cadre de nos travaux futurs. L'espace public camerounais semble marqué par des rapports entre acteurs. Ces rapports conduisent à des jeux qui structurent le fonctionnement de cette forme d'espace public, à savoir le débat télévisé. Au-delà de l'aspect lié au jeu que nous avons entamé dans ce travail de mémoire, il serait intéressant de faire une sorte de sociographie croisée des journalistes et des invités de débats télévisés. Qui sont-ils ?

D'où viennent-ils, quels sont leurs parcours ? Cela permettrait sans doute de ressortir ces nouvelles formes d'occupation de l'espace public. Nous pourrions, dans ce cas, nous appuyer sur les théories de la dominance sociale et de leur implication même dans la structuration de l'espace public au Cameroun.

Par ailleurs, nous l'avons évoqué en passant, que le corpus est constitué de sept (07) hommes présentateurs de débat télévisés. Nous avons justifié cela par le fait qu'il est difficile de trouver de femme présentatrice de débat télévisé. Cet aspect des choses peut également faire l'objet d'une réflexion dans le cadre d'une thèse de doctorat. Le débat télévisé serait-il un genre télévisuel réservé aux hommes ? Cette question peut aussi s'étendre à la participation des femmes à ces formes d'espace public. Au moment où la politique du genre constitue un défi pour les pouvoirs publics, les médias à leur niveau font-ils une place aux femmes ? Ainsi, il peut être intéressant d'étudier l'approche « genrée » dans les débats télévisés. Une telle préoccupation serait reliée à la conception de l'espace public selon Habermas et où il excluait les femmes dans celui-ci. Se pencher donc sur le rôle et la place des femmes dans la présentation des débats ou dans la participation dans les débats, pourrait se faire en recourant par exemple aux gender studies, théories d'inspiration américaines qui pourraient être revisitées dans le cadre d'une telle étude. Au delà de la question des femmes, il y a tout simplement une question d'égalité d'accès aux débats télévisés, une personne pauvre considérée sans culture particulière peut-elle y assister ? À notre avis, cela pourrait également constituer une piste à explorer dans le cadre de nos prochains travaux de recherche.

Une autre porte semble s'ouvrir en nous à l'issue de ce travail. Elle concerne le primat du mercatique dans l'organisation des débats télévisés au Cameroun. C'est-à-dire que le débat télévisé doit non seulement faire fonctionner une chaîne mais aussi la faire vivre financièrement. Cela est ressorti lors de nos entretiens et nous en avons consacré une section à ce sujet. Il serait, à cet effet, intéressant de voir comment se structure l'économie de la production audiovisuelle au Cameroun, ses ressorts, quelles sont ces retombées, par exemple.

En nous inscrivant dans l'une des pistes ouvertes, il sera question lors de notre première année de thèse si l'occasion nous est donnée de poursuivre, de nous consacrer tout d'abord aux lectures, lesquelles nous permettront de faire non seulement de faire l'état de notre problématique mais aussi de recadrer, voire de re-orienter cette problématique. Cette piste préliminaire sera aussi l'occasion de poser nos hypothèses de travail et d'élaborer le dispositif méthodologique pour le recueil des données. La deuxième année nous permettra de tenter une première approche d'aborder le terrain. Il sera alors question d'avoir une idée assez précise de ce terrain, et à partir de là, d'élaborer notre outil de collecte de donnée, de passer au recueil de

ces données ; puis à leur traitement. La dernière année sera consacrée à la rédaction et ainsi qu'à la re-lecture du travail qui aura été accompli ...

Références bibliographiques :

Pour une bonne clarté, nous proposons ici une bibliographie axée sur la nature des documents que nous avons consulté totalement ou partiellement. Les références internet se rapportant à certains documents se trouvent dans le corps du mémoire.

Ouvrages généraux :

BAROUCH Gilles, *La décision en miettes*, Paris, éditions L'harmattan, (1989), 2000, coll. « Logiques sociales », 223P.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, 2^e édition, Paris, Masson/Armand colin, 1996, coll. « Bibliothèque des classiques », 344 P.

BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Les éditions de minuit, 1987, coll. « Le sens commun », 228 P.

BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1996, 95 P.

CABEDOCHÉ Bertrand, *Ce nucléaire qu'on nous montre. Construire la socialité dans le débat sur les énergies*, Paris, éditions L'harmattan, 2003, coll. « Actualité sociale et politique France », 590P.

CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, coll. « Hors collection », 255 P.

CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, 1^{re} édition, De Boeck et Larcier s.a, Institut national de l'audiovisuel, 2005, coll. « Médias recherches », 256 P.

CHARAUDEAU Patrick, GHIGLIONE Rodolphe, *La parole confisquée. Un genre télévisuel : le talk show*, Paris, éditions Dunod, 1997, coll. « Sciences humaines », 175 P.

DERVILLE Gregory, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités*, 2^e édition revue et corrigée, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, coll. « Politique en plus », 207 P.

DOURY Marianne, *Le débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, éditions Kimé, 1997, « coll. Argumentation sciences du langage », 260 P.

DORMAGEN Jean-Yves, MOUCHARD Daniel, *Introduction à la sociologie politique*, 2^e éditions, Bruxelles, De Boeck, 2008, coll. « Ouvertures politiques », 271 P.

ECO Umberto, *La guerre du faux*, Paris, Biblio essais, (1987), 2000, coll. « Biblio Essais », 381 P.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, éditions Flammarion, 1993, coll. « Champs Essais », 330P.

FRERE Marie-Soleil, *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, éditions Karthala, 2000, coll. « Homme et société : Sciences économiques et politiques », 540 P.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, (1962), 1992, Paris, éditions Payot, coll. « Critique de la politique », 324 P.

HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éditions Folio, 2003, coll. « Folio Essais », 352 P.

KANT Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Saint-Etienne, (1787), 1991, textes choisis et traduits par Jean Mondot, publications de l'université Saint-Etienne, éditions Mille et une nuits, (1991), 2006, coll. « La petite collection », 61 P.

MATTELART Tristan, *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers Monde et audiovisuel sans frontière*, 1^{re} édition, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a, Institut national de l'audiovisuel, 2002, coll. « Médias recherches », 307 P.

TUDESQ André-Jean, *Les médias d'Afrique*, Paris, Ellipses/éditions marketing S.A, 1999, coll. « Infocom », 156 P.

VION Robert, *La communication verbale. Analyse des interactions*, Paris, éditions Hachette supérieur, 2000, coll. « Linguistique », 302 P.

WATZLAWICK Paul, *La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication*, Paris, éditions du Seuil, 1978, coll. « Points Essais », 237 P.

WATZLAWICK Paul (sous dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris, éditions du Seuil, 1988, coll. « Points Essais », 373 P.

Mémoires et thèses :

ABE Claude, *L'espace public entre le proche et le lointain : la construction de la civilité critique au Cameroun*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, 2004, Paris 13.

ADELAKOUN Corinne, *Les enjeux de la démocratisation au Bénin. Le regard de la presse privée béninoise*, mémoire de maîtrise en science politique, université du Québec à Montréal, mars 2008.

GWENOLE Fortin, *L'argumentation dans les débats politiques télévisés. Négociations identitaires et co-construction d'un monde commun. D'une logique informationnelle à une sociolinguistique de l'action*, Thèse de doctorat, université de Rennes 2 – Haute Bretagne, 2004. P 84.

MADIBA Georges, *Médias, médiations et constitution d'un espace public : une analyse socio-sémiotique des stratégies discursives des acteurs de la société civile au Cameroun*

(1992-2000), thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, 2004, Paris 3.

Ouvrages sur le Cameroun

ABEGA Séverin Cécile, *Les violences sexuelles et l'Etat au Cameroun*, Paris, éditions Karthala, 2007, coll. « Terrains du siècle », 260 P.

ABOUEM à TCHOYI David, M'BAFOU Stéphane Claude, *50 ans de réforme de l'Etat au Cameroun : stratégies, bilans et perspectives*, Paris, éditions L'harmattan, 2013, coll. « Histoire sciences politiques Afrique noire Cameroun », 532 P.

BA KOBHIO Bassek, *Cameroun, la fin du maquis ? Presse, livre et « ouverture démocratique »*, Paris, éditions L'harmattan, 1986, coll. « Points de vue », 180 P.

ATENGA Thomas, *Cameroun, Gabon : La presse en sursis*, Paris, éditions Muntu, 2007, 273 P.

EBOUSSI BOULAGA Fabien, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, éditions L'Harmattan, 1997, coll. « Etudes africaines », 456 P.

ENYEGUE Serge, *Fouda André : Itinéraire politique d'un bâtisseur 1951-1980*, Yaoundé, éditions L'harmattan, 2008, coll. « Histoire, témoignage, autobiographie, récit Afrique noire Cameroun », 200 P.

MATTEI François, *Le code Biya*, Paris, éditions Balland, 2009, coll. « Document », 368 P.

OKALA Jean-Tobie, *La décennie Biya au Cameroun : De la grâce à la disgrâce*, Paris, éditions L'harmattan, 1996, coll. « Points de vue », 206 P.

BIYA Paul, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, éditions Pierre Marcel/Favre/ABC, 1987, 158 P.

Articles scientifiques :

ATENGA Thomas, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun. Quinze de cohabitation houleuse », in *Revue Politique africaine*, 2005, vol. 1, N° 97, Pp 33-48.

ATENGA Thomas, « Pius Njawé (1957-2010) : Portrait posthume d'un journaliste de combat », in *Revue Politique africaine*, N° 119, 2010, vol. 3.

BOURMAUD Daniel, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, N°4, Pp 625-641.

DE GAULLE Charles Christophe, « La gestion d'une rumeur. Le cas du faux décès du chef de l'Etat du Cameroun », *Revue*, 2006, numéro 1, vol 25/1, Pp 205-220.

DELFORCE Bernard, « La responsabilité sociale du journaliste : donner du sens », in *Les Cahiers du journalisme*, numéro 2, P 16-32.

LAFON Benoît, « Vivement dimanche. Les enjeux d'un lieu de représentation politique à la télévision française », in AMEY Patrick (sous dir.), *La parole à la télévision : les dispositifs des talks-shows*.

MIEGE Bernard, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », in PAILLIART Isabelle (sous dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, P 180.

MOUKOKO MBONJO Pierre, « Le retour au multipartisme au Cameroun », in CONAC Gérard (sous dir.), « L'Afrique en transition vers le pluralisme au Cameroun », Pp 237-250.

NKOT Fabien, « Les usages politiques du droit de la presse au Cameroun. Notes de sociologie politique du droit », in *Polis*, N° 1-2, 2006, vol. 13, Pp 13-27.

POKAM Hilaire De Prince, « La participation des universitaires au processus de construction/reconstruction de l'espace public au Cameroun », revue Codesria, 2008, Pp 1-35.

Articles journalistiques :

MONGO Beti, « Lettre ouverte aux camerounais », éditions des peuples noirs, Rouen, 1996.

NKOT Fabien, « Vanité des gloires futiles », in *Les Cahiers de Mutations*, Ahmadou Ahidjo, 15 ans déjà, vol. 026, mensuel, décembre 2004, P 3.

ZINGA Valentin, « Cameroun, un « fantôme » nommé Paul Biya ».

BANYONGEN Serge, « Cameroun : Billy Show, Ateba Eyene, Owona Nguini, etc... Ou la dérive de la diplomate au Cameroun ».

NDONGO Charles, « Les années de « braise » furent très douloureuses », in *Les Cahiers de Mutations*, N° 028, mars 2005, P 7.

Documents juridiques sur le Cameroun:

L'ordonnance N° 62-OF-18 complétée par le décret N° 18 du 12 mars 1962.

Décret N° 62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion.

Décret présidentiel N° 92/030 du 13 février 1992 fixant les modalités d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels du service public de la communication.

Décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil National de la Communication.

Décret N°2000/158 du 3 avril 2000 fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelle au Cameroun.

Partie consacrée aux annexes.

Cette partie reprend quelques extraits des entretiens menés auprès des présentateurs de débats télévisés de notre corpus.

Annexe 1 : extrait entretien, 8 mai 2014. Serge KOMBO : Journaliste généraliste Afrique Média.

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de cette chaîne ?

- Trois ans

2. Combien de débats télévisés disposez-vous au sein de la chaîne et citez-les?

- Le club de la presse.

3. Pourquoi avez-vous choisi de diffuser des débats télévisés ?

- ce sont des prédispositions au niveau de la rédaction.

4. Au sein de votre média, qui est (ou qui) sont le(s) responsable(s) du choix des invités ?

- Pas proprement, en tant Directeur adjoint de l'Information, chaque journaliste est chargé du choix de ses invités en fonction des thèmes choisis.

5. Arrive t-il que certains acteurs (journalistes, hommes politiques, universitaires) se proposent de participer à un de vos débats télévisés de leur propre gré ?

- Oui, quand ils arrivent on essaie de voir qui ils sont ; quel est leur CV ; s'ils peuvent participer objectivement au sens du débat. Mais si c'est quelqu'un qui va verser dans la presse à gâche, on ne peut pas l'accepter.

6. Si oui, que faites vous dans ce cas ? Acceptez-vous directement la proposition de ces acteurs ?

- Non, du tout pas. Le tout n'est pas de se proposer comme panéliste, mais avez-vous le profil que je recherche. Et il faut le savoir il y a des chargés de missions qui viennent sur votre antenne juste pour passer son message, ce genre de personne je ne les accepte pas

7. Dans tous les cas, quels sont les critères de choix des invités ?

- Il faut cadrer avec les thèmes choisis, être de bonne moralité ; accepter la critique publique et surtout ne pas faire dans la langue de bois.

8. Est-il déjà arrivé d'inviter un même panéliste plusieurs fois ? Si oui, pourquoi et généralement à quelle occasion ?

- oui mais pas très souvent. Car la diversification des panélistes peut pousser davantage de téléspectateurs à s'intéresser à votre chaîne.

9. Etant donné que vous êtes une chaîne à capitaux publics/privés, cela a-t-il un impact sur le choix de vos invités ? Si oui, pourquoi ?

- Non, ça n'a aucun impact. Le fait qu'elle soit une chaîne indépendante, nous n'avons aucune pression sur le choix de nos invités.

10. Quels sont les objectifs de vos débats télévisés ?

- C'est d'abord l'éducation de masse, ensuite éveiller les pouvoirs publics. J'aimerais qu'un jour par un de mes débats qu'on se souvienne que telle ou telle chose a changé grâce à ma modeste personne.

11. Pensez-vous que le profil de vos invités correspond toujours aux thèmes inscrits au débat ?

- Non, mais il fait beaucoup d'ingéniosité, car moi j'ai le choix préalable de choisir des gens dont je suis sûr qu'ils seront disponibles à cent pour cent.

12. Quels sont les domaines fréquemment choisis lors de vos débats télévisés ?

- Développement et environnement durable ; politique et économie.

13. Quel regard portez-vous sur la formule de débat utilisée dans les médias au Cameroun ?

- Tout le monde veut des débats mais sans être formé aux débats. Le tout n'est pas de faire les débats mais il faudrait bien que celui ou ceux qui les présentent soit eux même bien informés sur les thèmes qu'ils aborderont.

Annexe 2 : extrait entretien, 12 mai 2014. Daniel Anicet NOAH : Journaliste retraité, Enseignant de journalisme à l'Esstic et à l'Unesco.

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de cette chaîne ?

- J'ai travaillé à la CRTV pendant 32 ans en Radio et en Télévision.

2. Combien de débats télévisés disposez-vous au sein de la chaîne et citez-les?

- Trois : Les Mœurs ; Le Français tel quel et Bonjour l'Amérique

3. Pourquoi avez-vous choisi de diffuser des débats télévisés ?

- Je me suis retrouvé en télévision par affectation.

4. Au sein de votre média, qui est (ou qui) sont le(s) responsable(s) du choix des invités ?

- C'est moi-même.

5. Arrive t-il que certains acteurs (journalistes, hommes politiques, universitaires) se proposent de participer à un de vos débats télévisés de leur propre gré ?

- Oui bien sûr.

6. Si oui, que faites vous dans ce cas ? Acceptez-vous directement la proposition de ces acteurs ?

- à notre époque, les gens avaient très peur de contredire les autres publiquement, donc quand vous aviez quelqu'un qui se proposait de se prêter au jeu il était tout de suite la bienvenue, sauf il faut le préciser l'injure public n'est pas une critique public. Ainsi, ceux qui venaient pour régler leur compte ne pouvaient pas passer aux antennes.

7. Dans tous les cas, quels sont les critères de choix des invités ?

- Etre calé dans les domaines dont les thèmes sont arrêtés, et surtout et surtout être de très bonne moralité.

8. Est-il déjà arrivé d'inviter un même panéliste plusieurs fois ? Si oui, pourquoi et généralement à quelle occasion ?

- C'est souvent le cas. Dans un pays comme le Cameroun où la Société Civile est faible ce n'est pas évident de trouver des invités. Tenez par exemple certains journalistes invitent leurs confrères pour débattre. Alors qu'une émission de débats devait principalement inviter des membres de la société civile qui combattent pour des causes.

9. Etant donné que vous êtes une chaîne à capitaux publics/privés, cela a-t-il un impact sur le choix de vos invités ? Si oui, pourquoi ?

- Non, un débat est un débat. Demandez moi plutôt si le choix des invités faisait vivre la boîte pour laquelle je travaillais ? Car si votre débat ne fait pas vivre la maison, public ou privé on vous retirera de l'antenne pour mettre quelqu'un qui peut par son émission générer des fonds pour amortir le coût de production de la dite émission.

10. Quels sont les objectifs de vos débats télévisés ?

- D'une manière générale, l'objectif que doit rechercher tout journaliste est de favoriser la liberté d'expression du citoyen.

11. Pensez-vous que le profil de vos invités correspond toujours aux thèmes inscrits au débat ?

- Non comme je vous l'ai dit plus haut ce n'était pas évident de trouver des gens qui acceptaient de s'exprimer à la télé. Néanmoins on se battait pour que le débat soit toujours très digeste pour le téléspectateur.

12. Quels sont les domaines fréquemment choisis lors de vos débats télévisés ?

- La République : Le droit à l'information et le droit à l'expression.

13. Quel regard portez-vous sur la formule de débat utilisée dans les médias au Cameroun ?

- Ce n'est plus le même contexte. Beaucoup de gens ont le talent, mais vous constaterez que dans Yaoundé ce sont les mêmes qui interviennent dans tous les débats radios ou télé, ceci justifie la maigreur du carnet d'adresse des journalistes.

Annexe 3. Extrait entretien, 14 mai 2014. Bouba NGOMENA : Journaliste sportif Canal2 International

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de cette chaîne ?

- Trois ans

2. Combien de débats télévisés disposez-vous au sein de la chaîne et citez-les?

- Deux : Sport attitude et Canal Presse

3. Pourquoi avez-vous choisi de diffuser des débats télévisés ?

- ça permet qu'on essaie de cerner où est le véritable problème à partir des différents points de vue.

4. Au sein de votre média, qui est (ou qui) sont le(s) responsable(s) du choix des invités ?

- C'est le présentateur, je fais un premier casting que je soumetts au Directoire en suite me donne le OK pour appeler les invités.

5. Arrive t-il que certains acteurs (journalistes, hommes politiques, universitaires) se proposent de participer à un de vos débats télévisés de leur propre gré ?

- Oui, très souvent. De notre côté, c'est très souvent à la suite d'une actualité en rapport avec les lions ou la Fécafoot que nous faisons l'objet de nombreuses sollicitations de la part des acteurs qui veulent prendre part à un débat.

6. Si oui, que faites vous dans ce cas ? Acceptez-vous directement la proposition de ces acteurs ?

- Mais il faut faire très attention parce qu'avec ma petite expérience il y a des chargés de missions, quand vous ne connaissez pas bien celui qui sollicite votre antenne il faut faire attention si non vous devenez le dindon de la farce devant quelqu'un qui n'est là que pour défendre ce pourquoi il est présent.

7. Dans tous les cas, quels sont les critères de choix des invités ?

- Des personnes éloquentes, avoir l'art oratoire, et jouir d'une certaine popularité. Pour qu'il soit plus intéressant il faut chercher des spécialistes qui peuvent mieux comprendre et expliquer un certains nombre de choses aux téléspectateurs.

8. Est-il déjà arrivé d'inviter un même panéliste plusieurs fois ? Si oui, pourquoi et généralement à quelle occasion ?

- Naturellement il y a des panélistes que les téléspectateurs aiment, nonobstant il faut tourner au maximum si non ça devient lassant. Cependant, il faut faire attention car en tournant, les spécialistes dans certains ne sont pas très nombreux.

9. Etant donné que vous êtes une chaîne à capitaux publics/privés, cela a-t-il un impact sur le choix de vos invités ? Si oui, pourquoi ?

- Oui ça a forcément un impact. Quand nous faisons le casting, nous essayons de voir quelles sont les personnes susceptibles de faire passer un message. Et je vous l'ai dit quand nous faisons notre liste d'intervenants, on la soumet au Directoire pour appréciation.

10. Quels sont les objectifs de vos débats télévisés ?

- Informer, divertir et sensibiliser qui sont les trois éléments clés d'une chaîne de télévision.

11. Pensez-vous que le profil de vos invités correspond toujours aux thèmes inscrits au débat ?

- on ne peut pas être juge et partie. On essaie de faire le mieux que l'on peut.

12. Quels sont les domaines fréquemment choisis lors de vos débats télévisés ?

- En sport c'est le football ; en politique c'est l'alternance au pouvoir, la gestion des affaires publiques et la société avec ces faits de sociétés.

13. Quel regard portez-vous sur la formule de débat utilisée dans les médias au Cameroun ?

- Les gens ont versé dans la facilité, tout le monde pense que quand on fait un débat de télévision on est suivi, pourtant il y a d'abord un travail de fond se documenter ce qui n'est pas toujours le cas.

Annexe 4. Extrait entretien, 19 mai 2014. Parfait AYISSI : Journaliste généraliste au Groupe l'Anecdote. Chaîne de télévision *Vision4*.

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de cette chaîne ?

- 6 ans.

2. Combien de débats télévisés disposez-vous au sein de la chaîne et citez-les?

- Deux : Face au peuple et Arrêt majeur

3. Pourquoi avez-vous choisi de diffuser des débats télévisés ?

- c'est du choc des pensées que jaillit la vérité et à la fin chacun par la force de ses arguments et non l'argument la force on finit par trouver un terrain d'entente.

4. Au sein de votre média, qui est (ou qui) sont le(s) responsable(s) du choix des invités ?

- Le choix des invités incombe au présentateur en fonction de la ligne éditoriale.

5. Arrive t-il que certains acteurs (journalistes, hommes politiques, universitaires) se proposent de participer à un de vos débats télévisés de leur propre gré ?

- Bien sûr, je le dis sans contingences. A un moment on reçoit même souvent des pressions de certaines personnes qui veulent absolument participer à un débat. Très généralement, ce sont les leaders politiques ou leurs représentants qui se livrent à un tel jeu. Par exemple, vous avez des gens qui vous disent si je viens à votre émission, vous me laissez dire ce que j'ai à dire.

6. Si oui, que faites vous dans ce cas ? Acceptez-vous directement la proposition de ces acteurs ?

- je ne fléchis à ce genre de demande que si vous répondez à ce que je recherche chez un panéliste.

7. Dans tous les cas, quels sont les critères de choix des invités ?

- Etre compétent dans le domaine choisi, être courtois, éviter le dilatoire et la flagornerie.

8. Est-il déjà arrivé d'inviter un même panéliste plusieurs fois ? Si oui, pourquoi et généralement à quelle occasion ?

- oui, bien sûr. Quand on répond à ce que je viens de citer vous devenez comme un consultant. Mais il y a aussi d'autres personnes pas connues du public qui ont aussi à dire et dont les arguments peuvent être très convaincants. Ce genre de personnes aussi est intéressant pour la diversité des personnes sur votre plateau

9. Etant donné que vous êtes une chaîne à capitaux publics/privés, cela a-t-il un impact sur le choix de vos invités ? Si oui, pourquoi ?

- je ne pense pas. Le journalisme est le même. Public ou privé, nous faisons tous un service d'utilité publique.

10. Quels sont les objectifs de vos débats télévisés ?

- c'est la vérité rien que la vérité et toujours la vérité.

11. Pensez-vous que le profil de vos invités correspond toujours aux thèmes inscrits au débat ?

- Non, quand tel est le cas il faut que le modérateur soit bien calé pour savoir quand un panéliste dérape.

12. Quels sont les domaines fréquemment choisis lors de vos débats télévisés ?

- Actualité de l'heure : Politique ; économique, scolaire ; sociale, bref ce qui concerne la République.

13. Quel regard portez-vous sur la formule de débat utilisée dans les médias au Cameroun ?

- c'est une question fondamentale, je ne critique pas les confrères mais j'ai l'impression que certains débats sont faussés d'avance.

Annexe 5 : extrait entretien, 22 mai 2014. Séverin ALEGA MBELE : Journaliste à la télévision publique camerounaise et présentateur du journal de 20 heures

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de cette chaîne ?

- Dix ans

2. Combien de débats télévisés disposez-vous au sein de la chaîne et citez-les?

- Une émission : Honorable

3. Pourquoi avez-vous choisi de diffuser des débats télévisés ?

- Choix de ma hiérarchie dû à la prise de retraite de l'ancienne présentatrice.

4. Au sein de votre média, qui est (ou qui) sont le(s) responsable(s) du choix des invités ?

- C'est moi qui le fais, je suis libre de mes choix.

5. Arrive t-il que certains acteurs (journalistes, hommes politiques, universitaires) se proposent de participer à un de vos débats télévisés de leur propre gré ?

- Bien sûr, ils sont nombreux qui le font.

6. Si oui, que faites vous dans ce cas ? Acceptez-vous directement la proposition de ces acteurs ?

- J'essaie de voir la pertinence de sa proposition à vouloir participer à l'émission, il peut ne pas être d'accord avec un autre député et veut apporter un élément de réponse. Dans ce cas je peux accepter. D'une façon générale, tout dépend de la pertinence de ce dernier.

7. Dans tous les cas, quels sont les critères de choix des invités ?

- La disponibilité, il faut que le député soit disponible.

8. Est-il déjà arrivé d'inviter un même panéliste plusieurs fois ? Si oui, pourquoi et généralement à quelle occasion ?

- Il y a 180 députés, vous convenez avec moi qu'il serait difficile que j'invite facilement le même député plusieurs fois.

9. Etant donné que vous êtes une chaîne à capitaux publics/privés, cela a-t-il un impact sur le choix de vos invités ? Si oui, pourquoi ?

- Non, pas du tout. Je vous l'ai dit au départ, je suis libre de choisir qui je veux en fonction de l'actualité sans aucune influence quelconque.

10. Quels sont les objectifs de vos débats télévisés ?

- Parler des sujets qui touchent la vie Nationale.

11. Pensez-vous que le profil de vos invités correspond toujours aux thèmes inscrits au débat ?

- Bien sûr je vous l'ai dit, il y a 180 Députés, en fonction de ce sur quoi je voudrais communiquer je cherche le Député qui cadre avec le thème de l'émission

12. Quels sont les domaines fréquemment choisis lors de vos débats télévisés ?

- Les sujets qui traitent de la vie Nationale comme je l'ai dit plus haut.

13. Quel regard portez-vous sur la formule de débat utilisée dans les médias au Cameroun ?

- Je n'aime pas avoir l'impression de débattre de ce que les autres font, mais d'une façon générale si vous suivez les débats dans les chaînes qu'ils soient télévisés ou radio, vous remarquerez avec moi que ce sont les mêmes personnes qui participent à tous ces débats. De ce fait, dès que vous suivez un débat, vous pouvez avoir le pool de tout ce qui se dira dans les médias.

Annexe 6 : extrait entretien, 26 mai 2014. Bonny Philip : Journaliste Sportif à Vox Africa

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de cette chaîne ?

- Deux ans

2. Combien de débats télévisés disposez-vous au sein de la chaîne et citez-les?

- Deux : La Tribune du Sport et Vox Africa Football

3. Pourquoi avez-vous choisi de diffuser des débats télévisés ?

- Pour entretenir l'auditoire et informer les téléspectateurs. Permettre aux acteurs du sport de donner leur point de vue sur les sujets d'actualité sportive.

4. Au sein de votre média, qui est (ou qui) sont le(s) responsable(s) du choix des invités ?

- En tant que Directeur des sports, c'est moi-même qui fais le casting de mes invités.

5. Arrive t-il que certains acteurs (journalistes, hommes politiques, universitaires) se proposent de participer à un de vos débats télévisés de leur propre gré ?

- Oui, bien sûr.

6. Si oui, que faites vous dans ce cas ? Acceptez-vous directement la proposition de ces acteurs ?

- j'essaie de voir, si c'est le profil d'invité que je m'apprêtais à appeler, j'accepte. Cela parfois justifie aussi le fait que votre émission a de l'intérêt pour certaines personnes.

7. Dans tous les cas, quels sont les critères de choix des invités ?

- Il faut être de bonne moralité et avoir le profil en fonction des termes choisis pour une émission.

8. Est-il déjà arrivé d'inviter un même panéliste plusieurs fois ? Si oui, pourquoi et généralement à quelle occasion ?

- Oui bien sûr, au bout de quelques mois quand nous avons déjà fait le tour de tous les invités, on peut revenir sur des invités dont les interventions sont appréciées par les téléspectateurs, ce

genre d'invité nous n'hésitons pas un temps soit peut à les faire revenir sur notre plateau. Et il faut préciser quand il a des interventions partielles, il devient votre consultant parce que sur votre plateau il ne viendra pas défendre une partie ou une autre en attendant quelque chose en retour.

9. Etant donné que vous êtes une chaîne à capitaux publics/privés, cela a-t-il un impact sur le choix de vos invités ? Si oui, pourquoi ?

- Non, pas du tout. D'autant plus que nous avons la liberté et la dépendance totale de choisir nos invités.

10. Quels sont les objectifs de vos débats télévisés ?

- C'est d'informer et un peu divertir.

11. Pensez-vous que le profil de vos invités correspond toujours aux thèmes inscrits au débat ?

- Non, ce n'est pas évident. Un panéliste peut avoir un empêchement de dernière minute, mais cela ne doit pas vous empêcher pour autant de faire votre émission.

12. Quels sont les domaines fréquemment choisis lors de vos débats télévisés ?

- Dans mes émissions, je parle du sport en général, mais avec une grande insistance sur le football.

13. Quel regard portez-vous sur la formule de débat utilisée dans les médias au Cameroun ?

- les gens se disent que présenter une émission de débats, renvoie à se faire beaucoup de sous, ce qui fait en sorte qu'on retrouve actuellement parmi nous beaucoup de personne qui n'étaient pas pour ce métier et qui font faux sur toute la ligne. Les thèmes se calent en fonction du pouvoir financier d'un tel ou tel etc...

Annexe 7 : Quelques éléments de la grille d'interprétation des résultats

Journalistes et leurs arguments par rapport à chaque hypothèse	Hypothèse 1 : rapport d'interdépendance entre journalistes et invités	Hypothèse 2 : jeu équilibré entre journalistes et invités	Hypothèse 3 : discours contradictoires entre journalistes
Serge Kombo, journaliste généraliste Afrique Média	Objectivité des invités		<p>Discours critique à l'égard des autres journalistes : Manque de formation des présentateurs de débats télévisés ;</p> <p>Nécessité du journaliste d'être informé sur les thèmes à aborder lors du débat télévisé De diversifier leurs invités lors des débats télévisés</p> <p>Vision positive de son travail : « j'aimerais qu'un jour par un de mes débats qu'on se souvienne que telle chose ou telle chose a changé grâce à ma modeste personne ».</p>

<p>Daniel Anicet Noah, ancien journaliste à la Crtv (télévision publique du Cameroun), enseignant de journalisme à l'Esstic et à l'Unesco</p>	<p>Maîtrise des sujets de la part des invités « Etre calé »</p>	<p>Le débat télévisé doit faire vivre la chaîne de télévision ; Du coup, il faut chercher des acteurs populaires ; Le débat télévisé doit générer des fonds pour amortir le coût de production de l'émission</p>	<p>Récurrence de même invités dans les débat radio et télé Conséquence de la maigreur du carnet d'adresse de journalistes</p>
<p>Bouba Ngomena, journaliste sportif à Canal 2 international</p>		<p>Compromission entre journalistes et invités sur les modalités du débat télévisé (volonté d'entente)</p>	<p>Critique de l'attitude de facilité de journalistes Importance de ce documenter avant tout débat</p>
<p>Parfait Ayissi, journaliste généraliste au Groupe l'Anecdote (chaîne de télévision Vision4)</p>	<p>Choix des invités sur la base de la compétence, la courtoisie Réception des « pressions » de certains invités voulant prendre part au débat télévisé</p>	<p>Choix des personnes moins connues du public en se référant à leurs arguments</p>	<p>Refus de critiquer ses confrères Impression liée au débat faussé d'avance Discours positif de ses pratiques : Promotion de la diversité des personnes sur le plateau Recherche de la vérité, recherche du consensus à travers le débat télévisé</p>

<p>Séverin Alega Mbele, journaliste à la Crtv (télévision publique du Cameroun)</p>	<p>Choix des invités par rapport à leur disponibilité, la pertinence de leurs propos;</p> <p>Démarches des invités pour prendre part au débat télévisé</p> <p>Autonomie dans le choix des invités</p>		<p>Discours critique concernant la monotonie dans les débats télévisés (mêmes invités)</p> <p>Discours valorisant de ses pratiques : évocation dans son émission de débat télévisé des sujets relatif à la vie nationale</p>
<p>Bonny Philip, journaliste sportif à Vox Africa</p>	<p>Choix des invités selon leur « bonne moralité » et le profil en fonction des thèmes du débat</p>	<p>Le primat des logiques économiques sur celles symboliques ;</p> <p>Possibilité de convier à nouveau dans une émission de débat télévisé, les invités dont les interventions sont appréciés par le public</p> <p>Contraintes des invités : empêchement de dernière minute</p>	<p>Discours dépréciatif du débat télévisé : Visée mercatique du débat</p> <p>Choix des thèmes en fonction du pouvoir financier</p> <p>Discours appréciatif du débat télévisé : informer, divertir</p>